

Forum mondial sur l'éducation

Dakar, Sénégal
du 26 au 28 avril 2000



Cadre d'action de Dakar

L'Éducation pour tous :
tenir nos engagements collectifs

Adopté par le Forum mondial sur l'éducation
Dakar, Sénégal, 26-28 avril 2000

Avec les six cadres
d'action régionaux



Cadre d'action

de Dakar

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le
Bureau du Sous-Directeur général pour l'éducation
UNESCO
7, Place de Fontenoy
75 352 Paris 07 SP, France
Tél : +33 (0) 1 45 68 10 00
Fax : +33 (0) 1 45 68 56 29
Mél : efa@unesco.org
Site web : www.unesco.org/efa

Coordination de la rédaction ► Ulrika PEPPLER BARRY

Assistante de rédaction ► Karine BRUN

Création graphique ► Sylvaine BAEYENS

Impression ► GRAPHOPRINT

Avant-propos

Le Forum mondial sur l'éducation (26-28 avril 2000) a adopté le **Cadre d'action de Dakar, L'Education pour tous : tenir nos engagements collectifs**. Ce faisant, les participants au Forum ont réaffirmé la vision de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous adoptée dix ans plus tôt à Jomtien en Thaïlande (en annexe de ce document).

Saluant les engagements pris par la communauté internationale au cours des années 90 - et en particulier l'approche de l'éducation basée sur la notion de droit fondamental, soutenue par la Déclaration universelle des droits de l'homme - les participants ont engagé collectivement la responsabilité de la communauté internationale à tenir ces promesses et à réaliser l'éducation « pour chaque citoyen dans chaque société ». Le Cadre d'action de Dakar se base sur la plus large évaluation de l'éducation jamais entreprise, le Bilan de l'éducation pour tous à l'an 2000. Prévue par la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous de 1990, l'évaluation a produit une analyse détaillée de l'état de l'éducation de base dans le monde. Chaque pays a évalué les avancées faites vers les objectifs de Jomtien et a présenté ses résultats au cours des six conférences régionales de l'hiver 1999 et 2000 :

- ▶ Conférence de l'Afrique subsaharienne sur l'éducation pour tous, Johannesburg (Afrique du Sud), 6-10 décembre 1999
- ▶ Conférence régionale sur l'éducation pour tous pour l'Asie et le Pacifique, Bangkok (Thaïlande), 17-20 janvier 2000
- ▶ Conférence régionale des pays arabes sur l'éducation pour tous, Le Caire (Égypte), 24-27 janvier 2000
- ▶ Réunion des ministres des neuf pays à forte population (E-9), Recife (Brésil), 31 janvier-2 février 2000

- ▶ Conférence régionale sur l'éducation pour tous pour l'Europe et l'Amérique du Nord, Varsovie (Pologne), 6-8 février 2000
- ▶ Conférence régionale sur l'éducation pour tous pour les Amériques, Saint Domingue (République dominicaine), 10-12 février 2000

Les six cadres d'action régionaux adoptés lors des conférences régionales sur l'Education pour tous font partie intégrante du Cadre d'action, et figurent donc dans ce document.

Le Cadre d'action déclare que le « le cœur de l'activité de l'EPT se situe au niveau national ». Il affirme également qu'« aucun pays qui a pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources ».

Ajoutant ses efforts à ceux menés par les gouvernements au niveau national, l'UNESCO, institution chef de file en matière d'éducation, coordonnera et mobilisera tous les partenaires aux niveaux national, régional et international : les agences de financement multilatérales et bilatérales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé ainsi que les organisations de la société civile.

Les États devront renforcer ou développer leur plan national d'ici 2002 pour réaliser les objectifs et les buts de l'éducation pour tous au plus tard en 2015.

L'accent sera mis sur les domaines identifiés à Dakar, qui requièrent une attention toute particulière, comme le VIH/sida, la petite enfance, la santé scolaire, l'éducation de filles et des femmes, l'alphabétisation des adultes et l'éducation en situation de crise et d'urgence.

Sommaire

Cadre d'action de Dakar	7
Commentaire élargi	11
I. Introduction	12
II. Réalisations et défis	12
III. Objectifs	15
IV. Stratégies	17
Cadres d'action régionaux	23
L'Afrique subsaharienne	24
Les Amériques	35
Les États arabes	43
L'Asie et le Pacifique	56
L'Europe et l'Amérique du Nord	63
Les pays E-9	69
Déclaration mondiale sur l'Éducation pour tous, Jomtien, 1990	73



Cadre d'action de Dakar

L'Éducation pour tous :
tenir nos engagements collectifs

Adopté par le Forum mondial sur l'éducation
Dakar (Sénégal), 26-28 avril 2000



Cadre d'action de Dakar

L'Éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs

1. Nous, participants au Forum mondial sur l'éducation, réunis à Dakar (Sénégal), en avril 2000, nous engageons à assurer pour tous les citoyens et toutes les sociétés la réalisation des buts et objectifs de l'éducation pour tous.
2. Le Cadre de Dakar est l'expression de notre détermination collective à agir. Les gouvernements ont le devoir de veiller à ce que les buts et objectifs de l'éducation pour tous soient réalisés de façon durable. Il s'agit là d'une tâche qui, pour être menée à bien avec efficacité, requiert de larges partenariats dans les pays, soutenus par la coopération avec les institutions et organismes régionaux et internationaux.
3. Nous réaffirmons le principe énoncé dans la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, 1990), qui s'appuie sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention relative aux droits de l'enfant, selon lequel toute personne – enfant, adolescent ou adulte – doit pouvoir bénéficier d'une formation conçue pour répondre à ses besoins éducatifs fondamentaux, au sens le plus large et le plus riche du terme, une formation où il s'agit d'apprendre à connaître, à faire, à vivre ensemble et à être. Une formation qui s'attache à exploiter les talents et le potentiel de chaque personne et à développer la personnalité des apprenants, afin de leur permettre de mener une vie meilleure et de transformer la société dans laquelle ils vivent.
4. Nous nous réjouissons des engagements pris par la communauté internationale en faveur de l'éducation de base tout au long des années 90, lors de diverses occasions : Sommet mondial pour les enfants (1990), Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992), Conférence internationale sur la population et le développement (1994), Conférence mondiale sur les droits de l'homme (1993), Conférence mondiale sur les besoins éducatifs spéciaux : accès et qualité (1994), Conférence internationale sur la population et le développement (1994), Sommet mondial pour le développement social (1995), quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995), Réunion à la mi-décennie du Forum consultatif international sur l'éducation pour tous (1996), cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (1997) et Conférence internationale sur le travail des enfants (1997). Il s'agit maintenant de tenir ces engagements.
5. Le Bilan mondial de l'éducation pour tous (EPT) à l'an 2000 montre que des progrès importants ont été accomplis dans beaucoup de pays. Cependant, il est inacceptable, en l'an 2000, que plus de 113 millions d'enfants n'aient pas accès à l'enseignement primaire, que l'on dénombre encore 880 millions d'adultes analphabètes, que la discrimination sexuelle continue de sévir dans les systèmes éducatifs et que la qualité de l'apprentissage et l'acquisition de valeurs humaines et de compétences soient loin de répondre aux aspirations et aux besoins des individus et des sociétés. Des jeunes et des adultes n'ont pas accès aux compétences et aux connaissances nécessaires pour trouver un emploi rémunéré et participer pleinement à la vie de la société. A moins d'un progrès rapide de l'éducation pour tous, les objectifs nationaux et internationaux de réduction de la pauvreté ne seront pas atteints et les inégalités entre les pays et au sein des sociétés iront s'aggravant.
6. L'éducation est un droit fondamental de l'être humain. C'est une condition essentielle du développement durable ainsi que de la paix et de la stabilité à l'intérieur des pays et entre eux, et donc le moyen indispensable d'une participation effective à l'économie et à la vie des sociétés du XXI^e siècle soumises à un processus de mondialisation rapide. La réalisation des buts de l'éducation pour tous ne saurait être différée plus longtemps. Il est possible et nécessaire de répondre d'urgence aux besoins éducatifs fondamentaux de tous.
7. En conséquence, nous nous engageons collectivement à assurer la réalisation des objectifs suivants :
 - (i) développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés ;
 - (ii) faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ;
 - (iii) répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante ;
 - (iv) améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente ;
 - (v) éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite ;
 - (vi) améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables – notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.
8. Pour atteindre ces objectifs, nous, gouvernements, organisations, institutions, groupes et associations représentés au Forum mondial sur l'éducation, nous engageons à :
 - (i) susciter, aux niveaux national et international, un puissant engagement politique en faveur de l'éducation pour tous, définir des plans d'action nationaux et augmenter sensiblement l'investissement dans l'éducation de base ;

- (ii) promouvoir des politiques d'éducation pour tous dans le cadre d'une action sectorielle durable et bien intégrée, clairement articulée avec les stratégies d'élimination de la pauvreté et de développement ;
 - (iii) faire en sorte que la société civile s'investisse activement dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi de stratégies de développement de l'éducation ;
 - (iv) mettre en place des systèmes de gestion et de gouvernance éducatives qui soient réactifs, participatifs et évaluables ;
 - (v) répondre aux besoins des systèmes éducatifs subissant le contrecoup de conflits, de catastrophes naturelles et de situations d'instabilité et conduire les programmes d'éducation selon des méthodes qui soient de nature à promouvoir la paix, la compréhension mutuelle et la tolérance et à prévenir la violence et les conflits ;
 - (vi) mettre en œuvre des stratégies intégrées pour l'égalité des sexes dans l'éducation, qui prennent en compte la nécessité d'une évolution des attitudes, des valeurs et des pratiques ;
 - (vii) mettre en œuvre d'urgence des activités et des programmes d'éducation pour lutter contre la pandémie de VIH/sida ;
 - (viii) créer un environnement éducatif sain et sûr, inclusif et équitablement doté en ressources, qui favorise l'excellence de l'apprentissage et conduise à des niveaux d'acquisition clairement définis pour tous ;
 - (ix) améliorer la condition, la motivation et le professionnalisme des enseignants ;
 - (x) mettre les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous ;
 - (xi) assurer un suivi systématique des progrès accomplis du point de vue des objectifs et des stratégies de l'EPT aux niveaux national, régional et international ;
 - (xii) renforcer les mécanismes existants pour faire progresser plus rapidement l'éducation pour tous.
- 9.** S'appuyant sur les données accumulées dans le cadre des évaluations régionales et nationales de l'EPT, ainsi que sur les stratégies sectorielles nationales déjà en place, tous les États seront invités à définir des plans d'action nationaux ou à renforcer ceux qui existent déjà avant 2002 au plus tard. Ces plans, s'insérant dans le cadre d'un effort plus large de développement et de lutte contre la pauvreté, devront être élaborés selon des processus plus transparents et plus démocratiques, associant les différents partenaires, notamment les représentants du peuple, les responsables communautaires, les parents, les apprenants, les organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile. Ils s'attaqueront notamment aux problèmes liés au sous-financement chronique de l'éducation de base, en définissant des priorités budgétaires qui expriment la volonté d'atteindre les buts et objectifs de l'EPT dans les meilleurs délais et au plus tard en 2015. Ces plans définiront également des stratégies sans équivoque pour répondre aux problèmes spécifiques de ceux qui sont actuellement les laissés-pour-compte de l'éducation, en privilégiant clairement l'éducation des filles et l'égalité des sexes. Ils donneront une forme et une réalité concrète aux objectifs et stratégies définis dans le présent document ainsi

qu'aux engagements pris à l'occasion des conférences internationales qui se sont succédées depuis 1990. Les activités régionales de soutien aux stratégies nationales s'appuieront sur des organisations, des initiatives et des réseaux régionaux et sous-régionaux renforcés.

- 10.** Une volonté politique et une impulsion nationale plus affirmée sont nécessaires pour garantir la mise en œuvre effective et réussie des plans nationaux dans chacun des pays concernés. Cependant la volonté politique n'est rien sans les moyens. La communauté internationale n'ignore pas que bien des pays sont actuellement dépourvus des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs de l'éducation pour tous dans des délais acceptables. Il faut donc mobiliser de nouvelles ressources financières, de préférence sous forme de dons et d'aides assorties de conditions libérales, par le biais des institutions de financement bilatérales et multilatérales, comme la Banque mondiale et les banques régionales de développement, mais aussi du secteur privé. Nous l'affirmons : aucun pays qui a pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources.
- 11.** La communauté internationale honorera cet engagement collectif en lançant avec effet immédiat une initiative mondiale visant à élaborer les stratégies et mobiliser les ressources nécessaires pour apporter un soutien effectif aux efforts nationaux. Les pistes à explorer dans le cadre de cette initiative sont les suivantes :
- (i) renforcer le financement externe de l'éducation, notamment de l'éducation de base ;
 - (ii) améliorer la prévisibilité des flux de l'aide extérieure ;
 - (iii) assurer une coordination plus efficace des donateurs ;
 - (iv) développer les approches sectorielles ;
 - (v) intensifier, élargir et diligenter l'allègement et/ou l'annulation de la dette pour lutter contre la pauvreté, avec des prises de position fermes en faveur de l'éducation de base ;
 - (vi) prévoir un suivi plus efficace et plus régulier des progrès réalisés dans la poursuite des buts et objectifs de l'EPT, sous forme notamment d'évaluations périodiques.
- 12.** De nombreux pays ont déjà apporté la preuve de ce que peuvent obtenir des stratégies nationales résolues et s'appuyant sur une coopération efficace en faveur du développement. Les progrès réalisés dans le cadre de ces stratégies peuvent et doivent être accélérés par l'intensification de l'aide internationale. En même temps, les pays aux stratégies moins affirmées - comme les pays en transition, les pays en proie à des conflits ou ceux qui sortent d'une crise - doivent recevoir tout l'appui nécessaire pour progresser plus rapidement vers les objectifs de l'éducation pour tous.
- 13.** Nous renforcerons les mécanismes régionaux et internationaux permettant de rendre compte de l'action menée afin de donner une claire expression à ces engagements et d'inscrire le Cadre d'action de Dakar parmi les préoccupations de toutes les organisations régionales et internationales, de tout corps législatif national et de toute instance de décision locale.

- 14.** Le Bilan mondial de l'éducation pour tous à l'an 2000 montre que c'est en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et dans les pays les moins avancés que la situation est la plus préoccupante. En conséquence, même si l'aide internationale ne doit faire défaut à aucun pays qui en a besoin, la priorité doit être accordée à ces régions et pays. Les pays en conflit ou en cours de reconstruction doivent également bénéficier d'une attention spéciale afin de pouvoir bâtir des systèmes éducatifs qui répondent aux besoins de tous les apprenants.
- 15.** La mise en œuvre des objectifs et stratégies susmentionnés nécessitera une dynamisation immédiate des mécanismes nationaux, régionaux et internationaux. Dans un souci d'efficacité maximale, ces mécanismes seront participatifs et, dans la mesure du possible, s'appuieront sur ce qui existe déjà. Ils incluront des représentants de toutes les parties prenantes et tous les partenaires et fonctionneront selon des modalités transparentes et susceptibles d'évaluation. Ils apporteront une réponse conforme en tous points, dans l'esprit et la lettre, à la Déclaration de Jomtien et au Cadre d'action de Dakar. Ils assumeront, à des degrés divers, des fonctions notamment de sensibilisation, de mobilisation de ressources, de suivi et de création et de partage des connaissances concernant l'EPT.
- 16.** Le cœur de l'activité de l'EPT se situe au niveau national. Des forums nationaux EPT seront renforcés ou établis pour appuyer la réalisation des objectifs. Tous les ministères concernés et les organisations de la société civile seront systématiquement représentés dans ces forums qui devront être transparents et démocratiques et offrir un cadre de mise en œuvre à l'échelon infra-national. Les pays établiront des plans nationaux d'ensemble pour l'EPT d'ici 2002 au plus tard. Les pays confrontés à des problèmes particuliers, et notamment à des crises complexes ou à des catastrophes naturelles, bénéficieront d'un soutien technique spécial de la part de la communauté internationale. Chaque plan national d'EPT :
- (i) sera défini par les responsables nationaux en consultation directe et systématique avec la société civile du pays ;
 - (ii) canaliser le soutien coordonné de tous les partenaires du développement ;
 - (iii) définira des réformes correspondant aux six objectifs de l'EPT ;
 - (iv) établira un cadre financier pour le long terme ;
 - (v) sera axé sur l'action et s'inscrira dans un calendrier précis ;
 - (vi) comprendra des indicateurs de résultats à mi-parcours ;
 - (vii) réalisera une synergie de tous les efforts de développement humain en étant intégré dans le cadre et le processus de planification nationale du développement.
- 17.** Partout où ces processus sont engagés dans le cadre d'un plan crédible, les partenaires de la communauté internationale s'engagent à œuvrer de manière conséquente, coordonnée et cohérente. Chaque partenaire apportera sa contribution en fonction de ses avantages comparatifs à l'appui des plans nationaux EPT pour combler le déficit des ressources.
- 18.** Les activités régionales de soutien aux efforts nationaux s'appuieront sur les organisations, réseaux et initiatives déjà en place aux niveaux régional et sous-régional, en les renforçant au besoin. Les régions et sous-régions décideront d'un réseau d'encadrement EPT appelé à devenir le Forum régional ou sous-régional doté d'un mandat explicite dans ce domaine. La participation systématique de toutes les organisations compétentes représentant la société civile ou à caractère régional et sous-régional est indispensable, de même que la synchronisation de leurs efforts. Les forums régionaux et sous-régionaux sur EPT seront rattachés par des liens organiques aux forums nationaux et responsables devant eux. Leurs fonctions seront les suivantes : assurer la coordination avec l'ensemble des réseaux concernés ; définir les objectifs régionaux et sous-régionaux et suivre leur mise en œuvre ; mener une action de sensibilisation ; favoriser la concertation sur l'action à mener ; promouvoir les partenariats et la coopération technique ; partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés ; assurer le suivi des activités et en rendre compte ; enfin, promouvoir la mobilisation des ressources. Un soutien régional et international est prévu pour renforcer les forums régionaux et sous-régionaux et les capacités utiles en matière d'EPT, notamment en Afrique et en Asie du Sud.
- 19.** L'UNESCO continuera d'assumer le rôle qui lui a été confié d'assurer la coordination entre les partenaires de l'EPT et de maintenir la dynamique de leur coopération. Dans ce cadre, le Directeur général de l'UNESCO réunira tous les ans un groupe de haut niveau à la fois restreint et souple. Ce groupe contribuera à renforcer la volonté politique et la mobilisation des moyens techniques et financiers. Grâce aux informations du rapport de suivi émanant de l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IIPE), du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE), de l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE) et en particulier de l'Institut de statistique de l'UNESCO, et aux données fournies par les forums régionaux et sous-régionaux sur EPT, il permettra également de veiller à ce que la communauté mondiale rende compte des engagements de Dakar. Il sera composé de décideurs représentant au plus haut niveau les gouvernements et la société civile des pays développés et en développement ainsi que les organismes de développement.
- 20.** L'UNESCO fera office de secrétariat. Elle réaxera son programme d'éducation de manière à placer les résultats et les priorités de Dakar au cœur de son activité, ce qui implique la création de groupes de travail sur les six objectifs adoptés à Dakar. Ce secrétariat collaborera étroitement avec les autres organisations et pourra accueillir du personnel détaché par elles.
- 21.** La réalisation des objectifs de l'éducation pour tous nécessitera un soutien financier supplémentaire des pays et une intensification des efforts d'aide au développement et d'allègement de la dette en faveur de l'éducation de la part des donateurs bilatéraux et multilatéraux de manière à dégager un montant de l'ordre de huit milliards de dollars par an. Il est donc indispensable que de nouveaux engagements concrets soient pris au niveau financier tant par les gouvernements nationaux que par les donateurs bilatéraux et multilatéraux, y compris la Banque mondiale, ainsi que par les banques régionales de développement, la société civile et les fondations.

Commentaire élargi sur le Cadre d'action de Dakar

L'Éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs

Le présent document fournit des précisions sur chaque objectif et chaque stratégie du Cadre d'action en tenant compte des nombreuses suggestions formulées avant et pendant le Forum mondial sur l'éducation, et plus particulièrement lors des 24 séances de stratégie.

Établi par le Comité de rédaction
du Forum mondial sur l'éducation
Paris, le 23 mai 2000



I. Introduction

1. Le Cadre d'action de Dakar réaffirme la vision exprimée voici une décennie à Jomtien dans la *Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous*. Il exprime la détermination collective de la communauté internationale à poursuivre une stratégie ambitieuse afin de répondre en l'espace d'une génération aux besoins éducatifs fondamentaux de chaque individu, enfant, jeune ou adulte et de préserver cet acquis par la suite.
2. Le Forum mondial sur l'éducation de Dakar a permis de faire le point sur les réussites et les échecs et de tirer les enseignements de la décennie écoulée. Le Bilan de l'EPT à l'an 2000 constitue un effort sans précédent pour dresser un tableau mondial de l'éducation de base. Il présente les bilans nationaux des progrès réalisés depuis Jomtien dans 183 pays, les problèmes rencontrés et les recommandations pour l'avenir. Des rapports de synthèse résument les principales conclusions de ces bilans par région. En outre, 14 études thématiques spéciales ont été réalisées, des enquêtes sur la qualité des acquis de l'apprentissage ont été menées dans plus de 30 pays et un vaste ensemble d'études de cas sur l'implication des ONG dans l'effort d'éducation a été rassemblé et une synthèse en a été établie.
3. Le Bilan de l'EPT à l'an 2000 contient une mine d'informations et d'analyses. Cinq conférences régionales sur l'EPT (Afrique subsaharienne : Johannesburg ; Asie et Pacifique : Bangkok ; États arabes et Afrique du Nord : Le Caire ; Amérique et Caraïbes : Saint-Domingue ; Europe et Amérique du Nord : Varsovie) et une conférence des neuf pays à forte population (E-9), réunis à Recife, ont examiné les conclusions du Bilan à l'an 2000 et les ont traduites en programmes d'action régionaux qui font partie intégrante de ce document et sous-tendent le Cadre d'action de Dakar.
4. La vision de Jomtien demeure pertinente et audacieuse. Elle fournit une vue large et complète de l'éducation et du rôle décisif qu'elle joue dans l'autonomisation des individus et la transformation des sociétés. Ses lignes de force sont l'accès universel à l'éducation, l'accent mis sur l'équité, l'intérêt porté aux résultats de l'apprentissage, l'élargissement des moyens et de la portée de l'éducation de base, la valorisation de l'environnement dans lequel se déroule l'apprentissage et le renforcement des partenariats. Malheureusement, cette vision est loin de correspondre à la réalité : des millions de personnes sont toujours privées du droit à l'éducation ainsi que des possibilités que cela leur ouvrirait de mener une existence moins précaire, plus saine, plus productive et plus gratifiante. Cet échec a des causes multiples : manque de volonté politique, insuffisance et mauvaise utilisation des ressources, fardeau de la dette, attention insuffisante aux besoins d'apprentissage des pauvres et des exclus, indifférence à la qualité de l'apprentissage et absence de volonté de surmonter les inégalités entre les sexes. Il est certain que la réalisation de l'objectif d'éducation pour tous se heurte à des obstacles considérables, mais ceux-ci peuvent et doivent être surmontés.
5. Le Bilan de l'EPT à l'an 2000 montre que des progrès ont été réalisés, ce qui prouve que l'EPT est un objectif réaliste et

accessible. Mais force est de reconnaître que les progrès sont inégaux et beaucoup trop lents. Au seuil du nouveau millénaire, le constat est le suivant :

- (i) sur plus de 800 millions d'enfants âgés de moins de six ans, moins d'un tiers bénéficient d'une forme quelconque d'éducation préscolaire ;
 - (ii) quelque 113 millions d'enfants, dont 60% de filles, n'ont pas accès à l'enseignement primaire ;
 - (iii) au moins 880 millions d'adultes, dont une majorité de femmes, sont analphabètes.
6. Ces chiffres sont une insulte à la dignité humaine et un déni du droit à l'éducation. Ils constituent des obstacles majeurs sur la voie de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation d'un développement durable.
 7. Le Cadre de Dakar définit six objectifs essentiels d'EPT et propose douze grandes stratégies. Ces stratégies tiennent compte de l'expérience de la décennie passée et de l'évolution du contexte mondial. Elles intègrent en outre les objectifs internationaux de développement concernant l'éducation auxquels les gouvernements nationaux et la communauté internationale ont déjà donné leur adhésion.
 8. Dès la petite enfance et tout au long de leur vie, les apprenants du XXI^e siècle auront besoin d'avoir accès à des services éducatifs de grande qualité qui soient adaptés à leurs besoins, équitables et soucieux de parité entre les sexes. Ces services ne doivent être source ni d'exclusion ni de discrimination. Étant donné que le rythme, le style, la langue, les circonstances de l'apprentissage ne seront jamais les mêmes pour tous, il doit y avoir place pour diverses approches plus ou moins formelles, pourvu qu'elles assurent à tous un apprentissage valable et confèrent un statut équivalent.
 9. Le droit à l'éducation signifie que l'État a le devoir d'assurer à tous les citoyens les moyens de satisfaire leurs besoins éducatifs fondamentaux. L'éducation de base doit être à la fois gratuite, obligatoire et de bonne qualité. Les systèmes éducatifs de demain, quelle que soit leur diversité, devront être transparents et rendre compte de la façon dont ils sont dirigés, gérés et financés. Le rôle indispensable de l'État en matière d'éducation doit être complété et étayé par des partenariats larges et audacieux à tous les niveaux de la société. L'éducation pour tous suppose un engagement actif de toutes les parties prenantes.

II. Réalisations et défis

Réalisations et leçons tirées

10. Le Bilan de l'EPT à l'an 2000 entrepris aux niveaux national, régional et mondial montre que des progrès ont été accomplis ces dix dernières années dans le sens de la réalisation des principes énoncés dans la Déclaration de Jomtien.

- 11.** Dans le monde, les effectifs de l'enseignement primaire ont augmenté d'environ 82 millions depuis 1990, et le nombre de filles scolarisées en 1998 est supérieur de 44 millions à celui de 1990 - chiffres qui, plus que tout autres, sont révélateurs des efforts sérieux entrepris par de nombreux pays pour progresser, souvent en dépit de graves difficultés économiques et d'un accroissement démographique qui ne fléchit pas. A la fin des années 90, les pays en développement avaient dans l'ensemble atteint des taux nets de scolarisation supérieurs à 80%. Les taux de redoublement et d'abandon avaient diminué. Dans les écoles primaires, l'égalité entre les sexes a eu tendance à s'améliorer dans de nombreuses régions, à l'exception notable de l'Afrique subsaharienne. Les programmes de protection et d'éducation de la petite enfance ont enregistré une croissance modeste, surtout marquée dans les zones urbaines. Presque tous les pays du monde ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et de ce fait accepté l'obligation de garantir à chaque enfant le droit à une éducation de base. L'éducation non formelle et la formation qualifiante se sont progressivement développées. Et même si les taux d'analphabétisme demeurent inacceptables, il est indéniable que des progrès ont été réalisés. Le taux général d'alphabétisation des adultes est passé à 85% chez les hommes et à 74% chez les femmes. Le relèvement du niveau d'instruction a permis aux intéressés de faire des choix éclairés quant à la taille de la famille, ce qui n'est pas sans effet sur les taux de croissance démographique, facteur très important à la fois pour l'éducation et le développement.
- 12.** Ces résultats quantitatifs ne disent rien de la situation de millions de personnes qui demeurent exclues de l'éducation ou de la jeunesse aliénée qui peine à trouver sa place et à rester attachée à ses valeurs dans des sociétés en mutation. On n'a que peu d'information également sur la nature et la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage ainsi que des résultats de l'éducation à tous les niveaux des systèmes éducatifs.
- 13.** Il existe une forte corrélation entre, d'une part, la faiblesse des taux de scolarisation et de rétention et la médiocrité des résultats scolaires et, d'autre part, la progression de la pauvreté. L'expérience acquise au cours des dix années qui ont suivi Jomtien a cependant prouvé que l'éducation pour tous pouvait progresser sensiblement là où il y avait une ferme volonté politique, appuyée par de nouveaux partenariats avec la société civile et un soutien plus stratégique de la part des organismes de financement. Il est également clair que, si l'on veut que les garçons et les filles tirent un profit égal de l'éducation, il ne faut rien moins qu'intégrer les préoccupations d'égalité entre les sexes dans la conception et la mise en œuvre des stratégies et politiques sectorielles. D'où l'intérêt de collecter et d'analyser soigneusement des données fiables ventilées par sexe aux niveaux national et sous-national.
- 14.** Les nombreux facteurs qui influent sur la demande d'éducation sont maintenant mieux compris, de même que les causes multiples qui tiennent les enfants, les jeunes et les adultes à l'écart des possibilités d'apprentissage. On s'est beaucoup intéressé aux diverses mesures nécessaires pour accroître les taux d'inscription et de rétention des filles dans les établisse-

ments scolaires. Désormais, on comprend mieux ce qui fait l'efficacité des enseignants et autres éducateurs, le rôle essentiel de matériels didactiques appropriés, la nécessité d'allier selon le contexte les technologies "anciennes" et "nouvelles", l'importance des langues locales pour la première alphabétisation, et l'influence décisive de la communauté sur la vie des écoles et sur les autres programmes d'éducation. La contribution de la protection et de l'éducation de la petite enfance à la réussite scolaire ultérieure et la nécessité d'établir des liens forts entre les différents sous-secteurs de l'éducation et entre éducation de base, santé, nutrition, approvisionnement en eau salubre et environnement naturel ont davantage retenu l'attention et sont mieux comprises.

Défis et chances à saisir

- 15.** Les avancées sensibles mais modestes de ces dix dernières années incitent cependant à la prudence. De nombreux pays éprouvent encore des difficultés à définir le sens, l'objet et le contenu de l'éducation de base dans le contexte d'un monde en évolution rapide, ainsi qu'à mesurer les résultats et acquis de l'apprentissage. Nombre d'aspects qualitatifs et informels de l'éducation n'ont toujours pas été clairement évalués. En raison de la très grande diversité des contextes, il est difficile de mesurer et de comparer les résultats et acquisitions. En outre, l'aggravation des disparités éducatives entre les pays et au sein de chacun ne laisse pas d'être très préoccupante.
- 16.** Nombre de gouvernements et d'organismes ont concentré leurs efforts sur ceux qu'il était facile d'atteindre et ont négligé ceux qui étaient exclus de l'éducation de base pour des raisons sociales, économiques ou géographiques. Ce qui est clair, c'est que le développement de l'accès à l'éducation ne doit pas se faire aux dépens de la qualité, et l'amélioration de celle-ci ne doit pas profiter aux riches aux dépens des pauvres, comme ce fut le cas pour la protection et l'éducation de la petite enfance.
- 17.** L'éducation des filles demeure un défi majeur : malgré l'attention internationale portée à ce problème, 60% des enfants qui n'ont pas accès à l'enseignement primaire sont des filles.
- 18.** L'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne, où les progrès ont été les plus difficiles à réaliser, se heurtent de toute évidence à des difficultés bien plus grandes que les moyennes mondiales ne le laissent deviner et il faudra leur accorder une attention particulière si l'on veut que les objectifs de l'éducation pour tous soient atteints dans chaque pays. En Amérique et dans les Caraïbes, de profondes disparités entre régions et entre catégories sociales dues aux inégalités de revenus continuent d'entraver le progrès vers l'Education pour tous et il convient de leur accorder l'attention voulue.
- 19.** Il reste, et la tâche n'est pas aisée, à faire en sorte que l'idée générale d'Education pour tous en tant que concept intégrateur soit traduite dans les politiques des gouvernements nationaux et organismes de financement. L'Education pour tous doit englober non seulement l'enseignement scolaire formel mais aussi l'éducation de la petite enfance et les programmes

d'alphabétisation et d'acquisition des savoir-faire utiles dans la vie courante. En faisant appel à des approches aussi bien formelles que non formelles, elle doit prendre en compte les besoins des pauvres et des plus défavorisés, notamment des enfants qui travaillent, des populations rurales et nomades isolées, des minorités ethniques et linguistiques, des enfants, jeunes et adultes victimes de conflits, souffrant du VIH/sida, de la faim, d'un mauvais état de santé ; et de ceux qui ont des besoins éducatifs spéciaux. Il est encourageant de constater que de nombreux gouvernements, organismes de financement et organisations de la société civile sont de plus en plus acquis à cette conception large et intégratrice de l'éducation.

- 20.** Mettre à la disposition de l'EPT des moyens adéquats, équitables et durables, telle est la tâche primordiale. Nombre de gouvernements ne donnent pas à l'éducation une priorité suffisante dans leurs budgets nationaux. Trop souvent, les ressources de l'éducation ne sont pas employées de manière utile et efficace et il n'est pas rare que les groupes les mieux lotis soient subventionnés aux dépens des pauvres. Par ailleurs, les programmes de stabilisation ne parviennent pas toujours à protéger les budgets de l'éducation, de sorte que les frais demeurent très dissuasifs pour les enfants pauvres qui sont scolarisés, ainsi que pour les jeunes et adultes qui ont besoin de services d'éducation non formelle. Dans certains pays, les frais mis à la charge des parents pauvres ont eu un effet catastrophique sur la scolarisation et la rétention. L'éducation ne doit ni exclure ni créer de discrimination. Il appartient à tout gouvernement d'offrir une éducation de base gratuite et de qualité pour qu'aucun enfant ne soit empêché d'y accéder par manque d'argent.
- 21.** Les gouvernements doivent étudier plus activement des moyens nouveaux et novateurs d'accroître les ressources affectées à l'éducation pour tous et élaborer des stratégies bien définies pour en atteindre les buts, qu'ils doivent faire réellement et durablement leurs. Les efforts d'allègement de la dette des pays les plus pauvres demeurent insuffisants : on concède trop peu, trop tard, à un nombre trop restreint de pays. Les programmes de réduction de la dette doivent donner aux gouvernements la possibilité d'accorder la priorité à l'éducation dans le cadre général des efforts de lutte contre la pauvreté.
- 22.** Si la proportion de l'aide internationale allouée à l'éducation de base a augmenté dans les années 90, le total de l'aide au développement a dans l'ensemble baissé. Il faut encourager la première tendance et inverser la seconde. Il serait fortement indiqué que la communauté internationale montre, par la coopération et dans la transparence, qu'elle peut soutenir efficacement les stratégies sectorielles nationales bien définies et aider à débloquer les ressources supplémentaires importantes que de nombreux organismes de financement sont prêts à apporter.
- 23.** Les nouvelles modalités de travail qui se font jour dans le contexte d'ensemble du développement offrent aussi des possibilités pour atteindre les objectifs de l'éducation pour tous. Le renforcement de la coopération entre organismes nationaux et internationaux au niveau national, par le biais de structures et de mécanismes comme les Cadres de développement inté-

gré, les stratégies de lutte contre la pauvreté et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, offre des possibilités de partenariats pour la mobilisation de ressources en faveur de l'éducation de base.

- 24.** Les chances de voir s'instaurer un développement réellement participatif seront d'autant plus grandes que l'on proclamera haut et fort que l'éducation est un droit fondamental et que la démocratie représentative se sera enracinée. L'importance croissante des évaluations participatives de la pauvreté et des enquêtes entreprises sur les ménages traduit aussi une tendance positive à mettre en place des programmes et systèmes éducatifs qui répondent vraiment à des besoins et priorités clairement définis.
- 25.** Si l'insuffisance des capacités institutionnelles et la faiblesse des processus politiques empêchent encore nombre de gouvernements de satisfaire aux priorités de leurs citoyens, la diffusion des principes démocratiques dans le monde entier, la contribution croissante de la société civile aux processus démocratiques, la lutte contre la corruption et le processus de décentralisation en cours dans de nombreux pays, sont autant de facteurs qui peuvent beaucoup contribuer à asseoir solidement les fondements d'une éducation pour tous effective, équitable et durable.
- 26.** La mondialisation est à la fois une chance et un défi. C'est un processus qu'il faut façonner et gérer de façon à garantir l'équité et la durabilité. Elle crée des richesses nouvelles et accroît l'interconnexion et l'interdépendance des économies et des sociétés. Induite par la révolution des technologies de l'information et la mobilité accrue du capital, elle peut contribuer à réduire la pauvreté et l'inégalité dans le monde et mettre les nouvelles technologies au service de l'éducation de base. Cependant, la mondialisation comporte le risque de voir émerger un marché du savoir qui exclue les pauvres et les défavorisés. Privés d'accès à l'éducation de base dans une économie mondiale de plus en plus articulée autour du savoir, les pays et les ménages sont confrontés à la perspective d'une marginalisation croissante au milieu d'une économie internationale de plus en plus prospère.
- 27.** La menace que le VIH/sida fait peser sur la réalisation des objectifs de l'EPT et, au-delà, sur le développement en général, notamment en Afrique subsaharienne, constitue un défi considérable. Les conséquences effroyables du VIH/sida sur la demande, l'offre et la qualité de l'éducation exigent que ce problème soit immédiatement pris en compte, et de façon expresse, dans l'élaboration et la planification des politiques nationales. Les programmes de lutte contre la propagation du virus doivent tirer parti au maximum des possibilités offertes par l'éducation de faire passer le message de la prévention et changer les attitudes et comportements.
- 28.** L'augmentation notable des tensions, conflits et guerres, tant à l'intérieur des pays qu'entre nations et peuples, est particulièrement préoccupante. L'éducation a un rôle essentiel à jouer dans la prévention des conflits à l'avenir, et dans l'édification d'une paix et d'une stabilité durables.

III. Objectifs

« Les besoins éducatifs fondamentaux ... concernent aussi bien les outils d'apprentissage essentiels ... que les contenus éducatifs fondamentaux ... dont l'être humain a besoin pour survivre, pour développer toutes ses facultés, pour vivre et travailler dans la dignité, pour participer pleinement au développement, pour améliorer la qualité de son existence, pour prendre des décisions éclairées, et pour continuer à apprendre. »

(Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, article 1, paragraphe 1).

29. Les objectifs et stratégies exposés ci-après constituent un Cadre d'action conçu pour permettre à tous d'exercer leur droit d'apprendre et d'exercer leur responsabilité en contribuant au développement de leur société. Ces orientations globales s'inspirent des objectifs proposés par les conférences régionales sur l'EPT et des objectifs internationaux de développement auxquels les pays ont déjà donné leur adhésion. Il reviendra à chaque pays, par un processus de consultation entre tous les partenaires de l'éducation et avec l'aide de l'ensemble de la communauté internationale et l'appui des mécanismes de suivi de l'EPT, de définir ses propres objectifs et ses échéances à plus ou moins long terme dans le cadre des plans nationaux d'éducation existants ou à créer.

1 Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés

30. Tous les jeunes enfants ont besoin d'un environnement rassurant et protecteur pour être en bonne santé, éveillés, épanouis et capables d'apprendre. L'expérience de la décennie écoulée confirme qu'une prise en charge et une éducation satisfaisantes de la petite enfance, tant au sein de la famille que dans le cadre de programmes plus structurés, ont un impact positif sur la survie, la croissance, le développement et les capacités d'apprentissage des enfants. Ces programmes doivent être globaux, mettre l'accent sur l'ensemble des besoins de l'enfant et prendre en compte la santé, la nutrition et l'hygiène ainsi que le développement cognitif et psychosocial. Ils doivent être dispensés dans la langue maternelle de l'enfant et aider à préciser et enrichir les soins et l'éducation à fournir aux enfants qui ont des besoins spéciaux. Des partenariats entre pouvoirs publics, ONG, communautés et familles peuvent contribuer à améliorer la protection et l'éducation, en particulier des enfants les plus désavantagés, par le biais d'activités centrées sur l'enfant dans un cadre familial et communautaire et soutenues par des politiques nationales multisectorielles et des ressources adéquates.

31. Les pouvoirs publics, par le biais des ministères compétents, ont pour responsabilité première de formuler des politiques de protection et d'éducation de la petite enfance dans le contexte des plans nationaux d'EPT, en mobilisant un soutien politique et populaire et en promouvant des programmes

souples qui soient adaptés aux jeunes enfants au lieu d'être de simples modèles réduits des systèmes scolaires formels. L'éducation des parents et des autres partenaires en vue de favoriser une meilleure prise en charge de l'enfant en s'appuyant sur les pratiques traditionnelles et le recours systématique aux tests de suivi de la petite enfance sont des aspects essentiels à cet égard.

2 Faire en sorte que, d'ici à 2015, tous les enfants, en particulier les filles, les enfants en difficulté et ceux qui appartiennent à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit, de qualité et de le suivre jusqu'à son terme

32. Tous les enfants doivent pouvoir exercer leur droit à une "éducation de base" - quel que soit le niveau qu'on lui assigne - de qualité, que ce soit en milieu scolaire ou dans le cadre de programmes alternatifs. Tous les États doivent s'acquitter de leur obligation d'offrir un enseignement primaire gratuit et obligatoire conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et autres engagements internationaux. L'accord international faisant de 2015 la date butoir pour réaliser l'objectif de l'enseignement primaire universel dans tous les pays exigera une détermination et une volonté politique à tous les niveaux de gouvernement. Pour les millions d'enfants qui vivent dans la pauvreté, et qui souffrent de handicaps multiples, cela suppose aussi un engagement sans équivoque à supprimer les droits de scolarité et autres frais et à ne rien négliger pour réduire ou éliminer les coûts indirects que représentent fournitures, uniformes, repas scolaires et transport. Il faut recourir à des mesures incitatives, des interventions et des politiques sociales plus larges pour alléger les coûts d'opportunité indirects qu'entraîne la scolarisation. Aucun enfant ne doit être privé de la possibilité de recevoir jusqu'à son terme un enseignement primaire de qualité sous prétexte que sa famille n'en a pas les moyens. Le travail des enfants ne doit pas faire obstacle à l'éducation. L'accueil des enfants qui ont des besoins spéciaux, issus de minorités ethniques défavorisées, de populations migrantes, de communautés éloignées et isolées ou qui viennent de taudis urbains et d'autres enfants exclus de l'éducation doit faire partie intégrante des stratégies pour atteindre l'objectif de l'enseignement primaire universel en 2015.

33. Si la volonté d'assurer la scolarisation de tous est indispensable, il est également important d'améliorer et de préserver la qualité de l'éducation de base pour garantir l'efficacité de l'apprentissage en termes de résultats. Afin d'attirer et de retenir les enfants des groupes marginalisés ou exclus, les systèmes d'éducation doivent pouvoir réagir de façon souple - en proposant des contenus adaptés sous une forme accessible et attrayante. Les systèmes éducatifs doivent être intégrateurs, aller à la rencontre des enfants non scolarisés et apporter une réponse souple aux situations et besoins de tous les apprenants. Le Bilan de l'EPT à l'an 2000 suggère un large éventail de propositions pour permettre aux écoles de mieux répondre aux besoins des élèves: programmes d'action positive en

faveur des filles, pour tenter de supprimer les obstacles à leur scolarisation, enseignement bilingue pour les enfants des minorités ethniques, et tout un ensemble de méthodes diverses et ingénieuses pour s'adresser aux enfants non scolarisés et les faire participer activement.

3 Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante

34. Tous les jeunes et adultes doivent avoir la possibilité d'acquérir les savoirs et valeurs, attitudes et compétences techniques qui leur permettront de développer leurs capacités de travailler, de participer pleinement à la vie sociale, de maîtriser leur propre destin et de continuer à apprendre. Aucune nation ne saurait avoir une économie moderne et ouverte si une partie de sa main-d'œuvre n'a pas achevé d'études secondaires. Dans la plupart des pays, il faut pour cela développer le système secondaire.

35. Les jeunes, en particulier les adolescentes, sont exposés à des risques et à des menaces qui limitent les possibilités d'apprendre et constituent une difficulté majeure pour les systèmes éducatifs : exploitation du travail des enfants, pénurie d'emplois, conflits et violence, usage de drogues, grossesses pendant la scolarité et pandémie de sida. Il faut offrir aux jeunes des programmes conviviaux qui apportent les informations, les compétences pratiques, l'aide et les services nécessaires pour les protéger contre ces risques.

36. Il faut donner à tous les jeunes la possibilité d'une éducation continue. Pour ceux qui abandonnent l'école ou achèvent leur scolarité sans avoir acquis les bases de lecture, d'écriture et de calcul et les compétences indispensables dans la vie courante, il faut qu'il existe toute une gamme de programmes qui leur permettent de compléter leur apprentissage. Les possibilités offertes doivent être à la fois réelles et adaptées à leur environnement et à leurs besoins, pour les aider à maîtriser leur destin et acquérir des compétences utiles dans la vie active.

4 Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente

37. Tous les adultes ont droit à une éducation de base (à commencer par l'alphabétisation) pour pouvoir fonctionner au sein de l'univers où ils vivent et le transformer. Il reste encore dans le monde quelque 880 millions de personnes qui ne savent ni lire ni écrire ; les deux tiers sont des femmes. La fragilité des rudiments acquis par les nouveaux alphabétisés apporte une ombre de plus au tableau. Pourtant, l'éducation des adultes reste souvent marginale dans les systèmes et budgets de l'éducation nationale.

38. L'éducation des adultes et la formation continue doivent être considérablement développées et diversifiées, et faire partie intégrante du système national d'éducation et des stratégies de réduction de la pauvreté. Il faut reconnaître davantage la part essentielle qui revient à l'alphabétisation dans l'éducation tout au long de la vie, la durabilité des moyens d'existence, la santé, la citoyenneté active et l'amélioration de la qualité de vie des individus, communautés et sociétés. L'alphabétisation et la formation continue sont essentielles pour l'autonomie des femmes et l'égalité entre les sexes. On s'efforcera de resserrer les liens entre les approches formelles, non formelles et informelles de l'éducation pour tenir compte de la diversité des besoins et des situations des adultes.

39. Des ressources adéquates, des campagnes d'alphabétisation bien ciblées, des enseignants mieux formés et une utilisation novatrice des technologies sont des conditions indispensables pour promouvoir ces activités. La valorisation des méthodes d'apprentissage concrètes et participatives élaborées par les ONG, qui associent alphabétisation, responsabilisation et développement local, est particulièrement importante. Au cours de la décennie à venir, le succès des campagnes d'éducation des adultes passera essentiellement par une réduction substantielle des inégalités entre les hommes et les femmes et entre les ruraux et les citadins en termes de taux d'alphabétisation.

5 Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite

40. La discrimination entre les sexes demeure l'un des obstacles les plus insurmontables à l'exercice du droit à l'éducation. Les objectifs de l'EPT ne pourront être atteints que si cet obstacle est vaincu. Les filles constituent la majorité des enfants et des jeunes non scolarisés, même si dans un nombre croissant de pays, les garçons sont désavantagés. Bien que l'éducation des filles et des femmes ait des retombées positives considérables qui se transmettent de génération en génération et qu'elle soit un facteur déterminant de développement social et d'autonomisation des femmes, ce sont des progrès limités qui ont été enregistrés en ce qui concerne la participation des filles à l'éducation de base.

41. Un consensus international a déjà été atteint sur la nécessité d'éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005. Il faut pour cela que le souci d'équité entre les sexes imprègne l'ensemble du système éducatif, avec l'appui de ressources adéquates et d'une volonté politique ferme. Il ne suffit pas de garantir l'accès des filles à l'éducation ; les environnements scolaires dangereux et les préjugés qui interviennent dans le comportement et la formation des enseignants, dans les processus d'apprentissage et d'enseignement, ainsi que dans les programmes et les manuels scolaires entraînent souvent des taux de réussite et d'achèvement des études plus bas chez les filles. Par la mise en place de

cadres d'apprentissage sans danger et sensibles aux différences entre les sexes, on devrait pouvoir ôter un obstacle important à la participation des filles à l'éducation. Pour promouvoir l'éducation des filles, il est important aussi d'améliorer l'alphabetisation des femmes. Il faut donc déployer des efforts systématiques à tous les niveaux et dans tous les domaines pour éliminer toute discrimination sexuelle et promouvoir le respect mutuel entre les représentants des deux sexes. Cela suppose de transformer les attitudes, les valeurs et les comportements.

6 Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence, de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables - notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante

- 42.** L'exigence de qualité est au cœur de l'éducation, et ce qui se passe en classe et dans les autres milieux d'apprentissage est d'une importance vitale pour le bien-être futur des enfants, jeunes et adultes. Une éducation de qualité répond aux besoins d'apprentissage de base et enrichit l'existence des apprenants ainsi que l'expérience globale qu'ils ont de la vie.
- 43.** L'expérience de la décennie écoulée montre que le souci de scolariser davantage d'élèves doit s'accompagner d'efforts pour améliorer la qualité de l'éducation si l'on veut que les enfants soient durablement attirés par l'école, y restent et obtiennent des résultats significatifs en matière d'apprentissage. On a souvent monopolisé les maigres ressources disponibles pour développer les infrastructures au détriment de la recherche de la qualité dans des domaines comme la formation des enseignants ou l'élaboration des manuels. Il ressort de récentes études sur les résultats de l'apprentissage dans certains pays qu'un pourcentage important d'enfants n'acquièrent qu'une fraction du savoir et des compétences qu'ils sont pourtant censés maîtriser. Ce que les élèves ont à apprendre n'est pas toujours défini, enseigné ou évalué avec suffisamment de rigueur.
- 44.** Les gouvernements et les autres partenaires de l'EPT doivent continuer à œuvrer de concert pour assurer une éducation de base de qualité pour tous sans distinction de sexe, de revenu, de lieu d'habitation, de langue ou d'origine ethnique. Pour que les programmes d'éducation soient efficaces, il faut que les conditions suivantes soient réunies : (1) des élèves sains, bien nourris et motivés ; (2) des enseignants dûment formés et des méthodes d'apprentissage actives ; (3) des installations et matériels didactiques appropriés ; (4) des programmes adaptés susceptibles d'être enseignés dans une langue locale et qui partent du savoir et de l'expérience des enseignants et apprenants ; (5) un environnement qui non seulement encourage l'apprentissage mais soit accueillant, salubre et sécurisant et tienne compte des spécificités sexuelles ; (6) une définition claire et une évaluation précise des résultats attendus de l'apprentissage, notamment en termes de savoir, de compétences pratiques, d'attitudes et de valeurs ; (7) une gouvernance et une gestion participatives ; (8) un respect des communautés et cultures locales et une volonté de partenariat avec elles.

IV. Stratégies

45. L'éducation pour tous est un droit fondamental, au cœur même du développement. Il faut que ce soit une priorité nationale et internationale, exigeant un engagement politique affirmé et durable, des moyens plus importants et la participation de tous les partenaires de l'EPT aux processus d'élaboration des politiques, de planification stratégique et de réalisation des programmes. Pour atteindre les six objectifs exposés ci-dessus, il faut une approche diversifiée qui dépasse de loin le cadre des systèmes formels d'éducation. Le bilan de la décennie écoulée amène à penser que, pour parvenir à l'éducation pour tous, la mise en œuvre des stratégies suivantes sera décisive.

1 Susciter, aux niveaux national et international, un puissant engagement politique en faveur de l'éducation pour tous, définir des plans d'action nationaux et augmenter sensiblement l'investissement dans l'éducation de base

46. Il est dit dans le Cadre d'action de Jomtien que les résultats de l'action visant à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux de tous dépendront en fin de compte des mesures prises par chaque pays. Cela signifie en premier lieu que les gouvernements doivent s'engager fermement en faveur de l'éducation de base et allouer des ressources suffisantes à tous ses éléments - préalable indispensable pour que l'État puisse satisfaire à l'obligation qui lui incombe vis-à-vis de tous ses citoyens. Dans de nombreux pays, cela impliquera de consacrer une part plus grande du revenu national et des budgets à l'éducation et, à l'intérieur de ce poste, à l'éducation de base, moyennant une réduction des budgets alloués à d'autres secteurs de moindre priorité pour le développement. Les ressources doivent être utilisées de façon plus efficace et plus honnête, et les gouvernements devraient se fixer des objectifs pour mieux répartir les dépenses entre les différents systèmes éducatifs. La corruption, par l'hémorragie qu'elle entraîne, empêche d'utiliser efficacement les ressources de l'éducation et doit être impérativement jugulée. Des structures doivent être mises en place pour permettre à la société civile d'être associée à des dispositifs de budgétisation et de financement transparents et responsables. Faire de l'Education pour tous une réalité nécessitera également de mobiliser de façon plus créative et plus soutenue les ressources dont disposent des secteurs différents de la société, notamment les autres instances gouvernementales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales.

47. Même si la mobilisation des ressources intérieures s'intensifie et si les dotations augmentent et sont utilisées de façon plus efficace, les objectifs éducatifs fondamentaux ne pourront vraisemblablement pas être atteints sans un apport supplémentaire des organismes internationaux de développement. Les organismes de financement devraient allouer une part plus importante de leurs ressources au soutien de l'enseignement primaire et des autres composantes de l'éducation de base. Les

régions et pays où les difficultés sont les plus grandes, et notamment une bonne partie de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud, les pays les moins avancés et les pays qui sortent de conflit méritent une attention particulière.

- 48.** Aucun pays réellement désireux d'atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous ne devrait voir son action entravée par le manque de ressources. Les organismes de financement sont disposés à allouer des ressources importantes à l'EPT. Pour que ces fonds soient débloqués, il est indispensable qu'existent, ou que puissent exister, un engagement politique soutenu, des mécanismes effectifs et transparents de consultation avec les organisations de la société civile pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans EPT, ainsi qu'un processus consultatif bien défini pour la planification et la gestion sectorielles.
- 49.** Un tel engagement oblige les organismes de financement à coordonner leurs efforts pour apporter une aide au développement modulée qui tienne compte des réformes de secteur et à appuyer les priorités sectorielles dans le cadre de programmes de réduction de la pauvreté réalistes, cohérents et pilotés par les gouvernements. Il faut veiller en priorité à prendre plus tôt, en leur donnant plus de poids et de surface, des mesures d'allègement et/ou d'annulation de la dette pour lutter contre la pauvreté, avec une vive préoccupation pour l'éducation de base. L'allègement de la dette ne doit pas se substituer à l'aide.
- 50.** Les organismes de financement devront souscrire des engagements à plus long terme, qui permettent de meilleures prévisions, se plier davantage à la nécessité de rendre des comptes et faire preuve d'une plus grande transparence. Ils devront fournir en temps voulu des informations précises sur leurs dépenses et veiller à ce que des rapports financiers soient publiés périodiquement aux niveaux régional et international.

2 Promouvoir des politiques d'EPT dans le cadre d'une action sectorielle durable et bien intégrée, clairement articulée avec les stratégies d'élimination de la pauvreté et de développement

- 51.** L'éducation, qui commence par la prise en charge et l'instruction des jeunes enfants pour se poursuivre par l'apprentissage tout au long de la vie, est la clé de l'autonomisation de l'individu, de l'élimination de la pauvreté au niveau des ménages et de la communauté et du développement social et économique au sens large. Parallèlement, la réduction de la pauvreté facilite la progression vers les objectifs de l'éducation de base. Il y a d'évidentes synergies entre les stratégies de promotion de l'éducation et les stratégies de lutte contre la pauvreté : il convient donc de les exploiter, tant dans la planification que dans l'exécution des programmes.
- 52.** Une approche multisectorielle de l'élimination de la pauvreté implique que les stratégies d'éducation soient complémentaires de celles mises en œuvre dans les secteurs productifs ainsi que dans les domaines de la santé, de la démographie, du bien-être social, du travail, de l'environnement et des finances, et qu'elles soient étroitement liées aux activités de la société civile. Les

mesures spécifiques à prendre à cet égard consistent notamment à : (1) intégrer les stratégies relatives à l'éducation de base dans les initiatives plus larges de réduction de la pauvreté mises en œuvre aux niveaux national et international, telles que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), les cadres de développement intégré et les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté ; (2) mettre en place des systèmes éducatifs "intégrateurs" qui ciblent expressément les plus pauvres et les plus marginalisés et apportent une réponse adaptée à leurs besoins et à leur situation.

3 Faire en sorte que la société civile s'investisse activement dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de stratégies de développement de l'éducation

- 53.** Il faut que soit créé un nouvel espace politique et social élargi, à tous les niveaux de la société, qui permette aux apprenants, aux enseignants, aux parents, aux collectivités, aux organisations non gouvernementales et aux autres organisations de la société civile d'engager les gouvernements à dialoguer, prendre des mesures et innover pour atteindre les objectifs de l'éducation de base. Forte de l'expérience qui est la sienne, la société civile a un rôle crucial à jouer dans l'identification des obstacles qui entravent la réalisation de ces objectifs et dans la formulation de politiques et de stratégies pour les surmonter.
- 54.** Une telle participation, surtout au niveau local à travers les partenariats école-communautés, ne doit pas intervenir uniquement pour entériner des décisions ou financer les programmes d'éducation conçus par l'État. C'est à tous les stades de la prise de décision que les gouvernements doivent mettre en place des instances de dialogue systématique permettant aux citoyens et aux organisations de la société civile de contribuer à la planification, à l'exécution, au suivi et à l'évaluation des activités concernant l'éducation de base. Cette démarche est indispensable pour favoriser l'établissement de mécanismes de gestion de l'éducation responsables, globaux et évolutifs. Afin de faciliter ce processus, il sera souvent nécessaire de renforcer les capacités des organisations de la société civile.

4 Mettre en place des systèmes de gestion et de gouvernance éducatives réactifs, participatifs et responsables

- 55.** L'expérience des dix dernières années montre qu'il faut améliorer l'efficacité, la responsabilité, la transparence et la souplesse des systèmes de gouvernance de l'éducation afin qu'ils puissent mieux répondre aux besoins variés et changeants des apprenants. La réforme de la gestion de l'éducation, nécessaire pour passer d'un mode de gestion hautement centralisé, standardisé et directif à des procédures de décision, d'exécution et de suivi plus décentralisées et participatives aux échelons de responsabilité inférieurs, est une nécessité impérieuse. Ces processus doivent être étayés par un système d'information de gestion qui mette à profit à la fois les nouvelles technologies et la participation communautaire pour produire en temps utile des informations exactes et pertinentes.

56. Les auteurs des rapports nationaux de l'EPT et les cadres d'action régionaux issus du Bilan de l'EPT à l'an 2000 recommandent : (1) d'établir de meilleurs cadres réglementaires et mécanismes administratifs pour gérer non seulement l'éducation primaire formelle et non formelle, mais aussi les programmes d'éducation de la petite enfance, des jeunes et des adultes ; (2) de délimiter plus précisément les responsabilités incombant aux différents échelons administratifs ; (3) de veiller à ce que la décentralisation n'aboutisse pas à une répartition inéquitable des ressources ; (4) d'utiliser plus efficacement les ressources humaines et financières existantes ; (5) d'améliorer les capacités de gestion de la diversité, de la disparité et du changement ; (6) d'intégrer les programmes au sein de l'éducation et d'en renforcer la convergence avec ceux des autres secteurs, notamment la santé, le travail et la protection sociale ; et (7) d'assurer la formation des responsables scolaires et des autres personnels de l'éducation.

5 Répondre aux besoins des systèmes éducatifs touchés par les conflits, les catastrophes naturelles et l'instabilité et conduire des programmes d'éducation selon des méthodes qui soient de nature à promouvoir la compréhension mutuelle, la paix et la tolérance et à contribuer à prévenir la violence et les conflits

57. L'éducation paie un lourd tribut aux conflits, à l'instabilité et aux catastrophes naturelles, qui sont un obstacle majeur à la réalisation de l'objectif de l'Éducation pour tous. Il faudrait renforcer la capacité des gouvernements et de la société civile d'évaluer rapidement les besoins éducatifs dans les situations de crise et après les conflits pour les enfants et les adultes, de rétablir les possibilités d'apprentissage dans un environnement sûr et accueillant, et de reconstruire les systèmes éducatifs détruits ou endommagés.

58. Les écoles devraient être respectées et protégées comme des sanctuaires et des zones de paix. Les programmes d'éducation devraient être conçus de manière à promouvoir le plein épanouissement de la personnalité humaine et à renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales (article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme). Ces programmes devraient encourager la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes ethniques et religieux ; ils devraient être attentifs à l'identité culturelle et linguistique et respectueux de la diversité ; et également renforcer la culture de la paix. L'éducation devrait mettre en valeur non seulement des compétences telles que la prévention et le règlement pacifique des conflits, mais aussi des valeurs sociales et éthiques.

6 Mettre en œuvre des stratégies intégrées pour l'égalité des sexes dans l'éducation, qui reconnaissent la nécessité d'une évolution des attitudes, des valeurs et des pratiques

59. Atteindre l'objectif de l'Éducation pour tous implique un engagement au plus haut niveau et priorité doit être donnée

à l'égalité entre les sexes. Les écoles, les autres structures d'apprentissage et les systèmes éducatifs sont habituellement le reflet de la société dans son ensemble. L'action en faveur de la parité doit comporter des initiatives spécifiques visant à combattre la discrimination résultant des attitudes et pratiques sociales, ainsi que du statut économique et des habitudes culturelles.

60. L'ensemble du système éducatif doit montrer une volonté de favoriser l'apparition d'attitudes et de comportements imprégnés du souci de l'équité entre les sexes et révélant une sensibilisation aux disparités à cet égard. Les systèmes éducatifs doivent aussi agir de manière explicite pour faire disparaître les préjugés sexistes. A cette fin, ils doivent notamment veiller à ce que les politiques adoptées et leur mise en œuvre favorisent l'apprentissage des filles et des garçons. Le corps enseignant et le personnel de surveillance doivent être équitables et transparents et les règles et règlements, notamment en ce qui concerne la promotion et les mesures disciplinaires, doivent avoir les mêmes conséquences pour les filles et les garçons, les femmes et les hommes. Il faut prêter attention aux besoins des garçons dans les situations où ils sont désavantagés.

61. Dans le milieu d'apprentissage, les contenus, les processus et le contexte éducatifs, débarrassés des préjugés sexistes, doivent encourager et favoriser l'égalité et le respect. Cela vaut pour l'attitude des enseignants, la teneur des programmes et des manuels, les activités scolaires et les rapports entre élèves. Des efforts doivent être faits pour garantir la sécurité des personnes : bien souvent, les filles sont particulièrement exposées aux mauvais traitements et au harcèlement pendant les trajets entre le domicile et l'école, ou à l'école.

7 Mettre en œuvre d'urgence, des activités et des programmes d'éducation pour lutter contre la pandémie de VIH/sida

62. La pandémie de VIH/sida est en train de miner les progrès accomplis en matière d'Éducation pour tous dans de nombreuses régions du monde en perturbant gravement la qualité de l'éducation ainsi que l'offre et la demande de services dans ce domaine. Les gouvernements, la société civile et la communauté internationale doivent d'urgence se pencher sur cette situation. Les systèmes éducatifs doivent profondément changer s'ils veulent résister aux conséquences de l'épidémie de VIH/sida et enrayer sa propagation, en particulier pour faire face à son impact sur le nombre d'enseignants et les effectifs scolaires. Pour atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous, il faudra faire de la lutte contre le VIH/sida la priorité la plus élevée dans les pays les plus touchés, en montrant une volonté politique ferme et soutenue ; en intégrant la problématique du VIH/sida dans tous les aspects de l'action des pouvoirs publics ; en repensant la formation pédagogique et les programmes d'enseignement ; et en consacrant des ressources beaucoup plus importantes à ces efforts.

63. La décennie a montré que la pandémie a eu et continuera d'avoir un effet dévastateur sur les systèmes éducatifs, les enseignants et les apprenants, les filles étant particulière-

ment touchées. La dévalorisation et la pauvreté engendrées par le VIH/sida sont en train de créer de nouvelles castes sociales d'enfants qui sont exclus de l'éducation et d'adultes dont les moyens d'existence sont réduits. Des actions visant à atténuer les effets du VIH/sida par la protection des droits des victimes et un suivi permanent de l'impact de la pandémie sur les objectifs de l'éducation pour tous sont indispensables. Il faudrait entre autres adopter une législation appropriée et des actions administratives visant à garantir le droit à l'éducation des personnes touchées par la maladie et à combattre la discrimination dans le secteur de l'éducation.

- 64.** Les établissements et les structures d'enseignement devraient créer un environnement sûr et hospitalier pour les enfants et les jeunes dans un monde où sévit le VIH/sida et mieux les protéger contre les violences sexuelles et d'autres formes d'exploitation. Il conviendrait d'adopter des formules souples et non formelles pour atteindre les enfants et les adultes infectés dont la vie est perturbée par le VIH/sida, en accordant une attention particulière aux orphelins du sida. Tous les aspects du traitement et de la prévention du VIH/sida devraient être abordés dans les programmes visant à faire acquérir les compétences indispensables dans la vie courante. Des programmes sur le VIH/sida devraient également être organisés en faveur des enseignants et des communautés. Les enseignants doivent recevoir une formation adaptée, tant initiale qu'en cours d'emploi, pour dispenser une éducation sur le sida et ceux qui sont touchés par la pandémie devraient être aidés à tous les niveaux.

8 Créer un environnement éducatif sain et sûr, qui favorise un apprentissage efficace, notamment en fournissant des matériels didactiques de qualité qui permettront à tous les apprenants d'atteindre et de dépasser des niveaux d'acquisitions bien définis

- 65.** La qualité de l'apprentissage est, et doit être, au cœur des préoccupations relatives à l'EPT. Tous les acteurs en présence – enseignants et étudiants, parents et membres de la collectivité, travailleurs sanitaires et fonctionnaires locaux – devraient joindre leurs efforts pour créer un environnement qui favorise l'apprentissage. Pour que les établissements d'enseignement et les programmes puissent apporter un enseignement de qualité, ils doivent disposer de ressources appropriées réparties de façon équitable, l'essentiel étant de disposer d'installations sûres qui respectent l'environnement et soient facilement accessibles, d'enseignants motivés et compétents sur le plan professionnel, ainsi que de livres, d'autres matériels pédagogiques et de technologies adaptés, d'un coût raisonnable et accessibles à tous les apprenants.
- 66.** Le milieu d'apprentissage devrait aussi être sain, sûr et hospitalier. Sont nécessaires entre autres : (1) une alimentation en eau et des installations sanitaires convenables, (2) l'accès à des services de santé et de nutrition ou la possibilité de contacter de tels services, (3) des politiques et des codes de

conduite qui permettent d'améliorer la santé physique, psycho-sociale et affective des enseignants et des apprenants et (4) des contenus et des méthodes pédagogiques qui conduisent à l'acquisition des connaissances, attitudes, valeurs et compétences de la vie courante nécessaires pour avoir une bonne image de soi, être en bonne santé et se sentir en sécurité.

- 67.** Il est urgent d'adopter des stratégies efficaces pour identifier et faire participer les personnes exclues du point de vue social, culturel et économique. A cette fin, il faut analyser collectivement le phénomène de l'exclusion au sein de la famille, de la communauté et de l'école, concevoir des démarches d'apprentissage variées, souples et innovantes et créer un environnement qui favorise le respect et la confiance mutuels.
- 68.** L'évaluation de l'apprentissage devrait comporter une évaluation de l'environnement, des méthodes et des résultats. Les résultats de l'apprentissage doivent être parfaitement définis dans les domaines tant cognitifs que non cognitifs et être évalués en permanence dans le cadre même du processus d'enseignement et d'apprentissage.

9 Améliorer le statut, le moral et le professionnalisme des enseignants

- 69.** Les enseignants jouent un rôle essentiel dans la promotion d'une éducation de qualité, que ce soit dans le cadre scolaire ou dans celui de programmes communautaires de nature plus flexible ; ils sont les avocats, et les catalyseurs, du changement. Aucune réforme de l'enseignement n'a de chances d'aboutir sans la participation active et l'implication des enseignants. Les enseignants, à tous les niveaux du système éducatif, devraient être respectés et correctement rémunérés ; avoir accès à une formation et disposer en permanence de perspectives et d'un soutien professionnels, notamment grâce à l'enseignement ouvert et à distance ; et pouvoir participer aux décisions qui influent sur leur vie professionnelle et le cadre dans lequel ils enseignent. Les enseignants doivent aussi accepter leurs responsabilités professionnelles et être responsables devant les apprenants et les communautés.
- 70.** Des stratégies clairement définies et plus imaginatives doivent être mises en place pour repérer, attirer, former et retenir dans le système éducatif les bons enseignants. Ces stratégies doivent tenir compte du nouveau rôle qui revient aux enseignants dans la préparation des élèves à la nouvelle économie fondée sur le savoir et mue par la technologie qui se fait jour. Les enseignants doivent être en mesure de comprendre la diversité des styles d'apprentissage et les différences dans le développement physique et intellectuel des élèves, ainsi que de créer des conditions d'apprentissage stimulantes fondées sur la participation.

10 Les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de la réalisation des objectifs de l'Education pour tous

- 71.** Les technologies de l'information et de la communication (TIC) doivent être exploitées pour soutenir les objectifs de l'EPT à moindre frais. Ces technologies offrent des possibilités importantes pour diffuser les connaissances, améliorer l'apprentissage et développer des services éducatifs plus efficaces. Ces possibilités ne seront exploitées que si les nouvelles technologies appuient la mise en œuvre des stratégies éducatives au lieu de les imposer. Pour être efficaces, surtout dans les pays en développement, les TIC doivent être complétées par des technologies plus traditionnelles, telles que les livres et la radio, et plus largement utilisées dans la formation des enseignants.
- 72.** La rapidité d'évolution des TIC, leur expansion et leur accessibilité de plus en plus grandes, la nature de leur contenu et la baisse de leurs prix ont des incidences majeures sur l'apprentissage. Elles peuvent avoir tendance à accroître les disparités, à affaiblir les liens sociaux et à menacer la cohésion culturelle. Les gouvernements devront donc établir des politiques plus claires dans le domaine de la science et de la technologie et engager une évaluation critique des expériences et options en matière de TIC. Il y a lieu notamment d'évaluer leurs incidences sur les ressources compte tenu de l'offre d'éducation de base, en privilégiant les choix qui contribuent à combler le « fossé numérique », à développer l'accès et la qualité et à réduire les inégalités.
- 73.** Il est nécessaire d'exploiter la possibilité offerte par les TIC d'améliorer la collecte et l'analyse des données et de renforcer les systèmes de gestion, depuis le ministère jusqu'à l'école en passant par les instances sous-nationales ; d'améliorer l'accès à l'éducation pour les populations défavorisées et vivant dans des zones reculées ; de soutenir la formation professionnelle initiale et continue des enseignants ; et de permettre une communication entre les classes et entre les cultures.
- 74.** Les moyens d'information devraient également être incités à créer des partenariats ou à renforcer les partenariats existants avec les systèmes éducatifs, en encourageant la presse locale, en diffusant des informations sur les problèmes de l'éducation et en proposant des émissions de formation permanente par l'intermédiaire des radios de service public.

11 Assurer un suivi systématique des progrès accomplis pour atteindre les objectifs et mettre en œuvre les stratégies de l'EPT aux niveaux national, régional et international

- 75.** Pour réaliser les objectifs de l'EPT, il faut fixer des priorités, définir des politiques, établir des objectifs et des indicateurs des résultats, allouer des ressources, surveiller les performances et évaluer les résultats qualitatifs et quantitatifs. Il est indispensable de disposer de données solides, fiables et ventilées en matière d'éducation, fondées sur les résultats

exacts des recensements, si l'on veut mesurer avec précision les progrès réalisés, confronter les expériences et tirer des enseignements. Des informations sur le succès de telle ou telle stratégie, sur les crédits budgétaires alloués à l'éducation de base et sur la participation de la société civile à l'EPT doivent également être produites. Tous ces éléments sont décisifs pour mesurer l'aptitude des partenaires de l'EPT à rendre compte de leur action. Le suivi et l'évaluation continus de l'EPT, avec la pleine participation de la société civile, doivent être encouragés.

- 76.** Lorsque les gouvernements ont vraiment à cœur les résultats de l'éducation, ils sont conscients de l'importance fondamentale des statistiques et de la nécessité de disposer d'institutions crédibles et indépendantes chargées de les établir. Le Bilan de l'EPT à l'an 2000 a révélé l'existence d'importantes lacunes dans les données. Il faut développer les moyens qui permettront de combler ces lacunes et de produire en temps utile des données précises, tant qualitatives que quantitatives, afin qu'elles puissent être analysées et transmises aux décideurs et aux spécialistes. Il est indispensable de veiller à la collecte de données ventilées aux échelons inférieurs du système, à la fois pour identifier les domaines où les inégalités sont les plus importantes et pour fournir des données aux responsables de la planification, de la gestion et de l'évaluation au niveau local.
- 77.** Les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de l'EPT doivent être régulièrement et systématiquement évalués pour permettre des analyses comparatives valables. S'ils disposent de données de meilleure qualité aux niveaux national et international, les gouvernements, la société civile et les autres institutions pourront mieux apprécier les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs, identifier les régions, les pays et les échelons sous-nationaux où l'on enregistre des difficultés ou succès particuliers et prendre alors les mesures voulues.

12 S'appuyer sur les mécanismes existants pour accélérer les progrès vers l'Education pour tous

- 78.** Pour atteindre les six objectifs présentés dans ce Cadre d'action, des mécanismes de participation reposant sur une large assise aux niveaux international, régional et national sont indispensables. Ces mécanismes s'occuperont, à des degrés divers, de la promotion, de la mobilisation des ressources, ainsi que du suivi, de la production et du partage de connaissances.
- 79.** C'est au niveau de chaque pays que l'essentiel des activités en faveur de l'EPT sont menées. Les forums nationaux EPT existants seront renforcés ou de nouveaux forums seront créés et les pays prépareront pour 2002 au plus tard des plans nationaux EPT. La communauté internationale apportera un soutien technique particulier aux pays confrontés à des problèmes importants, tels que conflits ou catastrophes naturelles. Les membres de la communauté internationale s'engagent à œuvrer de manière systématique, coordonnée et cohérente pour appuyer les plans nationaux EPT.

80. Les activités régionales et sous-régionales destinées à appuyer les efforts nationaux reposeront sur les organisations, réseaux et initiatives existants, qui seront renforcés le cas échéant. Ceux-ci travailleront en tandem avec les forums nationaux EPT.
81. L'UNESCO continuera à jouer le rôle qui lui a été confié de coordonner l'action des partenaires de l'EPT et à maintenir l'élan de leur collaboration. Dans cette optique, l'UNESCO réunira chaque année un groupe de haut niveau, à la composition réduite et variable dont la mission sera de stimuler l'engagement politique et la mobilisation des ressources techniques et financières. Celui-ci sera composé de personnalités

appartenant aux gouvernements et à la société civile, ainsi que de représentants des organismes de développement. L'UNESCO recentrera son programme dans le domaine de l'éducation afin de placer les résultats et les priorités de Dakar au cœur de ses travaux.

82. Pour que l'objectif de l'Éducation pour tous soit atteint, il faudra que les gouvernements nationaux et les donateurs bilatéraux et multilatéraux, y compris la Banque mondiale et les banques de développement régional, la société civile et les fondations prennent de nouveaux engagements financiers concrets. ■





Éducation pour tous Cadre d'action pour l'Afrique subsaharienne

L'éducation pour la renaissance
de l'Afrique au XXI^e siècle

Adopté lors de la Conférence de l'Afrique subsaharienne
sur l'Éducation pour tous
Johannesburg, Afrique du Sud, 6-10 décembre 1999



I. Préambule

Si le siècle prochain doit être celui de l'Afrique, celui du progrès économique et social du peuple africain, marqué par la paix et le développement durables, alors le succès de cette entreprise dépend de la réussite de nos systèmes éducatifs. En effet, aucun pays au monde n'a jamais atteint le développement durable sans un système éducatif efficace, sans un enseignement primaire solide et universel, sans un enseignement supérieur et une recherche efficaces, sans l'égalité des chances en matière d'éducation.

Président Thabo Mbeki, Allocution liminaire, Conférence sur « L'éducation pour la renaissance de l'Afrique au XXI^e siècle », Johannesburg, Afrique du Sud, 6 décembre 1999.

Alors que nous approchons de la fin du XX^e siècle, nous, les Ministres de l'éducation, représentants de la société civile et organismes de développement international, avons décidé de nous réunir à Johannesburg pour faire le bilan des progrès accomplis sur la voie des objectifs de l'Éducation pour tous adoptés en 1990 par la Conférence de Jomtien. Nous devons saisir cette occasion pour relancer le processus de rénovation de nos systèmes éducatifs. Seul ce processus permettra à notre continent de relever avec succès les défis du XXI^e siècle. Nous adoptons par la présente un Cadre d'action sous le thème de « *L'éducation pour la renaissance de l'Afrique dans le contexte d'une économie, d'une communication et d'une culture mondialisées.* »

Nous sommes conscients des formidables efforts déployés par les pays de l'Afrique subsaharienne pour atteindre les objectifs fixés lors de la Conférence mondiale sur l'Éducation pour tous de Jomtien, en dépit des multiples obstacles et de conditions exceptionnellement difficiles. La présence en un seul et même lieu de tous les principaux acteurs de l'éducation, venus des quatre coins de notre vaste continent, a été pour nous l'occasion de procéder, pour la première fois dans l'histoire, à un bilan global de l'état de l'éducation, sous de multiples angles. Ces dix dernières années, les meilleurs résultats en matière d'éducation ont été enregistrés dans les pays qui se sont engagés dans un processus exhaustif de réforme et de reconstruction à la suite de conflits les ayant déchirés ; à l'opposé, des reculs ont été enregistrés dans les pays aux prises avec des guerres et des conflits civils, soit près d'un tiers des pays de la région.

Les systèmes éducatifs dans nombre de pays d'Afrique, reposant sur des infrastructures matérielles et institutionnelles fragiles, sont vulnérables aux risques de catastrophes, naturelles ou provoquées par l'homme. Celles-ci entravent les progrès et, parfois même, font perdre le bénéfice des progrès difficilement accomplis. Nombreux sont les pays qui ont éprouvé des difficultés du fait de la mise en œuvre de sévères programmes d'ajustement économique, de

l'alourdissement du fardeau de la dette, des distorsions du système économique mondial, de la mauvaise gouvernance, du manque ou de la mauvaise utilisation des ressources, ainsi que de la sécheresse et des inondations. En outre, la pandémie du VIH/sida et les conflits armés ont continué de retentir négativement sur l'éducation en Afrique.

En dépit des efforts remarquables accomplis pour que chaque enfant ait accès à une éducation de base de qualité, nous tenons à souligner que seuls quelque 10 pays ont atteint l'enseignement primaire universel. Si les taux de scolarisation ont considérablement augmenté dans nombre de pays, il n'a pas été possible de répondre à la croissance démographique et à la migration rurale vers les villes. Ce qui laisse supposer une stabilité par rapport à la taille de la population. C'est uniquement dans les régions urbaines que les enfants (et seuls les plus privilégiés d'entre eux) peuvent bénéficier de programmes de soins et de développement de la petite enfance. Si l'on en croit les estimations des pays concernés, entre 1990 et 1998, le taux net de scolarisation (TNS) des garçons a progressé de 9%, s'établissant à 56%, et celui des filles de 7% pour se situer à 48%¹ pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Toutefois, ces chiffres recouvrent de grandes disparités d'une sous-région à l'autre. Ainsi, dans les pays de l'Océan Indien, les filles comme les garçons ont déjà atteint des taux nets de scolarisation de plus de 70%. Les progrès les plus remarquables ont été ceux de l'Afrique de l'Est (à l'exception de la Somalie), où le taux net de scolarisation des garçons a progressé de 27% (pour atteindre 60%) et celui des filles de 18% (pour atteindre 50%) et de l'Afrique australe, avec une hausse de 16% pour les garçons (pour atteindre 58%) et une véritable explosion pour les filles, avec une augmentation de 23% (pour atteindre 76%)². Les progrès enregistrés dans les régions en paix d'Afrique centrale et occidentale ont été anéantis par la terrible régression des pays en guerre. Les données disponibles indiquent qu'à l'heure actuelle environ 40% des filles et 50% des garçons sont scolarisés en Afrique de l'Ouest, les pourcentages correspondants étant de 50% pour les filles et de 60% pour les garçons en Afrique centrale. Toutefois, la réalité pourrait bien être très inférieure à ces estimations, dans la mesure où un certain nombre de pays en guerre dans cette région du continent n'ont pas été en mesure, ces dernières années, de recueillir des données.

Sur les 41 millions d'enfants d'âge scolaire qui ne sont pas scolarisés, 56% sont de sexe féminin. C'est en Afrique australe que l'égalité entre filles et garçons est la plus respectée : de nombreux pays ont pratiquement universalisé l'enseignement primaire universel et enregistrent des taux élevés d'alphabétisation adulte. C'est à l'extrémité sud du Sahara que les disparités entre les sexes sont les plus frappantes, puisqu'il arrive que le taux de scolarisation des filles atteigne à peine la moitié de celui des garçons.

1. Si l'on se rapporte aux estimations démographiques de l'ONU, le taux net de scolarisation des garçons a progressé de 10% pour s'établir à 67% et celui des filles de 8%, passant à 58% en 1998. Cet écart est dû aux taux de croissance démographique dont on a fait l'hypothèse dans les projections intercensitaires. S'agissant du taux net de scolarisation, les estimations de l'ONU sont généralement inférieures de près de 10% pour les garçons et les filles à celles des pays concernés.

2. Le fait que, dans cette région, les garçons aient un taux de scolarisation plus faible s'explique par les différences de coûts d'opportunité dans les pays où les industries minières recrutent surtout une main-d'œuvre masculine sans instruction.

Par ailleurs, on enregistre dans cette même région de faibles taux d'alphabétisation des adultes et de mauvaises conditions économiques. Cependant, une fois à l'école, la probabilité pour les garçons d'arriver jusqu'à la fin de leur cinquième année de scolarité est de 70 %, contre 69 % pour les filles. On constate également de fortes disparités selon les sous-régions. En règle générale, lorsque les taux de scolarisation et d'alphabétisation sont élevés, l'égalité entre garçons et filles est la règle. Dans les cas où, par contre, ces deux taux sont faibles, les filles ont le plus souvent un taux d'espérance scolaire inférieur à celui des garçons.

Le nombre d'enfants abandonnant l'école a connu ces dernières années une inquiétante progression, en raison essentiellement de l'augmentation des coûts et des conflits armés. La majorité de ces enfants sont originaires de régions rurales et reculées, handicapés, réfugiés ou déplacés à l'intérieur de leur propre pays, contraints de travailler, membres de minorités ethniques, touchés par le VIH/sida, victimes de conflits et de situations d'urgence – situations qui génèrent un nombre croissant d'orphelins. Les pauvres des zones rurales continuent à émigrer vers les villes, où les écoles sont déjà surchargées.

L'accès à l'éducation est limité, la qualité de l'enseignement reste médiocre et les programmes scolaires sont souvent éloignés des besoins des apprenants et impropres à contribuer au développement social, culturel et économique. Alors que les secteurs de l'industrie et des services émergents ont besoin, pour être concurrentiels, d'entrepreneurs, de gestionnaires, d'une main-d'œuvre qualifiée et de spécialistes, nos systèmes éducatifs d'un autre temps continuent à produire des diplômés dépourvus des connaissances et des compétences requises pour le développement de l'emploi et de l'entreprise.

La majorité de notre population n'a toujours pas accès à l'électricité, à l'eau potable et aux médicaments. Pour remédier à cette situation, nous avons besoin des savoir-faire en matière de procédés industriels de base tels que la mise au point, la fabrication, la commercialisation et la distribution de produits. Des partenariats entre établissements pédagogiques, centres de recherche et industries permettraient de nous doter de capacités locales et de trouver nous-mêmes des solutions à nos besoins fondamentaux. Cependant, la confiance indispensable pour forger ces partenariats authentiques entre les principaux acteurs du développement de l'éducation et de l'industrie est au plus bas.

Ayant pris part à l'évaluation la plus globale jamais menée en Afrique, nous reconnaissons l'ampleur des tâches à mener en matière d'éducation et de gestion. Nous devons être en mesure d'innover tout en tenant compte des disparités et de l'éventail de solutions possibles pour répondre à des besoins en évolution. Il est impératif de développer les capacités en planification et en gestion. Actuellement encore, le personnel des ministères africains a, dans sa majorité, été formé à l'étranger. Il est de notre devoir d'instaurer de réels changements et d'apporter des réponses aux crises et aux impératifs d'ajustement. Pour ce faire, nous devons forger un mécanisme de partenariat professionnel et mettre en place un processus démocratique pour arriver à un consensus en matière d'objectifs et de stratégies à divers niveaux, de la formulation politique à la mise en œuvre.

Pour relever ces défis, il est tout aussi important et certainement plus positif de tirer les leçons des multiples pratiques et politiques ayant fait la preuve de leur efficacité dans le contexte africain :

- ▶ un accès plus rapide à l'éducation avec, en particulier, des politiques d'équité favorisant la scolarisation des filles et des femmes, notamment grâce à des programmes de discrimination positive ;
- ▶ la participation de la communauté aux prises de décision et à la gestion de l'école ;
- ▶ l'emploi d'enseignants originaires de leur communauté ;
- ▶ une réforme des programmes scolaires afin qu'ils répondent aux besoins et contextes locaux ;
- ▶ la fourniture de matériels didactiques et de manuels scolaires à des prix abordables ;
- ▶ le recours à la langue maternelle comme langue d'enseignement ;
- ▶ l'utilisation de l'école en tant que centre d'apprentissage communautaire ;
- ▶ un processus d'évaluation fondé sur le paradigme « action-recherche-action » ; et
- ▶ des statistiques et une gestion des données en vue d'applications dans le domaine de la planification, de l'évaluation, etc.

Le succès retentissant de l'exercice du Bilan de l'Éducation pour tous à l'an 2000, auquel ont participé la quasi-totalité des pays d'Afrique subsaharienne, témoigne bien de la capacité des organisations, des institutions et des experts africains à forger de véritables partenariats. Nous avons bien l'intention de tenir compte désormais des facteurs essentiels qui distinguent la réussite de l'échec lorsque nous serons appelés à formuler des stratégies pour surmonter les obstacles et atteindre nos objectifs.

Nous sommes plus que jamais convaincus que le développement des ressources humaines, en l'occurrence l'éducation, constitue la condition stratégique *sine qua non* à remplir si l'on veut donner aux peuples d'Afrique les moyens de participer pleinement à l'économie mondialisée du XXI^e siècle et de tirer parti des progrès et des occasions qui la caractériseront. A ce stade de notre développement, nous avons quelques raisons d'être optimistes étant donné les récents progrès politiques et sociaux qui nous ont permis d'augmenter les investissements en faveur de l'éducation dans certaines régions du continent et des formidables possibilités qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Dans la mesure où il pourra s'appuyer sur une infrastructure nationale et compter avec un corps enseignant compétent et des matériels d'apprentissage élaborés, le secteur de l'éducation devra s'attaquer à des problèmes sociaux urgents comme celui du VIH/sida et de la violence qui menacent d'anéantir nos progrès et de réduire à néant nos perspectives d'avenir.

A l'heure du bilan des dix années écoulées depuis la Déclaration de Jomtien et des quatre années depuis la réunion à la mi-décennie d'Amman, nous sommes tout à fait conscients qu'il est impératif d'exiger un véritable changement de paradigme et des investissements beaucoup plus importants en matière d'éducation si nous voulons vraiment réaliser notre vision de la Renaissance africaine.

C'est pourquoi nous, Ministres de l'Éducation, représentants de la société civile et organismes de développement international :

Réaffirmons que l'éducation constitue un droit fondamental et un besoin essentiel pour tous les enfants, les jeunes et les adultes africains, y compris les personnes qui souffrent d'invalidités, conformément aux dispositions des instruments internationaux dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples et la Convention sur les droits de l'enfant et les recommandations de la Conférence de Salamanque ;

Reconnaissons qu'une éducation de qualité est une condition préalable pour que les Africains aient les moyens de participer pleinement à une économie mondialisée et de tirer parti des technologies de communication modernes ;

Notons que l'éducation de base doit être revue pour devenir inclusive, pertinente et respectueuse de l'égalité entre les sexes, et que des efforts doivent être déployés pour accroître la participation des filles et des femmes à l'éducation par le biais notamment d'une discrimination positive ;

Nous engageons à supprimer tous les obstacles (d'ordre social, culturel, économique, politique et juridique) qui empêchent les enfants, les jeunes et les adultes africains d'avoir accès à une éducation de qualité et d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration de Jomtien sur l'Éducation pour tous ;

Reconnaissons que la pandémie de VIH/sida, l'aggravation de la pauvreté, la guerre et les conflits civils constituent autant d'obstacles majeurs à la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous et, qu'à ce titre, ils doivent être considérés comme des domaines d'action prioritaires dans la région ;

Reconnaissons la nécessité que les systèmes éducatifs fournissent à tous les peuples d'Afrique la possibilité d'acquérir les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour accéder aux technologies de l'information et de la communication et s'en servir ;

Reconnaissons que le développement des systèmes d'éducation sur le continent doit reposer sur les systèmes de connaissance, les langues et les valeurs locaux ; et

Reconnaissons qu'il convient de réformer les programmes d'enseignement pour donner aux enfants, aux jeunes et aux adultes une éducation de qualité qui leur permette d'apprécier la diversité, la richesse et le dynamisme de nos cultures, dans le but de nous libérer de la dépendance psychologique, économique et technologique.

Après avoir dressé ce tableau général et affiné notre vision, nous déciderons de nos politiques et programmes et mobiliserons partenariats et ressources afin de faire de la Renaissance de l'Afrique au XXI^e siècle une réalité.

2. La nouvelle vision d'une Renaissance africaine

Nous souhaitons que le XXI^e siècle soit celui de la renaissance d'une Afrique vivante, resplendissante dans la diversité de ses cultures, de son histoire, de ses langues et de ses arts, unie dans sa volonté de mettre un terme à la marginalisation de notre continent, mis à l'écart du progrès et du développement du monde. Une Afrique démocratique, qui aura triomphé du colonialisme, de l'apartheid et de l'oppression. Une Afrique en paix, réconciliée avec elle-même, une société marquée par la cohésion et fondée sur le respect des droits de chacun, indépendamment des considérations de couleur, de sexe, d'appartenance ethnique, de religion ou d'appétitudes. Une Afrique éclairée, ayant remporté sa lutte pour la libération de l'esprit. Une Afrique prospère, où les connaissances et les compétences humaines seront les ressources essentielles. Nous envisageons une Afrique enfin intégrée dans ses systèmes politiques, économiques et sociaux, dans sa quête de la paix, de la justice, de la prospérité et d'une vie meilleure pour tous.

Notre nouvelle vision de la Renaissance africaine vise non pas à nous ramener à la période nostalgique du pré-colonialisme, mais à nous aider à reprendre le développement de notre patrimoine culturel. Les valeurs qui nous unissent et la connaissance de notre propre environnement, conjuguées aux méthodes de gestion modernes, aux sciences sociales et physiques et à la technologie, devront nous aider à résoudre nos problèmes chroniques de pauvreté, de maladie, de famine, de conflit, de mauvaise gouvernance et de corruption.

Dans cette Afrique renouvelée, l'éducation devra préparer enfants, jeunes et adultes à prendre en main leurs propres destinées, en les libérant de toute dépendance. Les Africains seront alors dotés d'initiative, de créativité, d'esprit critique, d'esprit d'entreprise, de valeurs démocratiques, de fierté et d'une capacité à apprécier la diversité. Cette nouvelle Afrique pourra respecter les droits de chacun et exiger une bonne gestion des affaires publiques et la responsabilité des gouvernants. Une cohésion sociale nouvelle permettra de résister aux forces de la violence et de la division. Le sexe, la couleur de la peau, l'appartenance à telle ou telle tribu, l'origine ethnique, le statut social, les aptitudes mentales et physiques, la confession et les convictions politiques ne feront plus désormais obstacle à l'éducation.

Il appartiendra aux gouvernements, à la société civile et aux partenaires du développement à tous les niveaux de créer des organisations d'apprentissage dynamiques afin de favoriser le développement social, économique et culturel. Le secteur de l'éducation et de la formation devra être repensé et réorganisé de manière à devenir un système véritablement intégré de gestion de la connaissance et de développement des ressources humaines.

Dans le but de faire de cette vision une réalité, nous avons d'ores et déjà commencé à travailler ensemble dans le domaine de l'éducation. Nous renforçons l'unité africaine et engageons une véritable offensive à l'échelle du continent pour promouvoir le développement social, économique et culturel de l'Afrique, en d'autres termes, la Renaissance africaine.

3. Les domaines d'action prioritaires

Nos systèmes éducatifs doivent offrir à tous la possibilité d'apprendre tout au long de la vie, en mettant l'accent sur l'apprenant et sur les processus d'apprentissage. Des contextes d'apprentissage sécurisants et motivants aideront les familles et les individus à développer leur esprit critique et leur créativité afin de réaliser leur potentiel. Dans le domaine de l'éducation, les questions majeures sont l'accès et l'équité, la qualité et la pertinence, le renforcement des capacités et les partenariats :

3.1 Améliorer l'accès et l'égalité

- ▶ Réviser et développer les politiques éducatives et autres, ainsi que les législations dans le cadre de la Renaissance africaine ;
- ▶ mobiliser les ressources pour restructurer et redistribuer les moyens financiers des gouvernements en vue de renforcer l'éducation de base ;
- ▶ développer une coopération plus étroite entre le gouvernement central et les pouvoirs locaux, les écoles, les communautés et les familles de manière à faciliter l'appropriation, la pérennité et l'accessibilité du système scolaire ;
- ▶ accorder une attention particulière aux enfants de la rue, aux enfants qui travaillent, qui appartiennent à des communautés nomades ou à des minorités, qui vivent dans des régions reculées ou déchirées par des conflits armés, aux orphelins du VIH/sida, ainsi qu'aux enfants prisonniers et aux enfants handicapés ;
- ▶ élargir l'offre en matière d'enseignement préscolaire à tous les enfants ayant l'âge d'en bénéficier ;
- ▶ développer des stratégies d'éducation alternatives non formelles afin d'atteindre les enfants, les jeunes et les adultes défavorisés, ainsi que d'autres exclus de l'enseignement traditionnel tels que les réfugiés et les personnes déplacées ;
- ▶ assurer l'égalité de participation des filles et des femmes à tous les programmes d'éducation, y compris ceux de sciences et de technologie ; et
- ▶ réduire les disparités entre hommes et femmes, entre régions, entre zones rurales et urbaines, ainsi que les disparités socio-économiques en matière de participation à l'éducation.

3.2 Améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation

Seule une faible proportion d'enfants maîtrisent les compétences de base et nos systèmes éducatifs n'atteignent pas les standards attendus en terme de performances. Pour remédier à cette situation, nous devons :

- ▶ Revoir et re-concevoir les contenus des programmes scolaires et les méthodes d'enseignement pour les adapter aux besoins éducatifs, psychologiques et socio-économiques, ainsi qu'à l'environnement culturel des enfants. Une attention particulière devra être prêtée aux compétences de la vie courante, requises pour affronter des problèmes tels que ceux liés à la pandémie du VIH/sida, aux enfants ayant des besoins spéciaux, aux personnes vivant dans des régions aux prises avec des conflits chroniques et à l'abus de drogues ;

- ▶ améliorer la formation initiale et continue des enseignants, en vue d'une meilleure maîtrise des approches participatives, intégratrices, et sensibles à la discrimination sexuelle, ainsi que de l'utilisation des nouvelles technologies ;
- ▶ valider et appliquer les formes traditionnelles, basées sur la famille, de prise en charge de l'enfance en termes d'orientation des parents et de formation des enseignants, ce qui renforce l'idée que l'apprentissage commence à la naissance ;
- ▶ promouvoir l'utilisation de la langue maternelle dans l'éducation de la petite enfance, dans les premières années de l'enseignement primaire et dans la formation des adultes ; créer un lien entre développement personnel et patrimoine culturel des apprenants ; et renforcer la confiance en soi des apprenants ;
- ▶ améliorer la mise au point, la production et la distribution d'aides didactiques abordables et mieux adaptées aux conditions locales ;
- ▶ entreprendre des recherches et développer l'utilisation de productions locales plutôt qu'importer des produits manufacturés, en matière de préparation et de production de manuels et de matériels pédagogiques rentables ;
- ▶ définir les compétences de base fondamentales pour chaque niveau d'enseignement ;
- ▶ développer des systèmes fiables d'organisation de l'éducation et d'informations statistiques afin d'améliorer l'analyse et la prise de décisions ;
- ▶ favoriser le développement d'une recherche en éducation, attentive aux problèmes de discrimination sexuelle et des droits de chacun ;
- ▶ articuler éducation formelle et non-formelle afin d'intégrer les groupes marginalisés à un système d'apprentissage tout au long de la vie ;
- ▶ introduire l'éducation dans la famille, la communauté et le lieu de travail ; et
- ▶ inclure les valeurs et pratiques démocratiques à la conduite de l'enseignement et de l'apprentissage.

3.3 Le renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles

Pour être plus efficaces et plus sensibles au problème de la discrimination sexuelle, les capacités institutionnelles et professionnelles devront être renforcées aux niveaux régionaux, nationaux et locaux. Pour ce faire, nous devons :

- ▶ Donner la priorité au développement social, culturel et économique de l'Afrique dans la formulation des politiques, stratégies et programmes ;
- ▶ assurer les droits fondamentaux à la nourriture, à un toit, à la sécurité et à la santé pour que les enfants africains participent pleinement à l'éducation ;
- ▶ créer un contexte politique propice, pour garantir l'inclusion de tous dans les programmes éducatifs ;
- ▶ mobiliser les ressources financières et humaines disponibles et en créer de nouvelles pour offrir à tous une éducation de base ;
- ▶ développer des programmes sensibles au problème de la discrimination sexuelle et des contextes d'apprentissage conviviaux pour assurer la pleine participation des filles à l'éducation ;
- ▶ développer des capacités institutionnelles et des ressources humaines en matière de systèmes statistiques et de gestion, ainsi que des recherches sur la formulation, la mise en œuvre et

l'évaluation de politiques éclairées ;

- ▶ impliquer les syndicats d'enseignants et les enseignants dans l'amélioration de la profession ;
- ▶ développer des capacités institutionnelles et humaines ainsi que des programmes scolaires pour prévenir et gérer la pandémie du VIH/sida et ses effets sur l'éducation.

3.4 Améliorer le partenariat

Nous reconnaissons que les gouvernements ont la responsabilité la plus importante dans le financement de l'éducation de base. Ils doivent jouer un rôle de tête de file dans la facilitation des partenariats établis à tous les niveaux, avec la société civile, les organisations, le secteur privé, les ONG, les groupes religieux, les communautés, les associations de parents et d'enseignants, les syndicats enseignants et les familles. Nous cherchons à nouer des partenariats avec les parties prenantes qui ne soient pas simplement destinés à partager les dépenses, mais qui englobent l'ensemble du secteur de l'éducation, y compris les processus décisionnels, la gestion et l'enseignement. Pour arriver à cette nouvelle forme de partenariat, nous devons :

- ▶ Développer un cadre politique pour renforcer la coopération entre ministères, ONG, société civile et autres instances ;
- ▶ planifier, contrôler et faciliter conjointement la coordination de l'aide en vue du leadership, de l'appropriation et de la mise en œuvre par les pays eux-mêmes ;
- ▶ partager les connaissances, les informations, les savoir-faire techniques et les autres ressources ;
- ▶ prendre des mesures pour bâtir un climat de confiance mutuelle, de respect et de responsabilité ;
- ▶ impliquer les médias et les partenaires décisionnels dans le débat public sur l'éducation, les questions de société et de développement et pour atteindre les jeunes déscolarisés et les adultes ;
- ▶ appliquer des stratégies de soutien pour éliminer la dépendance à l'aide à long terme, accentuer le renforcement des capacités locales, et faire plus confiance aux solutions indigènes ;
- ▶ créer un mécanisme de gestion et de coordination des partenariats, par le biais de la législation et des réunions de sensibilisation et de consultation ;
- ▶ impliquer les partenaires décisionnels dans la construction d'un minimum d'infrastructures critiques pour la mise en œuvre et la gestion de la décentralisation à différents niveaux ;
- ▶ canaliser l'assistance à l'éducation à travers les organisations opérationnelles des Nations Unies et les ONG dans les pays où sévissent des conflits armés ;
- ▶ collaborer pour le développement de systèmes de collecte de données et d'informations adéquats, qui aident à l'évaluation des situations et tendances à l'intérieur des différents sous-secteurs de l'éducation.

4. Stratégie

Sur la base des nouvelles formes de partenariat, nous devons nouer des alliances entre partenaires décisionnels orientées vers la réalisation d'objectifs, et nous focaliser sur le renforcement des capacités et la transformation des systèmes afin de répondre aux besoins d'apprentissage des individus et de réaliser les objectifs de développement de la communauté, du pays et de la région.

4.1 Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques que nous nous fixons constituent les cinq thèmes de la conférence :

1. Réformer l'éducation pour permettre la réalisation des objectifs de développement national et régional, en se référant spécifiquement au développement social, culturel, économique et technologique ;
2. réformer les contenus des programmes scolaires et améliorer la pertinence, la qualité et les méthodes d'enseignement, en nous concentrant sur les besoins des apprenants ;
3. transformer le rôle de l'État ainsi que des structures et des fonctions des systèmes éducatifs pour faciliter la participation active des partenaires décisionnels aux processus d'apprentissage tout au long de la vie ;
4. renforcer les capacités en matière de direction, gestion, recherche et systèmes d'information dans le domaine de l'éducation ; et
5. renforcer les partenariats avec les ONG, la société civile et les partenaires du développement au niveau communautaire, national, régional et international.

Nous devons réunir les partenaires décisionnels et constituer des conseils consultatifs pour définir ces objectifs et pour élaborer des stratégies pour les atteindre.

4.2 Les stratégies de base

Afin d'atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration de Johannesburg, nous devons examiner nos systèmes éducatifs, en nous référant aux cinq objectifs stratégiques et aux dimensions cibles de l'Éducation pour tous :

- ▶ L'expansion du développement des programmes d'éveil de la petite enfance et de leur qualité ;
- ▶ l'universalisation de l'accès à l'école et l'augmentation du nombre d'élèves achevant leur scolarité primaire (fondamentale)
- ▶ l'amélioration des acquis scolaires ;
- ▶ la promotion de l'équité entre hommes et femmes et le développement de l'éducation des filles et des femmes ;
- ▶ la lutte contre l'illettrisme des adultes ;
- ▶ le développement de l'éducation de base et de la formation qualifiante des enfants non scolarisés ;
- ▶ la mise en place de programmes d'éducation sur le VIH/sida et de mécanismes adaptés pour lutter contre la pandémie ;
- ▶ l'amélioration de la gestion et de la gouvernance.

Dans le cadre de la formulation de stratégies spécifiques aux pays, nous serons guidés par les stratégies générales suivantes que nous avons adoptées :

4.2.1 L'examen et l'harmonisation des politiques et des législations existantes

Une attention particulière doit être portée aux droits des catégories défavorisées, notamment les filles et les femmes, les minorités ethniques, les handicapés, les victimes de la pandémie du VIH/sida et les autres personnes ayant des conditions de vie particulièrement difficiles.

Les formes d'apprentissage formel, non formel et informel doivent être articulées de façon à créer une « culture de l'apprentissage tout au long de la vie » qui promeut l'intégration sociale.

4.2.2 L'augmentation des financements et de la rationalisation des investissements en faveur de l'éducation

Les gouvernements demeurent les principaux responsables du financement de l'éducation, en faveur de laquelle nous devons tenter de dégager des fonds supplémentaires et de mobiliser des ressources locales et privées. En améliorant la qualité de l'éducation et le rendement des systèmes éducatifs, nous augmenterons aussi l'efficacité des dépenses consenties.

4.2.3 Le développement des capacités institutionnelles au niveau national, sous-régional et régional

Nous devons améliorer nos capacités à réaliser les objectifs en matière d'Éducation pour tous, en mettant en œuvre des réformes institutionnelles et des programmes de formation appropriés, qui se focalisent sur le leadership, la planification stratégique des ressources, la gestion de l'information et la recherche décisionnelle. En mettant en commun les institutions régionales déjà existantes, les compétences, les méthodologies et les informations, nous assurerons la faisabilité, la durabilité et la rentabilité.

4.2.4 L'examen des programmes d'enseignement et la validation des systèmes de connaissance, des valeurs et des compétences indigènes

L'élaboration de programmes d'enseignement adéquats doit prendre en compte les systèmes de valeur fondés sur les langues et les systèmes de connaissances indigènes, tout autant que les connaissances, informations et technologies actuelles. Nous devons trouver de nouveaux moyens pour articuler les opportunités d'apprentissage formel, non formel et informel, de manière à créer une « culture de l'apprentissage tout au long de la vie », avec l'objectif de promouvoir l'intégration sociale.

4.2.5 L'amélioration des capacités de réforme de l'éducation

Pour que la mise en œuvre des changements planifiés aussi bien que les réponses à la crise et l'ajustement de la gestion soient efficaces, il faut à la fois un consensus politique et des compétences professionnelles. Afin d'augmenter les capacités d'innovation, la sensibilisation aux disparités et la flexibilité pour faire face à des besoins changeants, nous devons associer les exécutants et les bénéficiaires à l'examen des décisions et aux comités de gestion, et ce, aux différents niveaux d'exécution. Pour éviter le retranchement dans le statu quo et pour élargir les perspectives, les groupes les plus défavorisés doivent être représentés, sinon directement, au moins par des organisations de la société civile soutenant leur cause.

De même, sinon plus, la capacité à mettre en œuvre les changements nécessaires est cruciale. Nous devons donc développer les capacités d'exécution des individus et des organisations. Un point de départ urgent est, par exemple, la question de l'enseignement et de l'apprentissage à l'école et dans la classe –un domaine où les changements attendus n'ont pas eu lieu. En nous focalisant ainsi, nous améliorerons le professionnalisme des équipes enseignantes, nous développerons les systèmes de gestion des établissements scolaires,

nous créerons un environnement plus sensible au problème de la discrimination sexuelle et plus favorable au travail des élèves, etc.

4.2.6 L'amélioration de l'environnement de l'enseignement et de l'apprentissage

Il est impératif d'accorder davantage d'attention au développement de matériels, de méthodologies et d'environnements d'apprentissage sociaux adaptés et durables ancrés dans l'environnement local de l'élève africain –et notamment l'environnement des petites filles et des handicapés. Il conviendra de développer un environnement d'apprentissage sûr et stimulant intellectuellement ainsi qu'une pédagogie fondée sur une approche centrée sur l'élève, des valeurs démocratiques et des pratiques d'interaction enseignement-apprentissage.

4.2.7 L'adoption de technologies adaptées et rentables

Des technologies nouvelles, adaptées et rentables doivent être adoptées, parallèlement à l'intégration des méthodes indigènes d'éducation. La dépendance envers les matériels et technologies importés, qui demandent toujours plus de devises fortes alors qu'elles sont en quantité limitée, n'est pas viable et doit être réduite le plus rapidement possible. Pour commencer, les investissements R&D doivent être intensifiés pour développer des alternatives locales à l'importation de papier, de livres, etc., qui élimineront les taxes d'importation sur le papier et autres matériels nécessaires à la publication locale de livres. Le recours plus effectif à la tradition orale dans des contextes appropriés doit être exploré et systématisé dans la formation des enseignants et pour d'autres applications en matière d'éducation et de formation.

4.2.8 La promotion et le soutien pour une recherche en éducation basée en Afrique

Les politiques d'éducation doivent être ancrées dans la réalité africaine. Nous devons donc renforcer la recherche dans des domaines prioritaires pour l'Afrique. La recherche doit être menée dans la langue et l'environnement des groupes-cibles. Elle doit identifier, analyser et résoudre les problèmes qui sont responsables, par exemple, de l'exclusion (sur quelque base que ce soit : sexe, handicap, langue, statut, race, etc.) et qui sont liés à des structures et des politiques éducatives et culturelles, à des programmes scolaires et des pratiques d'enseignement. Comme le manque de données pertinentes reste un problème majeur, les responsables de la recherche en éducation et des statistiques doivent élaborer ensemble des stratégies pour la recherche et les statistiques fondées sur les recommandations de la Conférence de Johannesburg et soumettre leur rapport au Conseil consultatif national de l'Éducation pour tous.

4.2.9 Le développement de partenariats authentiques et durables

Les partenariats entre tous les partenaires décisionnels doivent être construits sur des principes de confiance, responsabilité et transparence. Cependant, les gouvernements doivent prendre la pleine responsabilité de l'offre d'éducation primaire et assumer le

leadership pour faciliter la participation de tous les acteurs de l'éducation en tant que partenaires. Des objectifs communs, le consensus sur les stratégies à mettre en œuvre, la coordination et les relations de travail doivent être établies à travers le Conseil consultatif national de l'Éducation pour tous et les groupes techniques de travail.

5. La fixation d'objectifs

Sur la base de ce Cadre général, chaque équipe nationale devra se fixer des objectifs, définir des stratégies et élaborer des plans d'action en fonction des résultats de l'évaluation nationale et en se fondant sur les 10 lignes directrices suivantes :

5.1 Développer des programmes de qualité pour les soins et le développement de la petite enfance

Il conviendra de doubler d'ici 2006 le nombre de programmes et de possibilités concernant le développement de la petite enfance. Ces différents programmes devront se dérouler dans des cadres sécurisants, sûrs et stimulants. Les pays devront oeuvrer à garantir l'accès à ces programmes à tous les enfants âgés de 3 à 6 ans, et ce d'ici l'an 2015.

5.2 Améliorer l'accès universel à l'éducation primaire (de base) et faire en sorte que les élèves terminent leur scolarité

Il faudrait veiller à ce que tous les enfants d'âge scolaire aient accès à un enseignement primaire de qualité d'ici 2015. Au moins 80% des inscrits devraient arriver au terme de l'enseignement primaire, et au moins 90% d'entre eux devraient pouvoir continuer leurs études dans le secondaire.

5.3 Améliorer les performances en matière d'apprentissage

Il faudrait que d'ici 2015, tous les enseignants aient bénéficié d'une formation initiale et que les programmes de formation en cours d'emploi soient opérationnels. Cette formation devrait mettre l'accent sur des approches centrées sur l'enfant et sur un enseignement fondé sur le respect des droits et des différences entre les sexes. Des mécanismes devraient être mis en place pour permettre des évaluations nationales afin de suivre les progrès en matière d'apprentissage. Tous les enfants devront maîtriser les compétences minimales dans les domaines de l'expression écrite et orale, des mathématiques et des sciences.

5.4 Améliorer l'éducation des filles et des femmes

Il faudrait que le nombre de filles inscrites à l'école, terminant leur scolarité et passant d'un niveau de l'enseignement à l'autre soit de plus en plus comparable à celui des garçons. Il faudrait revoir et, le cas échéant, adopter des lois afin de supprimer tous les obstacles à la participation des filles et des femmes à l'éducation. Il faudrait prendre des mesures pour créer un environnement d'apprentissage sûr et favorable aux filles et aux femmes, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école. L'action positive devrait être généralisée pour améliorer l'accès à l'éducation, en particulier dans le domaine des mathématiques et des sciences. Il faudrait mener des campagnes de sensibilisation et de formation attentives aux différences entre les sexes, à l'intention des parents, des enseignants et des gestionnaires de l'éducation en vue d'accroître la participation féminine à l'éducation.

5.5 Réduire l'analphabétisme des adultes

Il faudrait réduire les taux d'analphabétisme des adultes d'au moins 50%, en consolidant l'alphabétisation et la formation permanente des adultes et en intégrant les programmes dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie. Il faudrait élaborer des programmes pertinents et stimulants, ainsi que des méthodologies d'enseignement et des ressources pédagogiques de qualité.

5.6 Développer l'éducation de base et la formation qualifiante pour les apprenants non scolarisés

Il conviendrait de mener, au cours des deux prochaines années, des études sur la situation des enfants et des jeunes non scolarisés, afin d'évaluer leurs besoins en matière d'apprentissage selon les sexes, les âges et les contextes communautaires. En fonction des résultats de ces études, l'on veillera à élaborer et à mettre en place des programmes d'éducation non formelle novateurs et durables. Il faudra oeuvrer à instaurer une coopération entre les prestataires de l'éducation et les ministères de l'éducation en vue de l'harmonisation des programmes et dans le souci de combler le fossé entre éducation formelle et éducation non formelle.

5.7 Mettre en place des programmes d'éducation sur le VIH/sida et des mécanismes de réponse appropriés

Le sida n'est plus désormais un simple problème de santé publique. Dans nombre de pays africains, il constitue un obstacle de plus en plus sérieux au développement. Il convient d'accélérer la formation et le recrutement des enseignants afin de remplacer le

nombre croissant de maîtres en congés maladie, voire les victimes de la pandémie. Il convient de développer des systèmes d'aide d'urgence pour que le nombre croissant d'orphelins puissent continuer de fréquenter l'école et trouver des solutions à long terme pour leur prise en charge et leur développement.

Les compétences nécessaires à la vie courante et les programmes d'éducation relatifs au VIH/sida devraient être renforcés ou introduits dans tous les programmes d'éducation. Il conviendrait de forger par ailleurs des partenariats avec les médias, les organisations religieuses, la société civile et les communautés afin que se dégage un consensus sur la marche à suivre pour mettre en œuvre le programme d'éducation au VIH/sida et développer des stratégies efficaces et viables de lutte contre cette pandémie.

En collaboration avec les autres ministères et les partenaires décisionnels, le secteur de l'éducation devrait jouer un rôle prépondérant dans les campagnes sur le sida et exhorter les hommes, y compris ceux qui appartiennent au corps enseignant, à respecter la dignité des femmes et leur droit de se protéger.

5.8 Améliorer la gestion et la gouvernance

Le développement d'une éducation de qualité dans la région doit s'appuyer sur une gestion efficace à tous les niveaux. Les pratiques devront faire l'objet d'une évaluation et être révisées pour refléter la nouvelle vision de l'éducation. Il conviendra de recourir aux nouvelles technologies de la communication et de l'information. La gestion de l'éducation et la gouvernance doivent être décentralisées et assorties de mesures visant à construire les capacités de mise en œuvre afin d'encourager la participation des autres prestataires de l'éducation, des parents, des communautés et des apprenants pour mieux répondre aux besoins en permanente évolution. Il faudra formuler un plan stratégique sur la gestion et la gouvernance de la structure et des fonctions nouvelles à divers niveaux conformément aux nouveaux principes de partenariat.

5.9 Accroître les crédits budgétaires affectés à l'éducation

La mise en œuvre du Cadre d'action dépendra, dans une large mesure, de la mobilisation de ressources supplémentaires et d'une rationalisation des sommes actuellement allouées à l'éducation. Les gouvernements devraient faire en sorte de consacrer à l'éducation au moins 7% du PIB à moyen terme (5 ans) et 9% à long terme (10 ans). Les organismes internationaux devraient doubler leur soutien financier, en particulier pour le développement des capacités et de la gestion.

5.10 Institutionnalisation des fonctions d'évaluation et de suivi de l'équipe d'EPT

Les équipes de coordination et les structures consultatives existantes seront renforcées afin de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de notre nouvelle vision. Nous allons transformer les groupes consultatifs régionaux en un Conseil consultatif régional de l'EPT composé de partenaires de l'éducation au niveau régional, dont les commissions thématiques et les groupes de travail techniques seront les infrastructures et faisant intervenir des spécialistes dans les domaines de la recherche, des statistiques, de l'administration, de la gestion financière, de l'inspection, etc. de divers départements, institutions et agences. Le Conseil aura pour tâche première de produire, d'ici à la fin de l'an 2000, un plan de travail consensuel pour l'évaluation et le suivi réguliers de la mise en œuvre du Cadre d'action de l'EPT.

6. L'Alliance pour la Renaissance africaine : programme d'action

Après avoir adopté une vision commune, nous proposons une Alliance pour la Renaissance africaine car nous sommes convaincus qu'ensemble et unis, nous constituons une force puissante capable de faire aboutir un véritable changement de paradigme et de promouvoir davantage d'investissements en faveur de l'éducation en vue de la transformation envisagée. Pour ce faire, nous planifierons conjointement et coordonnerons nos stratégies et nos activités, et nous unirons nos compétences et nos ressources.

Afin que l'Alliance pour la Renaissance africaine réussisse, nous sommes tout à fait conscients de la nécessité pour les membres d'en respecter les principes et d'assumer leurs responsabilités dans leurs domaines de compétence respectifs pour la cause commune. En tant que partenaires de cette Alliance, nous nous efforcerons d'assumer nos responsabilités dans nos domaines respectifs :

6.1 Les gouvernements africains :

- ▶ Mettront un terme aux conflits armés et assureront la sécurité, encourageront une culture de paix, réviseront les budgets militaires, utiliseront les soldats démobilisés, les armes, les équipements et autres actifs libérés de manière constructive : formation professionnelle, alphabétisation des adultes, réparation et construction d'écoles, transports publics, gestion de l'eau et irrigation, etc. ;
- ▶ encourageront un style de gouvernement éclairé, participatif, transparent et responsable ; la corruption sous toutes ses formes devra être condamnée à tous les niveaux du gouvernement et de la société civile ;

- ▶ concentreront leurs ressources sur les processus d'enseignement et d'apprentissage et sur les méthodes de prestation les plus efficaces, les plus rentables et fondées sur un partage des coûts et des ressources ;
- ▶ augmenteront suffisamment les ressources consacrées à l'éducation de base pour avoir un impact significatif sur la quantité et la qualité ;
- ▶ veilleront à ce que les économies réalisées grâce à la réduction de la dette soient investies dans l'éducation et dans le secteur social dans l'intérêt des enfants, des jeunes et des adultes jusqu'ici marginalisés et exclus ;
- ▶ prendront l'initiative de mobiliser des ressources, de fixer des normes et de faciliter la participation des parties prenantes à l'éducation, dont les communautés, les ONG, la société civile, le secteur privé et les partenaires du développement ;
- ▶ veilleront à ce que politiques et législations soient inclusives et favorables à une éducation de qualité pour tous ;
- ▶ créeront un environnement propice, y compris par l'action positive, à la pleine participation des femmes à la direction de l'éducation ;
- ▶ développeront des capacités institutionnelles en matière de planification stratégique des ressources, de suivi et de mise en œuvre du Cadre d'action ; et
- ▶ réviseront tous les éléments juridiques, administratifs et fiscaux de manière à faciliter le rôle de l'édition dans l'éducation et à aider les éditeurs locaux en éliminant les droits de douane sur le papier et autres fournitures requises.

6.2 Les institutions régionales et sous-régionales :

- ▶ Mettront sur pied un Conseil consultatif régional de l'EPT, soutenu par des commissions thématiques et des groupes de travail techniques, qui assumera les fonctions de suivi et d'évaluation des groupes consultatifs techniques régionaux ;
- ▶ feront de l'éducation leur toute première priorité pour la prochaine décennie en termes de politiques, de programmes et d'activités ;
- ▶ assureront la conduite efficace du processus de mise en œuvre de programmes régionaux de l'éducation, ainsi que du processus de renforcement de la coopération au niveau sous-régional et régional ;
- ▶ assureront la promotion des synergies et faciliteront l'émergence d'établissements pédagogiques sous-régionaux et régionaux, avec des programmes éducatifs intégrés, des mécanismes de mise en commun d'informations et de ressources, dans des domaines tels que les manuels scolaires en langues locales, en sciences et en technologie ;
- ▶ faciliteront la coopération régionale entre institutions et réseaux d'experts dans le cadre de programmes conjoints destinés à favoriser le développement des capacités en matière de direction de l'éducation, de gestion, de planification stratégique des ressources, de recherche sur les politiques et de systèmes d'information statistiques ;
- ▶ encourageront une gouvernance de qualité et condamneront la corruption au sein de leurs propres institutions, ainsi que dans la société en général ;

- ▶ prendront des mesures pour prévenir et réduire le commerce des armes et la contrebande de minerais stratégiques, d'or et de diamants que les partis en guerre utilisent pour financer leurs conflits.

6.3 La société civile, dont les ONG, le secteur privé et les organismes religieux :

- ▶ Recentreront leur action sur la responsabilisation de la communauté pour remédier à la pauvreté et renforcer la participation de la collectivité à l'éducation ;
- ▶ participeront au processus d'éducation et y contribueront de diverses manières, notamment en définissant et en surveillant la pertinence et la qualité, et en fournissant des services bénévoles ;
- ▶ militeront pour l'inclusion de groupes jusqu'ici marginalisés, en particulier les pauvres et les démunis : les orphelins, les handicapés, les détenus, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ;
- ▶ encourageront une gouvernance de qualité et condamneront la corruption ;
- ▶ favoriseront l'établissement de partenariats authentiques avec d'autres parties prenantes qui soient mutuellement acceptables et dans l'intérêt des apprenants africains, enfants et adultes, grâce à de meilleures capacités de gestion compte tenu des défis nouveaux à relever et des responsabilités à assumer ;
- ▶ soutiendront les efforts des gouvernements et des communautés en vue de promouvoir un développement durable, en favorisant une éducation de qualité pour tous ;
- ▶ s'investiront davantage dans les campagnes de sensibilisation du public s'agissant, par exemple, du VIH/sida, ainsi que dans les campagnes destinées à inciter l'opinion publique à militer contre les conflits armés.

6.4 Les médias africains et internationaux :

- ▶ Diffuseront et feront connaître la nouvelle vision de l'éducation en Afrique, œuvreront à la mise en place d'une éducation de base holistique, humaine et transformatrice, ancrée dans les valeurs africaines et dans les systèmes de connaissances locaux ;
- ▶ participeront activement aux discussions, à la recherche, au suivi et à la mobilisation de ressources pour le développement d'une éducation de base de qualité pour tous ;
- ▶ mettront en place des stratégies pour informer et éduquer les Africains sur diverses questions touchant le développement du continent en général et l'éducation en particulier, dont l'éducation au VIH/sida, l'instruction des filles, les conflits ethniques et sociaux et la validation du système de valeurs africain et des savoirs indigènes ;
- ▶ offriront un forum de débats publics et d'échanges de vue de tous les partenaires décisionnels de l'éducation –élèves, parents, communautés, société civile et gouvernements ; et
- ▶ proposeront des modalités d'enseignement alternatives (matériels et méthodes).

6.5 Les organismes internationaux et bilatéraux :

- ▶ Travailleront en authentique partenariat avec les gouvernements et la société civile africains afin d'améliorer la réalisation de l'EPT, par la mise en place de politiques et de stratégies solides visant à annuler et pas uniquement à réduire les dettes nationales ;
- ▶ veilleront à ce que les économies réalisées grâce à cette annulation de la dette soient investies dans l'éducation et dans le secteur social et que l'initiative des Pays pauvres très endettés (PPTE) serve à améliorer la condition des enfants, des jeunes et des adultes illettrés en Afrique, en particulier celle des groupes jusqu'ici marginalisés ou exclus ;
- ▶ travailleront avec les gouvernements africains et autres partenaires pour faire le bilan critique des répercussions des programmes d'ajustement structurel et autres programmes de développement sur l'éducation ;
- ▶ inciteront à l'adoption de meilleures stratégies de coordination entre les institutions afin d'améliorer la cohérence des programmes et éviter les doubles emplois, le gaspillage et l'inefficacité dans l'affectation et l'utilisation des ressources ;
- ▶ feront en sorte que l'Afrique se dote elle-même de la capacité à trouver des solutions à ses propres problèmes et trouve ses propres réponses politiques, en donnant la priorité aux ressources locales et régionales s'agissant des experts, institutions, organisations et initiatives en matière d'éducation ;
- ▶ accroîtront les investissements R&D en Afrique pour développer des alternatives locales à l'importation du papier et des livres ; l'industrie pharmaceutique pour mettre au point des traitements abordables contre le VIH/sida et les maladies tropicales ; les énergies renouvelables pour fournir l'électricité ; l'accès à l'Internet aux fins de communication et d'information ; le contrôle, la gestion et l'épuration de l'eau ;
- ▶ soutiendront et participeront aux conseils consultatifs nationaux et régionaux de l'EPT et soutiendront des partenariats régionaux tels que l'ADEA et les programmes éducatifs d'organisations régionales africaines telles que l'OUA, ECOWAS, SADC, etc. ;
- ▶ augmenteront leur soutien technique et financier à l'éducation en Afrique en veillant au minimum à le doubler d'ici 2015 ; et
- ▶ encourageront activement la réduction du commerce des armes et de la contrebande de minerais stratégiques que les partis en guerre utilisent pour financer leurs conflits.

7. Calendrier de suivi

Chaque pays élaborera son propre plan d'action en vue d'atteindre les objectifs de l'EPT. Les équipes nationales passeront en revue les problèmes, les priorités et les mandats des divers partenaires et se doteront d'un calendrier d'activités. Le calendrier présenté ci-dessous propose une méthodologie de mise en œuvre de ce Cadre d'action :

- 7.1 Diffusion et examen à l'échelle nationale des Déclarations et des Cadres d'action de Johannesburg et de Dakar, points de départ du processus d'élaboration du consensus et de planification stratégique.
- 7.2 Les gouvernements nationaux et autres partenaires revoient et diffusent leur rapport national de Bilan de l'EPT à l'an 2000 à l'issue de la réunion de Dakar et, en partenariat, se fixent des buts, des objectifs et des stratégies spécifiques.
- 7.3 Les gouvernements nationaux et autres partenaires terminent et mettent à jour leur plan d'action afin de réaliser les objectifs en matière d'EPT et définissent les modalités de mise en œuvre et de suivi des activités retenues.
- 7.4 L'ONU et autres organismes internationaux revoient leurs politiques et leurs plans d'action pour les harmoniser avec les Déclarations et les Cadres d'action de Johannesburg et de Dakar. L'engagement de soutenir les initiatives nationales en matière d'EPT est alors pris, et le dispositif de mise en œuvre du programme est mis en place.
- 7.5 Les équipes nationales de coordination et d'exécution sont mises en place. Les plans à court et à long terme de mise en œuvre sont finalisés, et des repères et des indicateurs spécifiques pour le suivi et l'évaluation sont définis. Début de la mise en œuvre (dans les trois premiers mois après Dakar).

8. Conclusion

Forts de notre détermination, de notre courage, de nos espoirs et de notre créativité, nous sommes convaincus que, dans cette Afrique du nouveau millénaire, l'éducation ne sera plus jamais comme avant. Elle constituera dorénavant le moyen stratégique pour parvenir à la renaissance de l'Afrique dans le contexte d'une économie, d'une communication et d'une culture mondialisées au XXI^e siècle. ■



L'Éducation pour tous dans les Amériques

Adopté lors de la Conférence sur l'Éducation pour tous
pour les Amériques

Saint-Domingue, République dominicaine, 10-12 février 2000



Préface

Dix ans après la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, 1990), les pays d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Amérique du nord ont fait le bilan des progrès réalisés dans la région en regard des objectifs et des intentions définis à Jomtien. Les pays, qui se sont réunis à Saint-Domingue du 10 au 12 février 2000, ont convenu du présent **Cadre d'action régional** dans lequel ils ont renouvelé leur engagement en faveur de l'Éducation pour tous pour les quinze années à venir.

Les pays de la région ont articulé leurs propositions et leur action autour de la reconnaissance du droit universel de chacun à une éducation de base de grande qualité dès la naissance.

Ce **Cadre d'action régional** ratifie et poursuit les efforts déployés par les pays au cours de la décennie passée pour parvenir à des niveaux d'instruction toujours plus élevés pour leurs peuples, comme l'attestent de nombreuses réunions internationales, régionales et sous-régionales¹. On peut observer que ces réunions, ainsi que les actions que les pays ont menées à bien, ont mis en pratique l'idée que l'éducation est la clé d'un développement humain durable pour avoir stimulé l'élargissement des possibilités pour une éducation de qualité et sensibilisé les citoyens sur leurs droits et leurs responsabilités.

Ce **Cadre d'action régional** veut tenir les engagements toujours d'actualité pris au cours de la décennie passée : en finir avec les inégalités qui persistent en matière d'éducation et veiller à ce que chacun ait accès à une éducation de base qui le prépare à être un participant actif du développement.

La diversité des situations d'un pays à l'autre et l'hétérogénéité des conditions au sein de chacun d'entre eux rend difficile la formulation de stratégies homogènes visant à atteindre les objectifs et à remplir les engagements pris par tous. Ceci signifie que les pays doivent convertir les engagements régionaux en objectifs nationaux, selon leurs propres moyens. Cependant, cette diversité enferme intrinsèquement le dénominateur commun de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion qui, dans la région, frappent un grand nombre de familles, à qui font défaut des occasions éducatives répondant à leur développement et à celui de leurs collectivités, d'où l'engagement commun de donner la priorité à ces personnes par le biais de stratégies et d'objectifs différenciés.

Dans ce **Cadre d'action régional**, les pays de la région s'engagent à mettre en place sur le plan national des mécanismes de coopération en matière de politiques publiques qui affirment la co-responsabilité de l'État, de la sphère privée et de la société en général de définir et de parvenir à des objectifs spécifiques. Ils s'engagent également à passer en revue régulièrement et de manière

1. Depuis les années 1980, les pays ont arrêté, à l'occasion de nombreux forums, des objectifs et des principes directeurs pour une action régionale : le Projet majeur dans le domaine de l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes, la Convention relative aux droits de l'enfant, le Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants, la Conférence mondiale sur les besoins éducatifs spéciaux, La V^e Conférence internationale sur l'éducation des adultes, les Sommets des Amériques, les Sommets ibéro-américains et les réunions des ministres de l'Éducation et des ministres chargés des affaires sociales et de la petite enfance.

transparente leurs activités. De plus en plus, le nouveau millénaire exige que l'éducation, qui est un droit de tous, soit l'objet de politiques publiques qui soient stables, de grande envergure, formulées en concertation et qui bénéficient de l'engagement de tous les membres de la société. C'est pour cette raison qu'il faut mettre en œuvre des mécanismes qui soient étayés par l'information et la communication et nouer des partenariats avec tous les médias impliqués dans leur création.

Le **Cadre d'action régional** appelle également les organisations de coopération internationale à contribuer à vaincre les disparités intra-régionales en accordant la priorité aux efforts des pays qui rencontrent le plus d'obstacles au moment d'atteindre leurs objectifs.

I. Les objectifs atteints et les questions en suspens

Le **Cadre d'action régional** cherche à consolider les principales réalisations de l'Éducation pour tous sur le plan régional au cours des années 1990, dont :

- Un renforcement substantiel de la protection et de l'éducation de la petite enfance, en particulier pour la tranche d'âge des 4 à 6 ans,
- Une nette amélioration du taux de scolarisation et l'accès à l'école primaire de presque tous les enfants,
- Un allongement du nombre d'années de scolarisation obligatoire,
- Un recul relatif de l'analphabétisme, sans avoir atteint l'objectif de réduire de moitié le taux de 1990,
- La priorité donnée à la qualité en tant qu'objectif dans les politiques éducatives,
- Un intérêt croissant pour la question de l'équité et du respect de la diversité dans les politiques éducatives,
- Une introduction progressive de matières relatives aux questions de la vie dans le cadre de cursus scolaires et extra-scolaires,
- La participation de divers acteurs, tels que les organisations non gouvernementales, les parents et autres dans la vie de l'école,
- Une priorité nationale et régionale accordée à un consensus relatif à l'éducation.

Ce **Cadre d'action régional** reconnaît que, en dépit de ces accomplissements, un certain nombre de questions demeurent et méritent l'attention des pays de la région :

- Une attention insuffisante au développement intégral de la petite enfance, notamment vis-à-vis des enfants de moins de 4 ans,
- Des taux élevés de redoublement et d'abandon scolaire à l'école primaire, ce qui débouche sur la présence de nombreux élèves trop âgés par rapport à leur niveau et de trop d'enfants non scolarisés,
- Des politiques et des stratégies nationales qui n'accordent pas assez de priorité à l'alphabétisation et à l'éducation des jeunes et des adultes,
- De faibles taux d'apprentissage,
- Une attention médiocre accordée à la formation d'enseignants et au perfectionnement professionnel,
- Un tableau encore inégal pour ce qui est de l'efficacité et de la qualité des services d'éducation,

- Une passerelle inadaptée entre les différents acteurs impliqués dans l'Éducation pour tous,
- L'absence de mécanismes efficaces pour la formulation de politiques publiques en matière d'éducation en coopération avec les politiques éducatives indépendantes de l'État,
- Un léger accroissement des ressources consacrées à l'éducation et un usage improductif de celles existantes,
- Un accès et un recours insuffisants aux technologies d'information et de communication.

II. Les défis reconnus dans le Cadre d'action régional

Les pays de la région ont décidé de s'attaquer dans les années à venir à des questions encore en suspens qui constituent autant de défis. Ils joueront pour cela sur le dénominateur commun de la recherche de l'équité et de l'égalité des chances, d'une éducation de qualité et du partage des responsabilités par la société tout entière.

Les enjeux sont les suivants :

- Accroître l'investissement social dans la protection de la petite enfance, en élargissant l'accès à des programmes d'éveil de la petite enfance et en améliorant la portée des programmes d'éducation du premier âge.
- Garantir l'accès et la rétention de tous les garçons et les filles dans les programmes d'éducation de base, essentiellement en réduisant le redoublement, l'abandon scolaire et le nombre d'élèves trop âgés.
- Ouvrir l'accès à une éducation de qualité à tous, en prêtant une attention particulière aux groupes sociaux vulnérables.
- Accorder une plus grande priorité à l'alphabétisation et à l'éducation des jeunes et des adultes dans le cadre des systèmes éducatifs nationaux, améliorer les programmes existants et donner lieu à des alternatives destinées à tous les jeunes et les adultes, en particulier aux plus vulnérables.
- Continuer à améliorer la qualité de l'éducation de base en donnant la priorité aux environnements d'apprentissage que sont l'école et la salle de classe, en reconnaissant la valeur sociale de l'enseignant et en améliorant les systèmes d'évaluation.
- Formuler des politiques d'éducation intégratrices et concevoir des programmes scolaires et des systèmes pédagogiques diversifiés afin de mettre l'éducation au service des franges de la population qui sont exclues pour des raisons de sexe, de langue, de culture ou de différences personnelles.
- Veiller à ce que les écoles favorisent la santé, l'exercice de la citoyenneté et la formation aux compétences essentielles de l'existence.
- Accroître et réaffecter des ressources en usant de critères d'équité et d'efficacité, et mobiliser d'autres ressources selon des modalités alternatives.
- Offrir des stages très complets de perfectionnement professionnel aux enseignants et mettre en œuvre des politiques de développement de carrière qui améliorent la qualité de leur vie et leurs conditions de travail.

- Créer les cadres nécessaires pour que l'éducation devienne l'affaire de tous et qui garantissent une participation populaire dans la formulation des politiques publiques et la transparence dans la gestion de ces politiques.
- Coordonner des politiques en matière d'éducation qui encouragent des activités multisectorielles visant à éradiquer la pauvreté et s'adressant à des populations exposées.
- Adopter et accentuer le recours à des technologies d'information et de communication dans la gestion des systèmes éducatifs et dans les processus d'enseignement et d'apprentissage.
- Promouvoir une gestion au sein de l'école en accordant à chaque établissement une autonomie accompagnée d'une vaste participation citoyenne.
- Renforcer la capacité de gestion sur les plans local, régional et national.

Au vu de ce qui a été réalisé dans le passé, des questions en suspens et des obstacles rencontrés, les pays s'engagent, à travers le **Cadre d'action régional**, à ce qui suit :

III. Les engagements du Cadre d'action régional

1. Protection et éducation de la petite enfance

Étant donné que :

- Un accroissement soutenu des ressources destinées globalement à la protection et à l'éveil de la petite enfance est essentiel pour garantir les droits citoyens dès la naissance, pour assurer de meilleurs résultats en matière d'apprentissage à l'avenir et pour réduire les inégalités sur les plans éducatif et social,
- Pendant cette période de la vie, il est primordial que des actions conjointes soient menées par les institutions qui dispensent des services de santé, d'alimentation, d'éducation, d'assistance familiale. Il est important que ces services s'adressent aux familles et à la collectivité et qu'ils prennent en charge également l'alphabétisation et l'éducation des adultes,
- Les stratégies de communication sont des éléments fondamentaux, aussi bien pour ce qui relève des programmes éducatifs s'adressant aux familles que pour nouer ou renforcer les liens entre les pouvoirs publics, les artisans des politiques et la société.

Les pays s'engagent à :

- Accroître l'investissement et à élargir l'accès à des programmes intégraux d'éveil de la petite enfance s'adressant à des enfants de moins de 4 ans. L'accent devra être mis sur la famille et accorder une attention particulière à ceux qui sont le plus exposés.
- Maintenir les acquis du passé et développer l'éducation de la petite enfance pour les enfants de 4 ans ou plus, en particulier dans le cas des enfants les plus défavorisés. Les stratégies devront être fondées sur la famille, la collectivité ou des centres spécialisés.

- Améliorer la qualité des programmes intégraux d'éducation de la petite enfance en :
 - Renforçant les programmes de formation et de suivi intégraux, continus et de qualité pour les familles et pour d'autres personnes qui contribuent à la santé, à l'alimentation et à la croissance pendant la petite enfance,
 - Renforçant le suivi et l'évaluation des services et des programmes destinés à la petite enfance et en instaurant sur le plan national des normes minimales définies par commun accord, flexibles et sensibles à la diversité,
 - Mettant en place des mécanismes d'articulation entre les institutions qui offrent des services et des programmes liés à la survie et au développement des enfants de moins de six ans,
 - Faisant un meilleur usage des technologies et des moyens de communication afin de toucher des familles qui vivent dans des zones reculées et difficiles d'accès pour des programmes institutionnalisés.

2. L'éducation de base

Étant donné que :

- Par « éducation de base », nous entendons la satisfaction des besoins d'apprentissage pour la vie. Ces besoins englobent le savoir, les compétences, les valeurs et les comportements qui permettent aux personnes :
 - de développer leurs facultés,
 - de vivre et de travailler dans la dignité,
 - de participer pleinement au développement et à l'amélioration de leur qualité de vie,
 - de prendre des décisions en ayant accès à une information suffisante et
 - de continuer à apprendre tout au long de leur vie.
- L'apprentissage fondamental commence dès la naissance. Il s'agit pour les enfants, les adolescents et les adultes d'appliquer des stratégies qui satisfont les différents besoins de chaque groupe d'âge.
- L'autonomisation des apprenants, la promotion de leur participation et de leur co-responsabilité avec les familles, les collectivités et les écoles sont des conditions élémentaires pour pérenniser les réalisations accomplies dans le passé et pour faire face à de nouveaux défis.

Les pays s'engagent à :

- Maintenir et accroître l'accès à l'éducation de base et veiller à ce qu'il ne soit pas restreint dans des situations d'urgence provoquées par des catastrophes naturelles ou par une grave détérioration des conditions économiques et sociales,
- Identifier des groupes encore exclus de l'accès à l'éducation de base pour des raisons de sexe, de situation géographique, de culture ou sur des critères individuels, et concevoir et mettre en application des programmes flexibles, pertinents et intersectoriels répondant à leurs conditions et besoins spécifiques,
- Donner la priorité à des politiques et à des stratégies visant à réduire les redoublements et l'abandon scolaire et à favoriser la présence, les progrès et la réussite scolaires des jeunes garçons et filles et des adolescents dans les systèmes et les programmes d'éducation de base jusqu'à ce qu'ils acquièrent les niveaux élémentaires exigés dans chaque pays.

3. La satisfaction des besoins éducatifs fondamentaux des jeunes et des adultes

Étant donné que :

- Au fil des années, la région a réalisé ses propres programmes et conduit ses propres expériences dans le domaine de l'éducation populaire et de l'éducation des jeunes et les adultes,
- Les exigences et les accords des conférences internationales offrent de nouvelles perspectives pour l'action régionale dans le domaine de l'éducation des jeunes et des adultes,
- Pour offrir des occasions aux jeunes et aux adultes dans le domaine de l'éducation, il est impératif que des actions concertées soient coordonnées entre les acteurs sociaux et les travailleurs des secteurs de la santé, du travail et de l'environnement.

Les pays s'engagent à :

- Intégrer l'éducation des jeunes et des adultes dans leurs systèmes éducatifs nationaux et à donner la priorité à ces tranches d'âge dans les réformes éducatives qui sont menées, une responsabilité fondamentale des États dans l'éducation de base de leur population,
- Améliorer et diversifier les programmes d'éducation afin qu'ils
 - donnent la priorité à des groupes qui sont exclus ou vulnérables,
 - garantissent et consolident l'alphabétisation,
 - donnent la priorité à l'acquisition de compétences essentielles de l'existence et à encourager la construction de la citoyenneté,
 - relie l'éducation parentale à la protection et à l'éducation de la petite enfance,
 - emploient des systèmes de qualité formels et non formels,
 - associent l'éducation des jeunes et des adultes avec la vie active et le monde du travail,
 - reconnaissent l'expérience déjà acquise comme un apprentissage équivalent à des connaissances sanctionnées par un titre universitaire,
- Définir les rôles et responsabilités des États et de la société civile dans ce domaine, ainsi qu'à favoriser une plus grande participation de la société dans la formulation de politiques publiques et dans la définition de stratégies liées à des programmes et à des actions.

4. Les acquis scolaires et la qualité de l'éducation

Étant donné que :

- La qualité des résultats est un facteur crucial contribuant à retenir les enfants à l'école et à garantir la rentabilité sociale et économique de l'éducation de base,
- Pour mesurer les résultats obtenus sur le plan de l'apprentissage, il faut établir des critères de qualité et des processus permanents de suivi et d'évaluation,
- Les systèmes de mesure de la qualité doivent prendre en considération la diversité des conditions des individus et des groupes afin d'éviter l'exclusion scolaire d'enfants en situation de vulnérabilité.

Les pays s'engagent à :

- Poursuivre les processus de réforme des programmes scolaires et à renforcer ceux-ci en y intégrant les compétences essentielles de l'existence, les valeurs et les attitudes qui encouragent les familles à garder leurs enfants à l'école et qui fournissent aux gens les instruments nécessaires pour éradiquer la pauvreté et améliorer la qualité de vie des familles et des collectivités,
- Réserver, dans les stratégies d'amélioration de la qualité, une place centrale à l'école et à la salle de classe, environnements d'apprentissage caractérisés par :
 - La reconnaissance de la diversité et de l'hétérogénéité des élèves et d'une flexibilité qui cadre avec leurs besoins éducatifs spéciaux,
 - Le soutien apporté à l'équipe de travail par les chefs d'établissements et les enseignants,
 - Des cadres réglementaires qui mettent en pratique les droits de l'enfant et de l'adolescent de participer, de pair avec leurs enseignants, leurs parents et la collectivité,
 - Le développement de compétences en vue d'une gestion scolaire autonome et d'une responsabilisation vis-à-vis des processus et des résultats,
- Reconnaître la valeur sociale et professionnelle des enseignants, en tant qu'acteurs incontournables dans un système d'éducation de qualité grâce à la mise en place de politiques concertées portant sur les qualifications professionnelles, l'amélioration des conditions de travail et les rémunérations, et de mesures incitatives pour une amélioration constante des compétences professionnelles,
- Fournir des livres et d'autres ressources didactiques et technologiques afin d'améliorer l'apprentissage des élèves,
- Organiser des systèmes appropriés de suivi et d'évaluation qui prennent en considération les différences individuelles et culturelles, qui reposent sur des critères établis sur le plan national et régional et qui rendent ainsi possible la poursuite d'études internationales,
- Stimuler une activité continue des médias afin de soutenir l'apprentissage des élèves.

5. L'éducation intégratrice**Étant donné que :**

- L'éducation de base pour tous exige de garantir l'accès et l'assiduité à l'école, un apprentissage de qualité et une participation et une intégration pleines de tous les enfants et adolescents, en particulier de ceux provenant de groupes autochtones, des handicapés, des sans-abri, de ceux qui travaillent, de ceux qui sont porteurs du VIH ou atteints du sida et d'autres,
- La lutte contre la discrimination fondée sur la culture, la langue, la classe sociale, le sexe ou des différences individuelles est un droit de l'homme inaliénable qui doit être respecté et favorisé par les systèmes éducatifs.

Les pays s'engagent à :

- Formuler des politiques éducatives intégratrices qui définissent des objectifs et des priorités qui soient en accord avec les différentes catégories de populations exclues dans chaque pays, notamment en mettant en place des cadres juridiques et insti-

tutionnels qui feront de l'intégration, la responsabilité de la société toute entière,

- Élaborer des dispositifs de transmission de l'éducation diversifiés, des programmes scolaires flexibles et de nouveaux environnements éducatifs au sein de la collectivité qui valorisent la diversité, la voient comme un atout pour le développement social et récupèrent les expériences novatrices dans l'éducation scolaire et extra-scolaire afin de répondre aux besoins de tous les enfants, garçons et filles, adolescents, jeunes et adultes,
- Promouvoir et renforcer l'éducation interculturelle et bilingue dans les sociétés multiethniques, multilingues et multiculturelles,
- Mettre en application un processus continu de communication, d'information et d'éducation au sein des familles qui insiste sur l'importance et les avantages pour les pays d'éduquer ceux qui sont actuellement exclus.

6. L'éducation pour la vie**Étant donné que :**

- L'éducation doit apporter des compétences pour vivre et pour bâtir :
 - une culture de respect du droit,
 - l'exercice de la citoyenneté et de la vie démocratique,
 - la paix et la non discrimination,
 - des valeurs civiques et éthiques,
 - une approche de la sexualité,
 - la prévention de la toxicomanie et de l'alcoolisme,
 - la préservation et la protection de l'environnement,
- L'intégration de cet apprentissage dans des programmes scolaires, qu'ils soient multidisciplinaires ou conçus par matière, constitue un défi pour la construction de nouveaux programmes scolaires, pour un travail de pair avec les collectivités et pour le rôle de l'enseignant, modèle de compétences essentielles de l'existence.

Les pays s'engagent à :

- Veiller à ce que l'école soit un environnement accueillant pour l'élève, aussi bien physiquement que socialement, à ce qu'elle favorise des modes de vie sains et la pratique de compétences essentielles de l'existence, un exercice précoce de la citoyenneté et des valeurs démocratiques, et à ce qu'elle fournisse des occasions de participation aux décisions touchant à la vie scolaire et à l'apprentissage,
- Mettre en place des normes flexibles en matière de programmes scolaires qui permettent aux écoles d'intégrer dans le contenu des programmes, des connaissances et des expériences significatives qui soient pertinentes pour la collectivité et qui permettent à l'école d'interagir avec la société,
- Former des enseignants, des parents, des jeunes et des adultes afin qu'ils puissent promouvoir et soutenir ce genre d'apprentissage dans la vie de tous les jours,
- Intégrer des indicateurs spécifiques de ce genre d'apprentissage afin d'opérer son suivi et son évaluation au sein de l'école et de mesurer son impact sur la vie des élèves,
- Stimuler et articuler des activités en éducation à la vie conduites notamment par des moyens de communication sociale, des organisations sociales, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et les partis politiques.

7. L'accroissement de l'investissement national dans l'éducation et la mobilisation des ressources sur tous les plans

Étant donné que :

- La priorité de l'éducation en tant qu'instrument clé du développement doit être exprimée par un nouvel engagement d'augmenter progressivement l'investissement dans ce secteur jusqu'à 6% du PIB au moins, afin de parvenir à l'universalisation de l'éducation de base et de surmonter l'actuelle situation de déficit,
- Les systèmes d'information et d'évaluation sont des éléments clés dans la prise de décision en matière d'éducation. Des données doivent donc être cherchées, aussi bien dans le système éducatif que dans les contextes social, économique et culturel. Ceux-ci orientent l'affectation des ressources vers l'éducation des enfants, des adolescents, des jeunes et des adultes.

Les pays s'engagent à :

- Mettre en œuvre des stratégies orientées sur l'affectation de ressources au profit des dépenses en éducation afin de réduire les inégalités et d'aider les populations vulnérables,
- Accroître l'affectation des ressources destinées à l'éducation sur le critère de leur efficacité et de leur bon fonctionnement ainsi que sur des critères d'équité et de discrimination positive,
- Mettre en place des mécanismes pour fixer les budgets et affecter des ressources englobant une vaste participation sociale qui confère transparence et crédibilité à la gestion des ressources et qui garantisse une responsabilité financière, ce pour quoi il est crucial de disposer d'une information précise et opportune,
- User de la décentralisation comme d'un instrument d'optimisation de l'usage des ressources existantes et de promotion de la mobilisation de nouvelles ressources, en particulier en provenance du secteur privé,
- Chercher activement des mécanismes de substitution pour financer l'éducation, tels que la remise de dettes et la conversion de la dette extérieure.

8. La professionnalisation des enseignants

Étant donné que :

- Les enseignants ont un rôle irremplaçable dans la transformation de l'éducation, puisqu'ils font évoluer les pratiques d'enseignement en classe, qu'ils usent des ressources pédagogiques et technologiques, qu'ils dispensent un enseignement pertinent et de qualité et qu'ils contribuent à la formation de valeurs chez les élèves,
- La valeur que la société attribue aux enseignants est associée à l'amélioration de leurs prestations et de leurs conditions de travail et de vie,
- L'intégration progressive des technologies d'information et de communication dans la société exige que ces disciplines soient intégrées dans la formation initiale et dans la formation continue des enseignants,
- Les écoles rurales et celles qui se trouvent chez des populations vulnérables ont besoin d'enseignants disposant d'un meilleur bagage de connaissances et de davantage de compétences en matière de relations humaines.

Les pays s'engagent à :

- Offrir aux enseignants une formation universitaire solide qui soit liée à la recherche et à la faculté de donner lieu à des innovations, ce qui les prépare à assumer leurs compétences dans divers contextes socio-économiques, culturels et technologiques,
- Mettre sur pied des politiques de reconnaissance effective du métier d'enseignant qui permettent aux enseignants :
 - d'améliorer leurs conditions de vie et de travail,
 - de stimuler la profession et d'inciter des jeunes doués à embrasser le métier,
 - de les inciter à suivre des formations pour perfectionner leur pédagogie et leurs connaissances,
 - de développer des compétences nécessaires pour accompagner et faciliter l'apprentissage tout au long de la vie et
 - d'intensifier leurs engagements vis-à-vis de la collectivité,
- Mettre en œuvre des systèmes d'évaluation des prestations des enseignants et de mesure de la qualité de l'enseignement et du taux de réussite dans la profession en se basant sur des critères élémentaires définis en accord avec les associations d'enseignants et les organisations sociales,
- Mettre en place des cadres réglementaires et de politique éducative afin d'associer les enseignants à la gestion des transformations du système éducatif et d'encourager le travail en équipes à l'école.

9. De nouveaux espaces de participation de la collectivité et de la société civile

Étant donné que :

- Nombreux au sein de la société sont ceux qui aspirent de plus en plus à exercer leur droit de participer aux décisions relatives à l'éducation qui les concernent, ainsi qu'à assumer les responsabilités qui accompagnent ces décisions,
- Les politiques publiques qui exigent une stabilité et une continuité à long terme sont construites au cours de processus auxquels participent conjointement l'État et la société civile,
- L'énorme potentiel que constituent divers secteurs de la société civile parmi lesquels les associations de travailleurs, professionnelles, d'entreprises, les partis politiques, les peuples autochtones, les jeunes, les femmes, les organisations non gouvernementales, les associations de quartier, les associations artistiques et culturelles, n'est pas suffisamment exploité.

Les pays s'engagent à :

- Créer des cadres réglementaires, institutionnels et financiers qui :
 - créent de nouveaux espaces de participation,
 - légitiment les espaces de contact existants et
 - garantissent la participation de la société civile à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques en matière d'éducation, ainsi que la mise en œuvre de plans et de programmes nationaux dans ces domaines,
- Créer et consolider les voies de communication et de consultation qui facilitent la concertation entre les différents acteurs du monde de l'éducation, qu'ils soient étatiques, privés ou non gouvernementaux.

10. La mise en relation de l'éducation de base avec les stratégies d'éradication de la pauvreté et des inégalités

Étant donné que :

- Au cours des années 1990, les pays de la région ont élaboré des politiques et des programmes visant à promouvoir l'éducation de base et ont cherché par là à lutter contre la pauvreté et les inégalités à travers diverses mesures,
- Il faut garder présentes à l'esprit les tentatives passées d'élargir le champ de l'éducation et qui s'occupaient d'approvisionnement en nourriture et en vêtements et de services de santé élémentaires ; les politiques et les stratégies de choix des objectifs et de redistribution budgétaire ; les mesures de soutien aux familles par le biais de bourses d'études et les activités éducatives menées par des responsables politiques, des institutions et/ou des associations,
- L'éducation, afin d'avoir une incidence plus profonde sur l'éradication de la pauvreté et des inégalités, doit s'inscrire dans un ensemble plus général de politiques sociales et être formulée à l'intérieur d'un cadre stratégique intersectoriel.

Les pays s'engagent à :

- Combiner diverses activités conçues pour :
 - renforcer l'enseignement dans le cadre de politiques sociales,
 - transformer les politiques d'assistance sociale en politiques de promotion des compétences des personnes,
 - articuler partout les politiques et les programmes en matière d'éducation avec des politiques et des programmes de création d'emplois, d'amélioration du système de santé et de développement associatif,
 - intégrer dans l'éducation des idées et des valeurs de solidarité et d'amélioration de la qualité de vie,
- Garantir l'équité dans la distribution des ressources, aussi bien publiques que privées, destinées à l'éducation et au progrès social et d'assurer une plus grande efficacité dans leur emploi au profit de populations en situation de vulnérabilité,
- Promouvoir des programmes de soutien et d'accompagnement des enfants, des adolescents, des jeunes et des adultes de familles pauvres et frappées par les inégalités socio-économiques afin de garantir leur éducation de base et leur pleine participation à la conception, à la gestion, au suivi et à l'évaluation de ces programmes,
- Améliorer les conditions de vie des enseignants eux-mêmes, condition nécessaire de leur professionnalisation.

11. L'emploi des technologies dans l'éducation

Étant donné que :

- L'actuelle révolution des technologies de l'information et de la communication a donné lieu à de nouveaux moyens de mise en relation des personnes et des organisations. L'éducation ne peut pas rester étrangère à ces changements. Les enseignants assument de plus en plus le rôle d'animateurs et de médiateurs qui aident les élèves à utiliser avec sens critique ces nouvelles technologies,
- Ces technologies doivent être adoptées comme un facteur crucial de l'amélioration des processus et des possibilités d'enseignement et d'apprentissage,

- Les technologies d'information et de communication ont un rôle crucial dans l'administration, la planification, la gestion et le suivi des politiques et des processus en matière d'éducation,
- Ces technologies, qui sont autant d'instruments, ne devraient pas être simplement un facteur parmi d'autres d'exclusion et de discrimination. Elles devraient au contraire être à la portée de tous les élèves et enseignants.

Les pays s'engagent à :

- Soutenir l'emploi dans les salles de classe des technologies d'information et de communication (TIC),
- Promouvoir un accès permanent et équitable pour les enseignants et les collectivités à ces technologies ainsi qu'à des formules permanentes de formation avec la mise en place de centres d'information, de réseaux de meilleurs pratiques et d'autres mécanismes de diffusion et d'échange des expériences,
- Adopter et renforcer, là où elles sont actuellement en usage, les technologies d'information et de communication afin d'améliorer la prise de décisions politiques, la planification des systèmes d'éducation et l'administration des établissements scolaires, ce qui facilitera les processus de décentralisation et d'autonomie de la gestion de l'école et la formation des administrateurs et des enseignants, dans l'adoption et l'usage des technologies d'information et de communication,
- Revaloriser parallèlement le livre en tant qu'instrument indispensable d'accès à la culture et en tant que moyen fondamental pour manipuler ces nouvelles technologies.

12. La gestion de l'éducation

Étant donné que :

- L'amélioration de la qualité et de l'équité en matière d'éducation est étroitement liée à l'amélioration de la gestion du système éducatif sur tous les plans,
- Avec la croissante décentralisation et une plus grande participation du monde scolaire, le rôle des chefs d'établissements scolaires revêt une dimension plus vaste et plus complexe,
- Les systèmes d'information et d'évaluation sont essentiels pour toute prise de décision relative à l'éducation.

Les pays s'engagent à :

- Définir des structures administratives qui prennent comme unité de base l'école, une école forte d'une autonomie en matière de gestion, ce qui donnera lieu progressivement à des mécanismes de participation citoyenne et conduira à l'instauration d'espaces de responsabilité pour chaque acteur présent dans le processus de gestion, dans le contrôle des résultats ou chargé d'en rendre compte,
- Promouvoir des mécanismes nationaux et régionaux qui offrent aux chefs d'établissement et aux enseignants une formation professionnelle axée sur la gestion de l'école et des programmes scolaires, l'usage des technologies, ainsi que sur les valeurs, les comportements et les pratiques qui favorisent la transparence dans la gestion en matière d'éducation,
- Mettre sur pied des systèmes de collecte d'information, d'analyse de données, de recherche et d'innovation, qui sont autant d'instruments susceptibles de favoriser la prise de décision en matière de politiques,

- Définir des paramètres qui identifient les responsabilités du personnel qui travaille au sein du système éducatif, ainsi que les mécanismes et les politiques de soutien pour la gestion du personnel,
- Améliorer les systèmes de mesure des résultats, l'évaluation et le compte rendu, couplés à des indicateurs et des critères comparables, soutenus par des mécanismes d'évaluation externes au système éducatif lui-même.

IV. Appel à la coopération internationale

Les pays de la région, ayant pris les engagements énoncés ci-dessus :

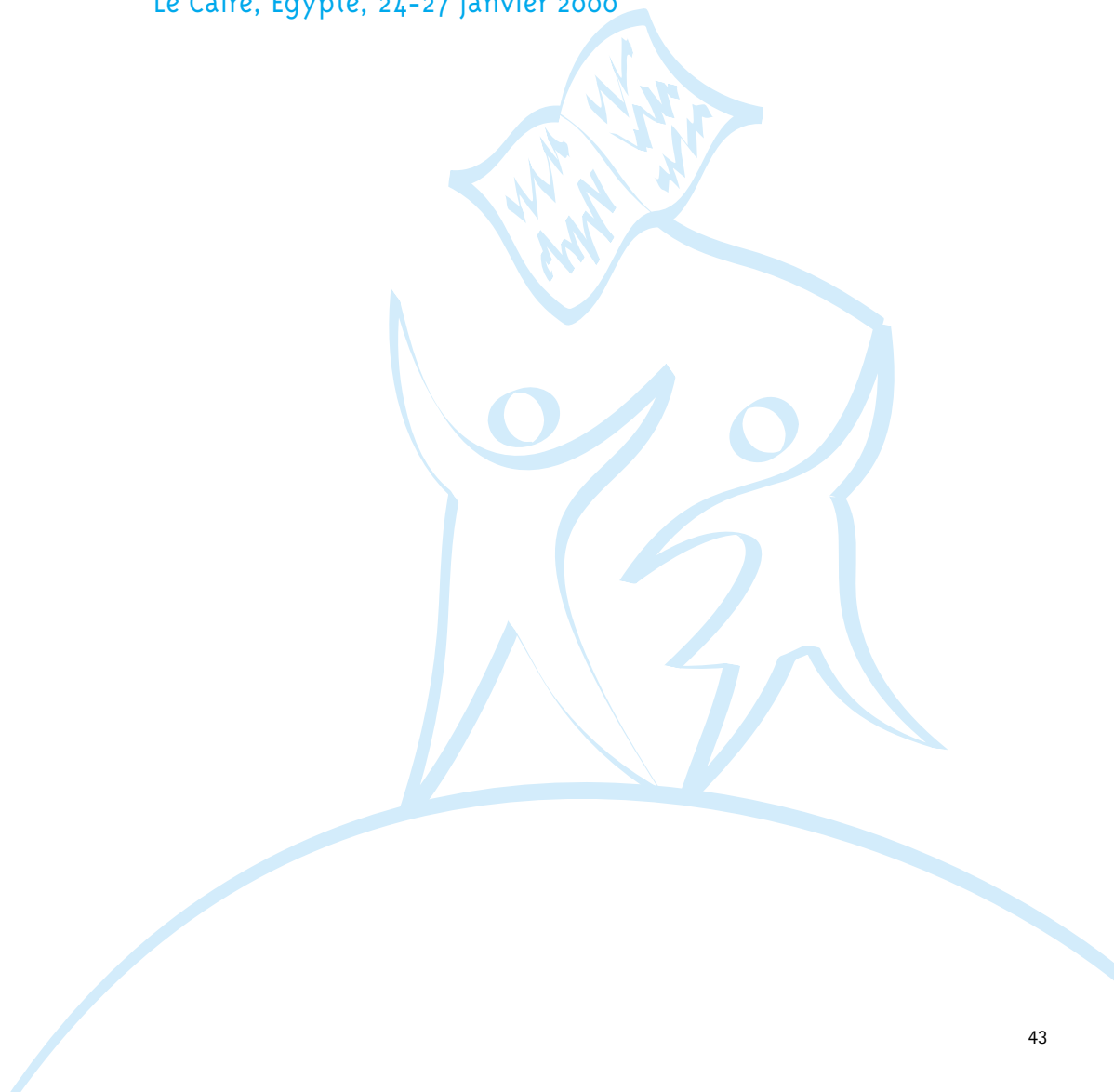
- Appellent la communauté internationale et les organisations de coopération à intensifier et à perfectionner leurs mécanismes de soutien aux pays afin de contribuer à atteindre les objectifs définis dans le présent cadre d'action et à assumer une co-responsabilité en vue de remplir ces engagements, en particulier à soutenir les pays connaissant les problèmes les plus graves,
- Conviennent de favoriser une coopération de pays à pays pour l'échange de leçons tirées et d'expériences utiles en vue d'améliorer l'éducation,
- Appellent les organisations de coopération financière à mettre leurs politiques en matière de financement en conformité avec les orientations des politiques éducatives nationales et à accroître la masse des ressources consacrées à l'éducation, en particulier dans les pays les moins favorisés,
- Appellent les gouvernements et la société civile à ne ménager aucun effort pour coopérer au développement de politiques, de stratégies et de plans d'action qui conféreront un nouvel élan aux politiques garantissant à tous le droit à un accès à une éducation de base de qualité et d'en récolter les fruits. ■



L'Éducation pour tous dans les États arabes : Renouveler l'engagement

Cadre d'action pour répondre aux besoins
éducatifs fondamentaux dans la région arabe
au cours de la décennie 2000-2010

Adopté lors de la Conférence régionale
des États arabes sur l'éducation pour tous
Le Caire, Égypte, 24-27 janvier 2000



Préambule

Considérant le bilan des efforts et des progrès accomplis dans les États arabes en matière d'éducation de base - Education pour tous depuis la Conférence de Jomtien (1990) jusqu'à la fin de la décennie (an 2000), établi dans le cadre de la préparation du Forum mondial sur l'éducation (Dakar, avril 2000),

Rappelant

- la Convention relative aux droits de l'enfant, la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, le document arabe sur l'enfance et le plan arabe pour l'éveil et la protection de l'enfance, et d'autres documents arabes et internationaux sur l'éducation,
- les stratégies adoptées par les ministres arabes de l'éducation lors de leurs réunions,

Conscients des défis et bouleversements mondiaux et de leur conséquences sur le développement de la région arabe, et soucieux de tirer parti de leurs effets positifs et d'en éviter les effets négatifs,

Reconnaissant l'importance de l'éducation en tant qu'elle constitue la clé du développement humain sans lequel il ne peut y avoir de développement global durable,

Soucieux de réaliser l'éducation pour tous dans ses dimensions quantitatives et qualitatives, c'est-à-dire une éducation de qualité qui vise à l'excellence pour tous, développe et aiguise les capacités de chacun et les hisse au plus haut niveau qu'elles puissent atteindre,

Soulignant le rôle que joue l'éducation dans l'égalité des chances d'apprentissage offertes à tous, filles et garçons vivant en zone rurales ou urbaine, sédentaires ou nomades, et répondant aux exigences de notre époque, marquée par les révolutions scientifique, informatique et technologique qui confirment la notion d'auto-apprentissage comme fondement de l'éducation permanente, en vue de permettre à l'individu d'avoir accès à l'information et d'y appliquer son intelligence pour le critiquer, trier, classer, traiter, recréer et utiliser dans les différents domaines de la vie économique, sociale et culturelle,

Considérant que l'éducation est un problème social et que toutes les forces, institutions et organisations arabes et internationales, toutes les associations, unions et organisations gouvernementales et non gouvernementales doivent conjuguer leurs efforts pour satisfaire aux exigences et assurer la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous,

Inspirés par les valeurs culturelles et spirituelles de notre nation selon lesquelles l'éducation est un aspect essentiel de notre identité culturelle pour le présent comme pour l'avenir,

Nous, participants à la Conférence régionale arabe sur l'éducation pour tous - Bilan à l'an 2000, qui s'est tenue au Caire du 24 au 27 janvier 2000, recommandons aux États arabes d'adopter le document intitulé « L'éducation pour tous dans les États arabes : renouveler l'engagement » comme cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux dans la région pendant les années 2000 à 2010.

Introduction

1. Le Cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux dans les pays arabes pendant les années 2000 à 2010 est fondé sur les éléments suivants :

- (1) « Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous » et « Cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux », adoptés par la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, 1990) ;
- (2) travaux de la Réunion à la mi-décennie du Forum consultatif international sur l'éducation pour tous (Amman, 1996) et autres activités arabes et internationales exécutées dans les années 90 en relation avec la Déclaration et le Cadre d'action ;
- (3) documents sur l'enfance et l'éducation pour tous adoptés par les ministres de l'éducation des États arabes ;
- (4) bilan de l'éducation pour tous à l'an 2000, établi par les pays arabes dans le cadre de la préparation de la Conférence régionale arabe sur l'éducation pour tous (Le Caire, 24-27 janvier 2000) ;
- (5) projet de Cadre d'action élaboré par le Forum consultatif international sur l'éducation pour tous, soumis à la discussion dans le cadre de la préparation du Forum mondial sur l'éducation (Dakar, avril 2000) ;
- (6) débats de la Conférence régionale arabe sur l'éducation pour tous - Bilan à l'an 2000, organisée au Caire (24-27 janvier 2000).

2. Le présent Cadre d'action à un double objectif :

- (1) servir de guide auquel tous ceux qui sont concernés par l'éducation dans la région arabe et qui se sont engagés à assurer la réalisation de l'objectif d'éducation pour tous, devraient se référer lors de l'élaboration de leurs stratégies, plans et programmes ;
- (2) exprimer les préoccupations de la région arabe dans le cadre du débat sur les questions d'éducation pour tous engagé au Forum mondial sur l'éducation (Dakar - Sénégal, avril 2000).

I. Contexte

L'éducation est la clé du développement humain durable, le fondement d'une vie éclairée et la garantie de conditions d'existence décentes

3. L'éducation, ce « trésor caché », est le produit des diverses possibilités qui s'offrent d'accéder à la connaissance et d'acquérir des compétences. L'apprentissage tout au long de la vie est donc l'une des clés de la vie au XXI^e siècle. Il met fin à la distinction traditionnelle entre éducation formelle et éducation permanente et fournit le moyen de relever les défis posés par un monde qui évolue rapidement.

4. Selon la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle, l'éducation repose sur quatre piliers : *apprendre à connaître, apprendre à faire, apprendre à être et apprendre à vivre ensemble*. L'aptitude à apprendre est au

coeur du développement humain. Elle est le fondement d'une vie éclairée et la garantie de conditions d'existence décentes.

5. L'éducation vise non seulement à universaliser l'accès à l'apprentissage, mais aussi à assurer l'avènement d'une *société éducative*, fondée sur l'acquisition, le renouvellement et l'exploitation du savoir. D'où la nécessité d'élargir pour tous la possibilité d'accéder au savoir. L'éducation doit donc permettre à tout un chacun d'avoir accès à l'information, de la trier, de la classer, de la traiter et de l'utiliser. L'apprentissage est la clé du développement humain durable.

Développer l'apprentissage, c'est améliorer la qualité de la vie

6. Donner des chances d'éducation égales à tous est un service social qui doit être obligatoirement assuré pour tous en tant que droit fondamental de l'individu et condition nécessaire à une amélioration de la qualité de la vie.
7. La protection sanitaire, qui comprend la lutte contre les maladies, l'approvisionnement en nourriture et en eau potable et la garantie d'un environnement non pollué, est au même titre que l'éducation un service social. L'éducation développe la sensibilisation aux questions de santé. L'éducation des femmes améliore la prise en charge des enfants non seulement en matière de santé, mais aussi dans les autres domaines en général, y compris celui de l'éducation. De tous les facteurs qui influent sur la fréquentation scolaire et l'amélioration de la qualité de la vie, le degré d'instruction de la mère est sans conteste le plus important.
8. L'éducation développe aussi la sensibilisation aux questions d'environnement, contribue à une meilleure connaissance des droits et devoirs fondamentaux des individus et renforce la conscience citoyenne et la participation éclairée à la vie de la cité. Aujourd'hui, l'idée se répand partout dans le monde, que l'éducation est le principal moyen de lutte contre la pauvreté.

Répondre aux besoins éducatifs fondamentaux est une priorité internationale

9. La Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, 1990) proclame que : **« Toute personne – enfant, adolescent ou adulte – doit pouvoir bénéficier d'une formation conçue pour répondre à ses besoins éducatifs fondamentaux ».**
10. La Conférence de Jomtien a, en outre, adopté un Cadre d'action qui découle de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous et est destiné à servir de guide pour l'action aux niveaux national, régional et international.

Réaffirmation du message de Jomtien au niveau international

11. Les dix années qui ont suivi la Conférence de Jomtien ont été marquées par la tenue d'une série de conférences auxquelles les États arabes ont participé. Toutes ces conférences ont réaffirmé le message de la Déclaration de Jomtien et établi

un lien entre l'éducation et le développement, la qualité de la vie, les droits de l'homme, la démocratie, l'intégration sociale et la justice. Elles ont recommandé en particulier d'accorder une attention à l'éducation des filles et des femmes, à la lutte contre la pauvreté, au chômage et à l'exclusion sociale (Sommet mondial pour l'enfance, 1990 ; Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 1992 ; Conférence mondiale sur les droits de l'homme, 1993 ; Conférence mondiale sur les besoins éducatifs spéciaux, 1994 ; Conférence internationale sur la population et le développement, 1994 ; Sommet mondial pour le développement social, 1995 ; quatrième Conférence mondiale sur les femmes, 1995 ; Conférence internationale sur l'éducation des adultes, 1997 ; etc.).

12. Les participants à la Réunion à la mi-décennie du Forum consultatif international sur l'éducation pour tous (Amman, 1996), organisée pour évaluer les progrès accomplis au cours des cinq années qui ont suivi la Conférence de Jomtien, ont examiné les nouveaux défis ainsi que les défis persistants. Dans la Réaffirmation d'Amman, ils ont recommandé de « mettre l'accent sur des formes d'apprentissage et de réflexion critique qui permettront à chaque individu de comprendre un environnement en évolution, de créer de nouveaux savoirs et de façonner son propre destin ». Ils ont en outre recensé les défis persistants qu'il fallait relever pour atteindre les objectifs de l'EPT, à savoir l'éducation des femmes et des filles, la formation, le statut et la motivation des enseignants, la promotion du rôle de la famille et de la communauté locale dans le processus d'éducation, la nécessité d'un partenariat élargi au service de l'éducation pour tous.

Réaffirmation du message de Jomtien au niveau de la région arabe

13. Dans la Déclaration du Caire (1994), les ministres arabes de l'éducation ont souligné le rôle de l'éducation dans la poursuite du développement durable et se sont déclarés résolus à « élaborer des programmes éducatifs propres à permettre à la région d'occuper la place qui lui revient au cours du siècle prochain ». Ils ont conclu que deux questions urgentes étaient prioritaires et exigeaient une action concertée : l'analphabétisme et la qualité de l'éducation.
14. La Déclaration arabe sur l'éducation des adultes (Le Caire, 1997) réaffirme le contenu de la Déclaration de Jomtien (1990) et de la Réaffirmation d'Amman (1996), et renouvelle l'engagement envers la Stratégie arabe pour l'éducation, la Stratégie pour l'élimination de l'analphabétisme dans les États arabes, et les recommandations des conférences arabes sur l'éducation, notamment de la cinquième Conférence des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification économique dans les États arabes qui s'est tenue au Caire en 1994. La Déclaration arabe sur l'éducation des adultes souligne la nécessité de considérer l'élimination de l'analphabétisme comme une priorité essentielle pour le développement des États arabes et affirme la volonté des États concernés d'offrir aux adultes des possibilités et des programmes d'éducation tout au long de la vie.

II. Progrès accomplis et problèmes rencontrés

- 15.** Les efforts entrepris au niveau international ont débouché sur la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques, lois, mesures, programmes et activités dans les États arabes, qui ont contribué à améliorer la qualité de la vie ainsi que la qualité de l'éducation et les possibilités d'y accéder.
- 16.** Cependant, les résultats obtenus à la fin du XX^e siècle demeurent en deçà de ce que l'on pouvait espérer. La pauvreté demeure répandue et là où elle progresse, l'éducation recule et la qualité des services de santé baisse. Sans parler d'autres problèmes comme le chômage, la violence, les conflits, la menace constante de dissolution des liens familiaux et de désintégration sociale. La pauvreté engendre la pauvreté, comme l'analphabétisme engendre l'analphabétisme, avec au bout la régression sociale. Certains pays souffrent plus que d'autres, les zones rurales plus que les zones urbaines, les habitants des régions reculées, les minorités marginalisées et les populations nomades plus que les autres.
- 17.** Bien que nombre d'études aient souligné l'importance de l'éducation des femmes en tant qu'investissement utile, les femmes et les filles ont insuffisamment profité des ressources allouées. Lorsque les filles vont jusqu'au bout de leurs études primaires, c'est souvent le taux de passage dans le secondaire qui trahit alors une disparité. Le fossé entre hommes et femmes s'élargit encore si l'on considère les taux d'alphabétisation. Si l'on étudie les autres facteurs liés à la qualité de la vie (en particulier dans les zones rurales et les bidonvilles), tels que la pauvreté, le handicap, la violence contre les femmes, la malnutrition, les transformations sociales rapides, le chômage et le risque de contracter des maladies comme le sida, les femmes sont lésées par rapport aux hommes, du fait d'une discrimination fondée sur le sexe.

La prise en charge de la petite enfance est loin de recevoir l'attention voulue

- 18.** La plupart des pays arabes proposent une éducation préprimaire aux enfants âgés de 3 à 5 ans. Cette éducation revêt parfois une forme traditionnelle - c'est notamment le cas des écoles coraniques (kuttals), financées par l'État comme au Maroc ou en Mauritanie. Mais le taux de scolarisation brut varie à ce niveau de 0,7 à 99%, indiquant la plus forte disparité entre États arabes pour ce qui est des indicateurs de l'éducation. Cependant, entre le début et la fin de la décennie 1990, tous les États ont enregistré des progrès dans ce domaine. A l'heure actuelle, la situation est la suivante : le taux de scolarisation est inférieur à 13% dans dix pays, il oscille entre 13 et 50% dans six autres et ne dépasse 70% que dans deux pays (Liban, 71% et Koweït, 99%). Ce qui signifie que les pays arabes, riches comme pauvres, n'accordent pas une attention suffisante à l'éveil et à la protection de la petite enfance. Cette tâche incombe, semble-t-il, principalement à la famille.

- 19.** Par ailleurs, le pourcentage d'enfants entrant en primaire après avoir reçu une éducation pendant au moins un an est supérieur au taux de scolarisation brut dans l'enseignement préprimaire, ce qui montre, d'une part, que la scolarisation à ce niveau est de courte durée dans la plupart des pays arabes et, d'autre part, qu'elle accuse une tendance à la hausse. Dans l'ensemble, l'éveil et la protection de la petite enfance représentent, pour un certain nombre de pays arabes, un défi important dans la mesure où ils influent sur la scolarité des enfants dans le primaire.

Augmentation du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire

- 20.** C'est dans le domaine de la scolarisation primaire que se situent les principaux progrès enregistrés par les pays arabes au cours des dix dernières années. La plupart d'entre eux ont conservé, voire amélioré, leur capacité d'accueil en première année d'enseignement primaire (6 à 7 ans). Le taux de scolarisation brut à ce niveau demeure bas (égal ou inférieur à 82% à la fin des années 90) dans quatre pays : Djibouti, Mauritanie, Soudan, Yémen. Lorsque ce taux est élevé, les disparités entre les sexes sont faibles (1 à 4 points de pourcentage) et inversement (10 points de pourcentage). Néanmoins, si l'on considère le taux de scolarisation net à ce niveau, le tableau change : ce taux est égal ou inférieur à 82% dans neuf pays.
- 21.** Le taux de scolarisation brut a également enregistré des progrès notables dans l'ensemble de l'enseignement primaire. Il est égal ou inférieur à 68% dans trois pays seulement et atteint 90% et plus dans 13 autres (l'indice de parité entre les sexes étant alors égal ou supérieur à 0,9). Deux pays, la Mauritanie et le Soudan, ont fait d'énormes progrès entre le début et la fin des années 90.
- 22.** Cependant, les écarts entre zones rurales et zones urbaines demeurent grands et la scolarisation des filles dans le primaire est toujours inférieure à celle des garçons (l'indice de parité est égal ou supérieur à 1 dans un seul pays). Le problème devient plus patent si l'on considère le taux de scolarisation net. Malgré une amélioration dans les années 90, ce taux demeure inférieur à 80% dans six pays. De même, l'écart entre filles et garçons se creuse : l'indice de parité est égal ou inférieur à 0,9 dans six pays.

Persistence de l'analphabétisme

- 23.** On estime aujourd'hui à 68 millions (dont 63% de femmes) le nombre d'analphabètes dans les États arabes. Malgré les efforts déployés, un quart de cette population (17 millions) est concentré dans un pays, l'Égypte, et 70% dans cinq pays : Algérie, Égypte, Maroc, Soudan et Yémen. Dans la plupart de ces pays, l'analphabétisme est associé à d'autres phénomènes : population totale nombreuse, essentiellement rurale, forte croissance démographique, pauvreté.
- 24.** La situation de l'analphabétisme contraste avec celle d'un enseignement primaire en expansion, car elle est le produit du sous-développement de l'enseignement dans le passé. Le facteur déterminant de cette situation, celui qui l'explique le

mieux, est la disparité entre les sexes. L'indice de parité qui atteint 0,69 dans la région, montre que la pauvreté n'est pas le seul facteur en cause dans l'analphabétisme, dont l'ampleur s'explique aussi par une attitude opposée à l'éducation des femmes et par l'absence de politiques efficaces pour modifier cette attitude.

- 25.** L'existence de 68 millions d'analphabètes dans la région arabe, le fait que tous les pays soient touchés, bien qu'à des degrés divers, posent un problème majeur du point de vue du développement, de la justice sociale et de la qualité de la vie, mais exercent aussi un effet négatif, y compris sur les systèmes éducatifs, comme en témoignent l'incapacité de l'école à attirer les enfants et à les retenir suffisamment longtemps pour les empêcher de retomber dans l'analphabétisme, ainsi que le faible niveau des résultats de l'apprentissage.

L'enseignement de qualité demeure l'apanage d'une minorité

- 26.** La Conférence de Jomtien a fait de la réussite de l'apprentissage un indicateur clé de la qualité de l'éducation. Neuf États arabes ont participé entre 1993 et 1999 au projet d'évaluation des résultats scolaires conduit par l'UNESCO et l'UNICEF. Les conclusions du projet montrent que le niveau d'acquisitions des élèves du primaire (quatrième année) est nettement inférieur au niveau proposé à Jomtien puisque seulement 12% d'entre eux atteignent ce niveau (au moins 80% de compétences) en arabe, 10% en mathématiques et 25% en compétences de la vie courante. Seuls deux pays (Tunisie et Maroc) atteignent le pourcentage proposé à Jomtien (80% des élèves) en arabe, aucun en mathématiques et deux seulement (Tunisie et Jordanie) en compétences de la vie courante. En règle générale, les résultats des filles étaient meilleurs que ceux des garçons et ceux des zones urbaines meilleurs que ceux des zones rurales.
- 27.** Les conclusions du projet d'évaluation des résultats scolaires tendent à montrer que l'enseignement primaire dans les pays arabes est de mauvaise qualité et ne répond pas aux besoins éducatifs fondamentaux des élèves. Ce qui signifie que, dans le passé, ces pays se sont plus attachés à accroître la capacité d'accueil de l'école qu'à renforcer la qualité de l'éducation. L'amélioration de la qualité de l'éducation demeure donc un problème fondamental pour les pays arabes.
- 28.** Les compétences de base nécessaires à une vie meilleure font aussi partie des acquisitions de l'apprentissage dont il faut tenir compte. Beaucoup de pays arabes incluent dans les buts et objectifs de l'éducation des éléments liés à ces compétences, notamment la formation professionnelle et l'éducation à la santé, à l'environnement et à la citoyenneté. Les moyens de communication sont également cités dans la mesure où ils permettent de transmettre des valeurs et des connaissances liées à ces compétences. Cependant, en règle générale, ces éléments essentiels de l'apprentissage n'ont pas reçu une attention suffisante, et les informations sur l'acquisition des compétences de base liées à la qualité de la vie demeurent rares.

Besoin d'améliorer les compétences des enseignants

- 29.** Les données disponibles montrent que le pourcentage d'enseignants, possédant le minimum de qualification requis au niveau national, varie entre 21 et 100% (fin des années 90). À l'intérieur de ces limites, la situation est à son tour très variable, allant de ceux qui ont mené des études secondaires à leur terme à ceux qui ont fait quatre à cinq années d'études supérieures, et de l'absence de formation pédagogique à une formation complète conforme aux normes internationales. La question de la professionnalisation de l'enseignement demeure un vœu pieux puisque le principe de délivrance d'un permis d'enseigner n'est pas admis dans les milieux éducatifs. Par ailleurs, le nombre moyen d'élèves par maître est généralement bas : 11 à 25 dans 14 pays, 26 à 30 dans trois et 31 ou plus dans deux. En outre, il faudrait redoubler d'efforts pour résoudre nombre de problèmes concernant la condition de l'enseignant, notamment les conditions d'emploi et le statut social, afin d'attirer un personnel jeune et qualifié.

Amélioration de l'efficacité interne

- 30.** Les données disponibles sur l'efficacité interne révèlent une légère baisse des taux de redoublement, une augmentation du nombre d'élèves poursuivant leurs études jusqu'à la cinquième année et de meilleurs résultats chez les filles que chez les garçons. Malgré tout, l'efficacité interne des systèmes d'enseignement primaire demeure mauvaise : persistance des abandons et des redoublements (dont les taux augmentent à mesure que l'on avance dans les études), longueur du temps mis pour achever les études primaires.

Dépenses de l'éducation

- 31.** Les résultats et les problèmes de l'éducation dans les États arabes dépendent de plusieurs facteurs, notamment d'ordre budgétaire. Ces pays ont consenti des efforts substantiels qui ont abouti à une augmentation des dépenses de l'éducation au cours des dix dernières années. Mais les taux de scolarisation et la qualité de l'éducation montrent que les dépenses consacrées à l'enseignement primaire souffrent de divers maux : inadéquation, dans certains pays, entre les moyens financiers et les besoins éducatifs, gaspillage ou manque de rationalisation des dépenses, insuffisance des dépenses d'équipement, coût élevé de l'éducation des populations dispersées ou vivant dans des zones reculées ; médiocrité des techniques budgétaires. Ces problèmes posent la question du rôle que peuvent jouer les organisations non gouvernementales, de la diversification des ressources financières, de la mobilisation des ressources, de l'obligation redditionnelle et du renforcement des capacités nationales de planification, de budgétisation et d'évaluation.

Mauvaise gestion des systèmes éducatifs

- 32.** Si l'accroissement des ressources financières représente un besoin urgent pour les plus pauvres d'entre eux, le problème commun à la plupart des pays arabes est de savoir comment faire bon usage des ressources, humaines comme financières,

à leur disposition. Des études sur les résultats de l'apprentissage ont révélé l'absence de systèmes de suivi perfectionnés. Les rapports sur les dépenses ont mis en évidence des problèmes de planification et de budgétisation. Les systèmes informatiques de gestion de l'éducation font généralement défaut. La question de savoir s'il faut centraliser ou décentraliser n'a pas encore été tranchée. La mise en œuvre d'une gestion éducative efficace représente donc toujours un défi majeur pour les pays arabes désireux d'atteindre les objectifs de l'éducation pour tous.

III. Défis et perspectives

- 33.** Le temps passe et, dans la région arabe, des millions d'individus demeurent exclus de l'éducation ou reçoivent une instruction de mauvaise qualité, et la plupart des autres ne sont pas préparés à l'ère de la technologie et de la concurrence internationale ouverte par le nouveau millénaire. Nous avons donc le devoir d'accomplir ce qui ne l'a pas été après Jomtien et de relever les nouveaux défis du millénaire.
- 34.** L'objectif d'EPT est largement admis et reconnu, tout comme l'idée que l'éducation pour tous joue un rôle déterminant dans la lutte contre la pauvreté, la promotion du progrès socio-économique et le respect des droits de la personne humaine. Ce qui fait défaut, ce sont les moyens nécessaires. Malgré une volonté politique réelle, et bien que l'éducation figure en bonne place dans les discours gouvernementaux, les engagements pris à Jomtien par les États arabes demeurent clairs, mais n'ont pas trouvé de traduction concrète.
- 35.** Il est clair qu'à moins d'une accélération des progrès en direction des objectifs de Jomtien, la paix, la stabilité et la prospérité seraient gravement compromis. Aussi, s'agit-il maintenant d'adopter une approche plus efficace et plus tournée vers l'action en faveur de l'éducation de base, qui bénéficie d'un large soutien et d'un engagement au niveau international, et de réajuster les efforts en fonction du contexte et des exigences du nouveau millénaire.

Les défis du XXI^e siècle à l'horizon 2010

- 36.** La mondialisation impose un marché du travail qui ignore les frontières des États et une concurrence féroce en fonction des compétences acquises. Ces compétences sont d'abord et avant tout le produit de l'apprentissage.
- 37.** La mondialisation impose en outre le recours croissant à la technologie, en tant que moyen de production et de communication le plus efficace. Mais la capacité d'utiliser la technologie, les compétences et les connaissances qu'elle requiert, sont aussi le fruit de l'apprentissage. Dans ces conditions, que peuvent faire les responsables et les organisations arabes pour éviter une marginalisation et participer de manière positive à la mondialisation ?

38. En outre, la technologie modifie profondément la manière d'apprendre, d'utiliser ses connaissances et d'en apprécier l'importance et la pertinence. Nous vivons une ère où le progrès économique repose sur le savoir, de sorte que l'apprentissage est plus que jamais un facteur de prospérité décisif.

39. Cela signifie aussi que le coût de l'éducation est en hausse et cette remarque vaut tant pour les ménages que pour l'État. Les pays pauvres, incapables de pénétrer des marchés à forte intensité de technologie, courent le risque d'une marginalisation dans le domaine du commerce, de l'emploi et des investissements. Dans les pays développés, aussi bien que dans les pays en développement, la pauvreté et l'inégalité entre les ménages sont de plus en plus liées au degré d'instruction. En outre, l'écart se creuse entre ceux qui ont accès à l'informatique et savent se servir des technologies de la communication (courrier, commerce et enseignement électroniques) et les autres.

40. Les États arabes sont en outre confrontés au problème de l'utilisation de la langue qui véhicule la technologie. Or, ni la maîtrise de la langue étrangère ni « l'arabisation » de la technologie ne sont choses communes.

41. Ces changements imprévisibles qui s'opèrent autour de nous confèrent un sens nouveau à la nécessité de tenir les engagements de Jomtien. En effet, aujourd'hui que le niveau des compétences nécessaires pour trouver un emploi permettant de vivre décemment augmente, l'éducation de base est plus que jamais indispensable pour le travail ou la réussite scolaire et le passage à l'enseignement secondaire puis supérieur.

42. La croissance démographique pose un autre défi aux systèmes éducatifs. Le taux d'accroissement annuel, estimé pour les années 2000 à 2010 à 1,2% dans le monde et à 1,5% dans les pays en développement, devrait atteindre 2,5% dans les États arabes. En 2010, le nombre de personnes âgées de 5 à 18 ans devrait atteindre 110 millions dans ces pays. Si l'on admet un taux de scolarisation dans l'enseignement général d'environ 80% pour ce groupe d'âge, les écoles arabes devront être en mesure d'accueillir 88 millions d'élèves au total, soit 29 millions d'élèves de plus que le nombre actuel, qui s'établit à 59 millions. Cet accroissement démographique impose aux systèmes éducatifs de lourdes contraintes en termes de dépenses, de gestion et de ressources humaines qualifiées et augmente la part de ressources nécessaires pour satisfaire d'autres besoins fondamentaux en matière de nutrition, de logement et de santé. Certains systèmes éducatifs arabes ont souffert du fort endettement du pays et des conséquences des politiques d'ajustement structurel et de réforme économique.

43. En outre, un certain nombre de pays ont été secoués au cours des dix dernières années par des troubles persistants - conflits (Algérie, Soudan), embargos (Irak, Libye et Soudan), guerre ou occupation (Liban, Palestine, Soudan et Syrie). Les systèmes éducatifs ont gravement souffert de ces problèmes qui ont affaibli leurs capacités et retardé la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration de Jomtien. Le rétablissement de la paix et du cours normal des choses, par l'élimination de

toutes formes d'occupation, d'embargo, de conflit et de tension, semble la condition *sine qua non* de l'avènement de l'éducation pour tous dans les pays concernés. L'éducation à son tour a un rôle à jouer dans l'instauration d'un climat pacifique dans la région.

Partir des possibilités existantes et des progrès réalisés

- 44.** Pour relever ces défis, nous ne partons pas de rien. Nous disposons assurément de moyens qui n'existaient pas il y a dix ans. Un consensus clair existe, à l'échelle mondiale, quant au rôle crucial de l'éducation dans l'avènement d'un développement humain durable, et les droits de l'homme sont affirmés avec force. Depuis le Sommet de Copenhague (1995), les droits des populations exclues, marginalisées et paupérisées suscitent un regain d'intérêt et l'avantage que l'instruction des femmes et des filles présente pour les sociétés est de plus en plus reconnu.
- 45.** Les donateurs répondent aux appels des pays désireux d'acquérir des compétences et de développer les capacités nationales. Le déclin de l'éducation que de nombreux pays en développement avaient connu dans les années 80 a été enrayer. Et l'on observe que la société civile prend désormais davantage sa part de responsabilités.
- 46.** Des moyens novateurs permettent maintenant d'atteindre les apprenants handicapés ou ayant des difficultés pour apprendre, leur offrant davantage de possibilités d'épanouir leurs facultés.
- 47.** Les technologies modernes de l'information et de la communication promettent d'une manière générale d'élargir considérablement l'accès à l'éducation, offrant en outre des possibilités d'auto-apprentissage et d'évaluation précise des résultats.
- 48.** Au niveau national, de nouvelles synergies commencent à s'établir autour d'une gestion plus intégrée des affaires du pays, associant un plus grand nombre de représentants de la société civile, notamment des ONG, à la planification et à l'exécution des activités d'éducation.
- 49.** A l'échelle mondiale, le groupe d'organisations qui parrainaient l'éducation pour tous à l'origine (UNESCO, UNICEF, Banque mondiale et PNUD) a été rejoint, dans le cadre du Forum consultatif international, par une autre organisation du système des Nations Unies, le FNUAP, et par les représentants d'une multitude d'organismes publics et privés et d'organisations non gouvernementales.

Année 2000 : renouveler l'engagement envers la Déclaration de Jomtien

- 50.** Dix ans après l'adoption de la Déclaration de Jomtien, la définition de l'éducation de base et les engagements auxquels elles ont donné lieu conservent leur actualité et la réalisation des objectifs visés demeure une tâche urgente pour les États arabes. Cette déclaration a mis l'accent, pour la première fois, sur les besoins éducatifs fondamentaux de minorités margina-

lisées, et sur les résultats de l'apprentissage plutôt que sur le seul taux de scolarisation.

- 51.** Les dix articles de la Déclaration de Jomtien continuent de tracer le chemin à suivre : (1) répondre aux besoins fondamentaux ; (2) élargir notre vision ; (3) universaliser l'accès et promouvoir l'équité ; (4) mettre l'accent sur la réussite de l'apprentissage ; (5) élargir les moyens et le champ de l'éducation fondamentale ; (6) améliorer le contexte de l'apprentissage ; (7) renforcer les partenariats ; (8) mettre en place des politiques d'accompagnement ; (9) mobiliser des ressources ; (10) renforcer la solidarité internationale.
- 52.** Le message de Jomtien n'a rien perdu de sa force ni de son actualité. Ce qu'il faut, c'est renouveler l'engagement pris et poursuivre les efforts de suivi déployés, enrichis de l'expérience et des informations accumulées au cours des dix dernières années. Prévenir l'échec, telle est notre responsabilité commune.

Le Cadre d'action arabe : un guide à l'usage de tous les partenaires pour la réalisation de l'objectif d'éducation pour tous

- 53.** Compte tenu du contexte exposé plus haut, des progrès réalisés et des problèmes rencontrés, ainsi que des défis posés du fait tant de la non-réalisation des objectifs fixés dans les années 90 que des évolutions du XXI^e siècle, les États arabes ont le devoir d'adopter le présent Cadre d'action et de s'y conformer.
- 54.** Le Cadre d'action arabe est destiné à servir de guide auquel tous ceux qui sont concernés par l'éducation dans les États arabes, et se sont engagés à assumer la réalisation de l'objectif d'éducation pour tous, doivent se référer lors de l'élaboration de leurs plans et programmes ; chacun doit le faire sien en fonction de ses propres tâches et objectifs et des groupes visés, compte tenu des partenariats aux niveaux mondial, régional et local, et dans la perspective de la réalisation d'un objectif unique : répondre aux besoins éducatifs fondamentaux d'ici à 2010.
- 55.** Les principaux **partenaires** de ce Cadre sont :
- (1) les gouvernements des États arabes qui doivent mener une action directe en faveur de la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous, et diriger et coordonner les actions organisées en ce sens ;
 - (2) tous les représentants de la société civile concernés au niveau national, notamment les universités et autres institutions éducatives, les ONG et le secteur privé, qui doivent prendre les devants pour apporter une contribution significative à la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous ;
 - (3) les organisations arabes et les organisations régionales implantées dans la région arabe, qui doivent apporter un soutien et mobiliser la coopération bilatérale et multilatérale au niveau arabe ;

- (4) les institutions et les organisations internationales qui doivent apporter un soutien et mobiliser la coopération bilatérale et multilatérale au niveau international.

IV. Principes d'action

56. Il est proposé que toutes les actions visant à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux dans les États arabes soient régies par les cinq principes suivants.

57. Le principe de **globalité**, qui signifie :

- concevoir l'éducation pour tous selon la vision élargie définie à Jomtien ;
- considérer l'apprentissage comme un élément clé de la qualité de la vie, et un facteur essentiel d'amélioration de cette qualité ;
- reconnaître, à tous les niveaux et dans tous les milieux et secteurs de la société, que l'apprentissage est la pierre angulaire du développement humain durable ;
- considérer l'apprenant dans sa totalité, afin de comprendre le milieu dans lequel il vit, de répondre à ses besoins et permettre un développement plein et harmonieux de sa personnalité.

58. Le principe d'**équité**, qui signifie :

- considérer l'accès à l'éducation comme un droit absolu du citoyen, quel que soit son âge, que la société doit garantir sans discrimination ;
- considérer l'inégalité sociale et géographique en matière d'accès à l'éducation comme un facteur susceptible de créer une fissure dans la société difficile à réparer avec le temps ;
- intégrer dans les plans et processus éducatifs les différents groupes d'exclus, notamment les populations rurales pauvres, marginalisées ou déplacées, les exilés, les réfugiés, les migrants, les enfants des rues et ceux qui travaillent, et tout autre groupe vivant dans une situation difficile ;
- tenir compte des besoins des groupes spécifiques et des minorités ethniques, culturelles et religieuses lors de la conception des programmes et cursus ;
- considérer la discrimination sexuelle dans le domaine de l'éducation de base comme incompatible avec le principe d'équité sociale et les exigences du développement, et comme une atteinte aux droits de l'homme ;
- considérer l'inclusion dans les programmes éducatifs des personnes ayant des besoins spéciaux, en particulier les personnes souffrant d'un handicap ou rencontrant des difficultés pour apprendre, comme un droit et un moyen fondamental d'épanouissement et d'intégration sociale ;
- accorder une attention particulière aux élèves brillants et doués, leur fournir des conditions d'enseignement/apprentissage propices à l'épanouissement de leurs aptitudes et de leurs talents, pour qu'ils participent au processus de développement et contribuent à relever les défis futurs.

59. Principe d'un **climat d'apprentissage convivial**, qui signifie :

- offrir aux apprenants un environnement sain et sûr ;
- offrir un enseignement de qualité adapté aux besoins des apprenants et aux exigences d'une société qui évolue ;
- offrir un environnement éducatif fondé sur des droits et des responsabilités réciproques et soucieux d'éviter toute discrimination sexuelle ;
- inculquer les attitudes qui renforcent les valeurs de respect, de tolérance et de compréhension des autres ;
- encourager l'apprenant à réfléchir et à s'exprimer de manière autonome ;
- fournir les services d'enseignants engagés soucieux de découvrir et de mettre en valeur les capacités de l'apprenant ;
- faire que cet environnement soit facilement accessible à tous.

60. Principe d'**engagement**, qui signifie :

- engagement puissant et renouvelé, à tous les niveaux, des gouvernements, des dirigeants, des responsables et des représentants de la société civile, des organisations régionales et internationales et des autres partenaires, à redoubler d'efforts pour satisfaire les besoins éducatifs fondamentaux de tous, enfants, adolescents et adultes, conformément aux objectifs nationaux, régionaux et internationaux ;
- engagement de tous les organismes à mener une nouvelle campagne de mobilisation des ressources à tous les niveaux, mondial et local, afin de trouver des solutions novatrices et équitables au problème des ressources humaines et financières dans les pays qui en ont le plus besoin d'un point de vue humanitaire.

61. Principe d'**adaptation aux progrès technologiques**, qui signifie :

- considérer le progrès rapide des technologies de la communication comme un facteur de promotion de l'accès à l'éducation, à commencer par l'éducation de base. Ces technologies aident par exemple à classer les objectifs pédagogiques, définir les résultats escomptés de l'élève, subdiviser les matières et en faciliter la présentation, personnaliser l'enseignement, évaluer l'apprentissage, analyser les résultats de l'apprenant, faire passer des examens et recourir à l'enseignement à distance pour toucher des populations vivant dans des zones reculées ;
- considérer le recours à la technologie qui comprend, outre le matériel et le logiciel, la maîtrise de la langue arabe et la langue étrangère, comme indispensable pour aider l'éducation à relever les défis du nouveau siècle.

V. Objectifs et modalités d'exécution

- 62.** Le Cadre d'action adopté à Jomtien invitait les États membres à définir leurs buts et objectifs spécifiques dans leurs efforts pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux de tous, enfants, adolescents et adultes.
- 63.** Les participants à la Réunion à la mi-décennie sur l'éducation pour tous (Amman, 1996) ont estimé que les efforts devaient porter sur les cinq domaines suivants : améliorer les résultats de l'apprentissage, mobiliser des ressources, constituer des partenariats, renforcer les capacités nationales et répondre aux besoins éducatifs fondamentaux de tous au XXI^e siècle.
- 64.** Au moment où la décennie s'achève, il convient de reconnaître les difficultés auxquelles les systèmes éducatifs sont confrontés et qui ont empêché la réalisation des objectifs fixés par la Déclaration de Jomtien, à savoir notamment l'insuffisance, la mauvaise répartition ou le gaspillage des ressources humaines et financières, la mobilisation de moyens, la difficulté de gérer un système tel que celui de l'éducation, aussi complexe en lui-même que dans ses relations avec les autres systèmes, la disproportion entre l'ampleur de l'exigence de satisfaction des objectifs et la modestie des efforts déployés.
- 65.** Il convient de reconnaître également les progrès réalisés et d'inviter les quatre principaux partenaires à qui incombe aujourd'hui la responsabilité d'atteindre l'objectif dans le futur, à savoir les gouvernements, la société civile, les institutions et organisations régionales, les institutions et organisations internationales à renouveler l'engagement souscrit.

Sept objectifs

- 66.** En conséquence, compte tenu de la Déclaration de Jomtien et des besoins spécifiques des pays arabes, on peut redéfinir ainsi les buts et objectifs pour les années à venir (2000-2010) de telle façon à assurer la réalisation de l'objectif suprême, à savoir **l'éducation pour tous dans les pays arabes**, et à mesurer périodiquement les progrès accomplis.
- (1) **Généraliser et améliorer la protection et l'éveil de la petite enfance** comprenant, outre la prise en charge sanitaire et nutritionnelle et l'accès à d'autres services sociaux pour les tout-petits, la possibilité d'apprendre et de s'épanouir au sein d'institutions éducatives en vue du développement de toutes leurs capacités et de leur épanouissement physique, mental, psychosocial et créatif.
 - (2) **Élargir l'éducation de base et dispenser une éducation de qualité débouchant sur l'excellence pour tous les enfants, l'accent étant mis sur ceux qui ont des besoins spéciaux** ce qui signifie qu'il faut assumer une éducation de base obligatoire, aider les familles dans le besoin, scolariser leurs enfants, interdire formellement le travail des enfants et réunir les conditions nécessaires à l'insertion de tous les enfants, y compris ceux qui ont des besoins spéciaux.

- (3) **Élargir pour tous les adolescents et les adultes l'accès à l'éducation de base et aux programmes de formation en vue de l'acquisition de diverses compétences nécessaires dans la vie professionnelle et la vie courante**, ce qui signifie qu'il faut renforcer les structures d'apprentissage non formel existantes, en créer de nouvelles et offrir des modalités de formation professionnelle et d'éducation permanente diversifiées pour un public aussi bien masculin que féminin.
- (4) **Faire en sorte que tous les adolescents sachent lire et écrire et réduire les taux d'analphabétisme des adultes** dans des proportions à la fois réalistes et ambitieuses, afin d'aboutir à des progrès tangibles.
- (5) **Assurer la maîtrise des apprentissages fondamentaux et l'excellence en donnant à tous les apprenants la possibilité d'atteindre des niveaux d'éducation très élevés qui hissent leurs capacités à leur plus haut niveau, allant de la maîtrise des compétences de base jusqu'aux plus hauts degrés de la créativité et de l'innovation en passant par les compétences professionnelles et celles nécessaires dans la vie courante**, ce qui signifie qu'il faut améliorer la qualité des différents éléments constitutifs de l'éducation, incluant les qualifications et les conditions d'emploi des enseignants, les programmes d'études, les méthodes d'enseignement et d'évaluation, et le contexte de l'apprentissage.
- (6) **Garantir l'égalité pleine et entière des filles et des femmes et leur participation effective à l'éducation de base et supprimer la discrimination sexuelle et les disparités à l'intérieur des écoles et des systèmes éducatifs.**
- (7) **Améliorer l'administration et la gestion de l'éducation**, incluant les processus de prise de décision, les systèmes permettant de rendre des comptes, le renforcement des capacités et l'élargissement de la participation à la planification, à l'exécution, au suivi et à l'évaluation. Chaque pays définit les finalités qu'il assigne à chacun de ces objectifs de manière à ce qu'il soit possible d'évaluer les progrès accomplis, et entreprend périodiquement de les revoir et de les modifier en fonction des nouveaux paramètres.

Cinq modalités d'exécution

- 67.** Cinq modes d'exécution indiquent la voie à suivre au niveau national pour atteindre les objectifs définis.

- Modalité 1 : développer les partenariats**, en s'attachant à :
- ordonner le soutien fourni par les organisations régionales et internationales ainsi que dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale, et le canaliser en fonction des priorités nationales ;
 - développer la participation de la société civile à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des programmes d'éducation de base, et donner au secteur privé, aux ONG, aux communautés locales et aux institutions religieuses (waqfs) la possibilité de prendre part à la réalisation des buts de l'éducation pour tous ;

- améliorer la coopération et développer l'échange d'informations, la transparence, l'obligation redditionnelle et la confiance mutuelle entre tous les partenaires dans la tâche de généralisation de l'éducation de base.

Modalité 2 : intégrer les programmes et les projets, en s'efforçant :

- de mettre en œuvre des politiques éducatives, sociales et sanitaires intégrées. Les problèmes de santé peuvent empêcher les enfants d'aller à l'école ou d'apprendre. Il est indispensable de veiller à ce que les enfants soient en bonne santé et aptes à apprendre, en particulier pour étayer les efforts visant à améliorer les taux de scolarisation et les résultats de l'apprentissage, car on encourage ainsi les enfants les plus pauvres et les plus défavorisés à aller à l'école et à déployer les efforts nécessaires pour réussir ;
- d'intégrer les programmes d'éducation des enfants, des adolescents et des adultes dans une vision nationale globale et d'articuler les plans éducatifs aux plans de développement économique et social, dans le cadre des stratégies et des efforts de développement durable. De même, les politiques de l'emploi basées sur la formation, l'éducation et l'alphabétisation valorisent l'apprentissage dans la société en améliorant le bénéfice concret que l'on peut en tirer ;
- d'établir des synergies entre les différents programmes d'éducation, sachant que l'éducation des adultes influe sur celle des enfants et que l'expansion de l'enseignement secondaire encourage la scolarisation dans le primaire ;
- d'utiliser tous les moyens d'information et de communication ainsi que les technologies disponibles en liaison avec les efforts déployés dans le domaine de l'éducation.

Modalité 3 : prendre des décisions en connaissance de cause et mettre l'information à la portée de tous, ce qui signifie :

- évaluer les objectifs, les contenus, les méthodes, les modalités d'évaluation et les activités des programmes d'enseignement et apprécier les besoins, les aspirations et les résultats des apprenants en faisant appel à la recherche scientifique afin de prendre des décisions sur une base objective ;
- donner à la société un tableau fidèle de la réalité de l'éducation grâce à la collecte, à l'analyse et à la diffusion d'informations y relatives, afin de satisfaire à l'obligation de rendre des comptes à la société.

Modalité 4 : mobiliser tous les moyens possibles en augmentant les investissements nationaux dans le domaine de l'éducation, en utilisant judicieusement les ressources humaines et matérielles disponibles et en mobilisant le soutien de toutes les parties concernées (secteur public, secteur privé, institutions communautaires locales, organisations non gouvernementales, organismes de coopération bilatérale et multilatérale, organisations régionales et internationales) en faveur de l'éducation pour tous.

Modalité 5 : accroître l'efficacité du suivi et de la gestion, ce qui signifie :

- définir des buts clairs à atteindre au niveau national (et local), conformément à ce qui a été convenu aux niveaux national et international et aux engagements pris à divers

niveaux. Ces buts devraient mettre l'accent sur les aspects non seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs, tels que les résultats escomptés en matière de connaissances et de compétences à acquérir, la qualité des matériels pédagogiques et de l'environnement éducatif. Ces buts doivent identifier les groupes prioritaires ;

- concevoir et mettre en œuvre des modalités de suivi et d'évaluation des programmes, ainsi que d'ajustement des processus ;
- développer des systèmes de gestion, améliorer les compétences des ressources humaines et renforcer les capacités nationales ;
- institutionnaliser le suivi et l'évaluation ;
- rationaliser les dépenses.

Chaque pays est invité à établir un système d'autopilotage pour déterminer son degré d'engagement à l'égard de chaque modalité proposée dans ce Cadre d'action, la mesure dans laquelle elle est mise en œuvre, ainsi que les difficultés rencontrées.

VI. Priorités

Deux priorités pour l'ensemble des États arabes :

68. Compte tenu des progrès accomplis collectivement par les États arabes en matière d'expansion de l'éducation de base (objectif n° 2), le problème qui arrive en tête des priorités pour l'ensemble de la région arabe est celui de la qualité de l'éducation. En conséquence, et conformément à la Déclaration du Caire (1994), **l'amélioration de la qualité de l'éducation est considérée comme la première des priorités dans le Cadre d'action arabe pour atteindre les objectifs, tant qualitatifs que quantitatifs, de l'éducation pour tous.** Ce qui signifie que les États arabes doivent s'efforcer d'assurer l'acquisition des apprentissages fondamentaux ainsi que l'excellence pour tous. Malgré les divers efforts déployés pour universaliser l'éducation de base, l'accès à une éducation de qualité visant à l'excellence demeure un objectif dicté par les exigences du développement durable et la nécessité de réagir positivement aux mutations induites par la mondialisation et de faire face aux défis de la concurrence sur le marché mondial et du libre échange. Cette priorité intéresse l'ensemble des processus et des compétences éducatives, ce qui signifie que tous les apprenants doivent atteindre des niveaux d'apprentissage définis au plan national et mesurables de manière objective, dans le domaine de la lecture-écriture-calcul et des compétences nécessaires dans la vie courante, ainsi que des compétences technologiques et de celles qui ouvrent l'esprit et développent la réflexion, le goût du savoir et le désir d'en rechercher les diverses sources. Cette priorité suppose que l'on s'attache à améliorer la condition de l'enseignant, s'agissant aussi bien des qualifications que des conditions d'emploi. Ainsi, la principale tâche pour les années à venir doit être l'autonomisation, la professionnalisation et la formation des enseignants en vue d'atteindre les plus hauts niveaux de spécialisation scientifique, professionnelle et culturelle.

69. Compte tenu de l'insuffisance des ressources humaines et financières disponibles, une mobilisation des efforts et des énergies est indispensable dans les États arabes. Mais pour cela, il faut une administration et une gestion efficaces, tant pour atteindre entre autres l'objectif d'une éducation de qualité, que pour veiller à l'application des principes énoncés dans le Cadre d'action. En conséquence, **l'amélioration des méthodes d'administration et de gestion (objectif n° 7) constitue la seconde priorité** pour l'ensemble de la région arabe. Elle comprend la mise en place de systèmes d'aide à la décision en matière d'éducation et le renforcement des capacités nationales afin que les décisions soient prises sur une base scientifique à tous les niveaux et pour les divers éléments du système éducatif, allant des politiques à la planification et à la gestion des processus et des activités. Dans le cadre de cette priorité, le **renforcement des capacités** pourrait constituer la principale tâche pour les années à venir.

Élimination de l'analphabétisme : une grande priorité de la mobilisation nationale, régionale et internationale

70. Les États arabes sont, à titre individuel ou collectif, concernés par tous les objectifs du Cadre d'action arabe. Mais, compte tenu de l'ampleur des problèmes auxquels ils sont confrontés, qu'il s'agisse du retard à rattraper ou des exigences du nouveau siècle, un problème majeur se pose pour eux, celui de **l'analphabétisme**. Cela pour deux raisons : la première est liée au très grand nombre d'analphabètes dans ces pays (près de 68 millions, soit 38,5% des personnes âgées de 15 ans et plus) et à la grande disparité entre les sexes en matière d'alphabétisme (indice de parité = 0,69). La deuxième a trait à l'effet multiplicateur de l'alphabétisme. L'analphabétisme des adultes, et en particulier des femmes, entraîne une baisse du taux de scolarisation des enfants et des résultats scolaires (qualité de l'éducation) et une hausse des taux d'échec et d'abandon précoce (efficacité de l'éducation). L'analphabétisme est associé au mariage précoce, et à des taux de fécondité et de mortalité infantile élevés. Il renforce la discrimination sexuelle au sein de la société, alors que l'instruction contribue à améliorer la qualité de la vie d'une manière générale.

71. En conséquence, conformément à la Déclaration du Caire (1994), **l'élimination de l'analphabétisme apparaît aujourd'hui (en l'an 2000) comme une grande priorité de la mobilisation nationale, régionale et internationale autour des efforts arabes de réalisation des objectifs d'EPT (objectif n° 4)**. En effet, comme il est dit dans la Déclaration du Caire : « On ne saurait concevoir de développement et de progrès dans la région arabe sans qu'il soit mis fin au problème de l'analphabétisme dans tous les États arabes ». Dans le cadre de cette priorité, l'accent doit être mis sur **l'éducation des femmes et des filles**.

Deux autres priorités pour la coopération arabe et le développement national

72. Étant donné que l'éducation de la petite enfance est négligée dans les États arabes, alors qu'elle peut consolider les apprentissages et améliorer l'efficacité interne de l'éducation primaire, il est indispensable d'accorder aux activités **d'éveil et de protection de la petite enfance** une attention plus grande au cours des dix prochaines années afin d'en assurer le maintien et le développement intégré, en particulier dans le cadre des activités de coopération régionale et dans les pays où l'analphabétisme ne constitue pas un fardeau trop lourd. Il faut en outre s'efforcer de mettre en œuvre un plan intégré de conception de programmes relatifs à la petite enfance en élargissant et en diversifiant les services éducatifs offerts et en développant les plans, programmes et méthodes d'enseignement. Étant entendu que l'éveil et la protection de la petite enfance ne se réduisent pas à la prise en charge des enfants par l'école maternelle, mais englobent aussi les soins qui leur sont prodigués dès la naissance par la famille.

73. Parallèlement aux priorités susmentionnées, des efforts doivent être faits pour diversifier les systèmes de prestation de services éducatifs destinés aux adolescents et aux adultes, afin d'élargir les possibilités d'apprentissage qui leur sont offertes. Il convient aussi d'exploiter aux niveaux national, sous-régional et régional le formidable potentiel des nouvelles technologies de l'information et de la communication. En ce qui concerne les outils d'enseignement, il faut s'attacher avant tout à développer un **environnement multimédia au service de l'éducation formelle et non formelle**, tout en encourageant l'investissement dans la création d'industries culturelles liées aux activités d'enseignement et d'apprentissage.

Chaque pays arabe a ses propres priorités nationales

74. Les priorités susmentionnées s'appliquent à tous les pays arabes d'une manière générale, mais il est difficile de les appliquer à chacun pris séparément. En fait, certains sont en passe de surmonter le problème de l'analphabétisme et les disparités entre les sexes en matière d'alphabétisme. C'est le cas de Bahreïn, des Emirats Arabes Unis, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, du Qatar et de la Palestine, suivis de l'Arabie saoudite, la Libye et la Syrie. Pour d'autres pays - Égypte, Maroc, Mauritanie, Soudan et Yémen, suivis de l'Algérie, de Djibouti, de l'Irak, d'Oman et de la Tunisie - l'analphabétisme demeure le problème numéro un. Ces différences de situation modifient l'échelle des priorités d'un groupe de pays à l'autre. Cette remarque vaut également pour l'éducation de la petite enfance, domaine où le taux de scolarisation au Koweït et au Liban avoisine 100%.

75. En tout état de cause, chaque pays est invité à définir ses priorités en fonction des problèmes auxquels il est confronté, et à les revoir périodiquement en fonction des résultats obtenus. Cette démarche est indispensable pour établir un plan d'action dans chaque pays, car c'est sur cette base que seront définies également les perspectives de coopération régionale arabe et internationale.

VII. Coopération régionale arabe et internationale

Accroître l'efficacité de la coopération arabe

76. La région arabe est composée de 21 États unis pour la plupart par une langue et une culture communes. Plus important encore, ces pays sont liés par un sentiment d'appartenance à une même nation, de sorte que ce qui touche l'un n'est pas sans effet sur les autres. Tous sont enfin animés d'une volonté commune d'œuvrer au progrès général de la région arabe, dont la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous sur le plan quantitatif et qualitatif est une condition.

77. Les États arabes sont en outre unis par des organisations régionales qui s'occupent des questions de coordination et de coopération entre eux. En l'an 2000, ils réaffirmeront leur détermination à coopérer et leur conviction que cette coopération est bénéfique pour tous et d'autant plus justifiée que leur développement est inégal et enfin que la réalisation des objectifs d'éducation pour tous sera le fruit de leurs efforts individuels et collectifs.

78. Cette coopération revêt essentiellement deux formes :

- des relations bilatérales et multilatérales, consistant à favoriser l'échange d'informations et d'expériences, à se prêter assistance, à conclure des accords et à encourager les flux d'investissements de capitaux et de ressources humaines ;
- des réseaux et des organisations régionales et sous-régionales (Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science, Bureau arabe de l'éducation pour les États du Golfe, Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture, Programme du Golfe arabe pour les organisations de développement des Nations Unies, etc.) qui mettent sur pied, en collaboration avec des organisations internationales, des programmes et projets communs et fournissent des informations et une expertise.

79. Compte tenu de l'expérience de la décennie passée où les résultats obtenus, individuellement et collectivement, n'ont pas atteint l'objectif visé, les États arabes sont invités à :

- (1) faire le bilan des expériences passées des deux formes de coopération susmentionnées, afin de renforcer cette coopération dans les années à venir et d'en étendre le bénéfice à tous, y compris par la création de centres régionaux spécialisés, de projets et programmes communs ainsi que par l'établissement de listes communes des compétences requises de la part des apprenants ;
- (2) remobiliser les énergies de la coopération bilatérale et multilatérale. A cet effet, chaque pays doit définir ses priorités en matière de coopération en ce qui concerne les pays avec lesquels il coopère et les formes de coopération, ainsi que les domaines où il peut apporter une aide et ceux où il est demandeur. Les pays les plus développés sont invités à aider ceux qui le sont le moins ;

(3) dynamiser l'action des organisations, des centres régionaux spécialisés et de réseaux et programmes arabes, ce qui signifie qu'il faut en renforcer les capacités et les orienter vers les activités les plus bénéfiques et les pays qui en ont le plus besoin ;

(4) considérer comme une responsabilité arabe commune le fait d'œuvrer pour la réalisation des objectifs fixés en matière d'éducation de base dans n'importe quel pays de la région.

Bénéficiaire davantage de la coopération arabo-internationale

80. Dans leur approche de la coopération avec les institutions et organisations internationales, en particulier celles qui sont implantées dans la région arabe, et avec divers pays du monde, les États arabes s'appuient sur les dispositions de la Déclaration de Jomtien tendant à renforcer la solidarité internationale :

(1) « **satisfaire les besoins éducatifs fondamentaux constitue une responsabilité commune et universelle de l'humanité, qui exige la solidarité internationale et des relations économiques équitables et justes afin de corriger les disparités économiques existantes.** Toutes les nations ont à offrir des connaissances et des expériences utiles pour la conception de politiques et programmes d'éducation efficaces ;

(2) une augmentation substantielle et de longue durée des ressources consacrées à l'éducation fondamentale sera indispensable. Il incombe à la communauté mondiale, y compris les organisations et institutions intergouvernementales, de pallier d'urgence les contraintes qui empêchent certains pays de réaliser l'éducation pour tous. »

81. Les États arabes s'appuient également sur les dispositions du Cadre d'action adopté à Jomtien concernant les priorités d'action au niveau mondial, à savoir :

(1) « renforcer les capacités nationales » dans l'élaboration et la gestion de programmes et de services pour l'éducation de base ;

(2) « apporter un appui soutenu à long terme aux actions nationales et régionales », ce qui veut dire qu'« un financement international accru est indispensable pour aider les pays les moins avancés à appliquer les plans d'action autonomes qu'ils auront eux-mêmes définis selon la perspective élargie de l'éducation fondamentale pour tous » ;

(3) « procéder à des consultations de politique générale. »

82. En conséquence, au vu de l'expérience de la décennie passée, les États arabes invitent la communauté internationale à :

- **renouveler l'engagement international d'aider financièrement les pays arabes les moins avancés**, qui ne peuvent, par leurs seuls moyens et ceux que leur apportent la coopération arabe, satisfaire à l'exigence de réalisation de l'objectif d'éducation pour tous pour les dix ans à venir ;

- **renouveler l'engagement des instances et organisations internationales**, en particulier celles qui parrainent la Conférence régionale arabe sur l'éducation pour tous (Le Caire) et celles qui participent au Forum mondial sur l'éducation (Dakar), **d'apporter un appui soutenu à long**

terme aux activités des pays et de la région arabes, notamment aux fins du renforcement des capacités nationales et de la conception et la mise en œuvre de stratégies ainsi que des plans, programmes et projets prioritaires en faveur de l'éducation.

83. Pour leur part, les États arabes renouvellent leur engagement à coopérer de manière positive avec les instances et organisations internationales, dans le cadre de la Déclaration de Jomtien, surtout en ce qui concerne le développement des connaissances et de la constitution de bases de données, la réalisation d'études périodiques de diagnostic et d'évaluation de l'éducation dans ces États, conformément aux objectifs et aux modalités adoptés dans le présent Cadre d'action.

VIII. Définir des plans d'action nationaux autonomes

84. Le Bilan de l'EPT à l'an 2000 a permis à chaque pays arabe de faire le point des progrès réalisés et de ceux qui n'ont pu l'être et de mesurer la distance qui le sépare des objectifs d'EPT. Les États arabes sont invités à effectuer périodiquement ce type d'évaluation.

85. Le Cadre d'action arabe est un guide qui doit permettre à chaque pays d'œuvrer à la réalisation de ses propres objectifs à l'avenir, en se fondant sur les principes, objectifs, modes, priorités et formes de coopération arabe et internationale définis dans ce document.

86. Les États arabes sont maintenant invités à établir un calendrier pour l'action future, en définissant chacun des objectifs spécifiques à atteindre d'ici à 2010 et en fixant des étapes au terme desquelles un nouveau bilan serait dressé.

87. A cet égard, chaque État arabe est invité à préciser, en fonction de sa situation et de ses moyens, les limites inférieures et supérieures dans lesquelles il peut réaliser chaque objectif d'EPT défini dans le Cadre d'action arabe pris séparément. Il est également invité à consigner ses engagements dans des documents officiels et publics.

88. La définition des objectifs exige, outre une volonté politique, la réalisation d'études et de travaux de recherche scientifiques pour observer la situation de l'éducation et présenter les choix et les alternatives possibles concernant les méthodes d'administration et de gestion, la centralisation et la décentralisation, le secteur public et le secteur privé, le rôle de la société civile, les sources de financement locales, régionales et internationales, les modalités et la destination de la coopération, etc. A ce stade, les parties concernées dans chaque pays établissent les contacts nécessaires avec les organisations compétentes et dressent un bilan des ressources humaines et financières locales, afin de planifier de manière réaliste une mobilisation optimale des moyens et des énergies. Sur la base des études et des analyses effectuées et des contacts pris, les responsables définissent le seuil minimum et maximum pour la réalisation des sept objectifs énoncés dans ce Cadre d'action.

89. Les États arabes sont donc invités à convenir de se réunir à nouveau en 2002 dans le cadre d'une conférence ministérielle arabe, qui aurait pour thème L'éducation pour tous dans les États arabes - objectifs pour 2010. A cette occasion, les États arabes, les organisations internationales et arabes pourront discuter de l'orientation des plans nationaux dans le contexte de l'aide et de la coopération arabes et internationales.

90. Les organisations régionales et la communauté internationale sont invitées à aider tous les États arabes à établir leurs propres plans pour la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous, pendant la période de préparation de la conférence ministérielle qu'il est proposé de tenir en 2002. ■



Cadre régional d'action pour l'Asie et le Pacifique Principes, objectifs spécifiques et cibles pour 2015

Adopté lors de la Conférence sur l'Éducation pour tous
pour l'Asie et le Pacifique
Bangkok, Thaïlande, 17-20 janvier 2000



Introduction

Lors de la conférence du Bilan de l'éducation pour tous à l'an 2000 pour la région Asie et Pacifique, qui s'est déroulée du 17 au 20 janvier 2000, le comité de projet régional a élaboré les grandes lignes du Cadre d'action pour la région Asie et Pacifique : L'Éducation pour tous. Le projet de schéma reposait sur les informations suivantes :¹

- ▶ le projet de Cadre d'action de Dakar, document préliminaire à la discussion, en date du 5 novembre 1999 ;
- ▶ le projet de Rapport de synthèse pour la région Asie et Pacifique ;
- ▶ les quatre projets sous-régionaux de Rapports de synthèse ;
- ▶ les points abordés au cours des sessions plénières des 17 et 20 janvier et lors des conférences sous-régionales des 18 et 19 janvier 2000.

Au terme de la conférence, tous les délégués se sont vus remettre un exemplaire du projet de schéma du Cadre régional d'action pour l'Asie et le Pacifique : L'Éducation pour tous, et il leur a été demandé de formuler leurs suggestions et commentaires. Dans les semaines qui ont suivi, le secrétariat du Groupe consultatif technique régional a reçu 43 propositions émanant des ministères de l'éducation, des agences des Nations Unies, et des ONG de l'ensemble de la région. Toutes ces propositions ont été prises en compte dans la confection de ce document. De nombreuses suggestions ont été incorporées dans le projet de schéma, d'autres apparaissant sous forme de liste dans l'appendice, Cadre régional d'action pour l'Asie et Pacifique – suggestions complémentaires.

I. Préambule

L'éducation est un droit fondamental et universel de la personne – utile en elle-même pour améliorer la qualité de la vie et en tant que composante essentielle du développement social et humain. La provision d'une éducation de base incombe d'abord à l'État, avec la collaboration sincère et active des parents, des communautés et de la société civile. Tous les individus, en premier lieu les exclus² et les plus défavorisés, doivent se voir garantir l'accès à une éducation de base de bonne qualité.

II. Les avancées

- augmentation des effectifs du primaire
- expansion des programmes d'éducation et de protection de la petite enfance
- meilleure place accordée à la qualité
- progrès en matière d'alphabétisation fonctionnelle des adultes
- amélioration des systèmes informatiques de gestion éducative
- hausse des budgets nationaux consacrés à l'éducation de base

1. Certains délégués ont estimé qu'il aurait peut-être été plus judicieux de mener l'évaluation sur une période de dix ans, au lieu des quinze ans proposés dans le projet de Cadre d'action de Dakar.

2. Dans ce document, les groupes exclus englobent les personnes démunies, les minorités ethniques, les populations isolées géographiquement, les personnes déplacées, victimes de guerre civile ou en situation d'urgence, les enfants travailleurs et les personnes souffrant de handicaps, aussi bien physiques, intellectuels que psychiques.

- utilisation efficace des ressources existantes
- augmentation de l'aide internationale en faveur de l'éducation de base
- augmentation du nombre de mesures législatives, campagnes, projets et réformes en soutien à l'éducation de base
- initiatives novatrices en matière d'éducation de base plus nombreuses
- développement du partenariat entre le secteur privé et la société civile

III. Les défis³

- disparités croissantes à l'intérieur des pays, permanence en particulier d'un large fossé rural-urbain
- persistance des disparités liées au sexe au détriment des filles, en Asie du sud en particulier
- mise en relief relativement faible des approches alternatives et non formelles de l'éducation de base et manque d'intérêt pour l'éducation en milieu professionnel⁴
- Il ne s'agit pas seulement de faire entrer les enfants à l'école, mais aussi de porter une attention suffisante au taux de rétention et à l'achèvement des études
- dominante urbaine des programmes en direction de la petite enfance
- insuffisance persistante des budgets éducatifs nationaux, en particulier dans les pays en transition ou en situation de crise économique, liée à l'augmentation de la population en âge d'être scolarisée
- insuffisance chronique des ressources internationales au service de l'éducation de base
- faiblesse à identifier, perfectionner et étendre les meilleures pratiques en matière d'éducation de base
- difficultés à revoir les programmes scolaires pour répondre aux nouveaux défis et périls qui menacent la jeunesse dans la région
- incapacité à mettre en œuvre les réformes administratives requises dans les systèmes éducatifs des pays en transition
- défaut de participation large des communautés et des autorités locales dans la gestion et la mise en œuvre de l'éducation
- manque de statistiques et de données fiables
- manque d'attention aux personnes ayant des handicaps et autres groupes désavantagés
- interruption ou rupture des mécanismes d'aide et de soutien en faveur de l'éducation de base à cause d'un conflit armé national ou sous-national ou d'une situation d'urgence
- faibles capacités à apprécier les problèmes éducatifs et leurs causes
- tests, diagnostics et évaluations de l'apprentissage limités, souvent coupés des expériences d'apprentissage précédentes
- existence d'un nombre (toujours) élevé d'analphabètes dans la région et difficulté à mettre en œuvre des programmes d'alphabétisation efficaces et pertinents auprès d'individus vivant dans des contextes économiques, politiques, sociaux différents

3. La question a été soulevée d'ordonner les défis par ordre d'importance, bien que cela soit, bien entendu, tout à fait subjectif.

4. Certains délégués ont suggéré de reformuler cette phrase dans un sens plus positif, de la développer (voir Appendice, paragraphe III) et de l'insérer comme un objectif stratégique, plutôt qu'un défi.

- inadéquation des moyens d'évaluation de l'apprentissage, au niveau des performances et des acquis
- disparités entre les pays ayant une grande superficie et les petits États insulaires

IV. Objectifs et stratégies pour la région

A. Objectifs

1. Éducation et protection de la petite enfance (EPPE)⁵

Chaque étape de leur vie doit garantir aux enfants une éducation et des soins de qualité, étendus et intégrés. Centrée sur l'enfant, l'éducation et la protection des enfants au niveau pré-primaire doit prendre en compte la famille et la dimension globale de l'enfant et s'insérer dans le tissu communautaire. Garantie essentielle du bien-être et des droits de tous les enfants, elle doit être soutenue par la mise en œuvre de politiques nationales et l'apport de fonds suffisants. Elle doit être l'aboutissement d'un partenariat synergique entre les familles, les communautés, la société civile, les ONG et le gouvernement.

Les programmes d'EPPE, qu'ils soient appliqués dans le cadre de la famille ou de la communauté, ou mis en œuvre dans des écoles et des centres d'apprentissage, doivent assurer la protection et l'éducation de l'enfant dans toute sa dimension, de la naissance à l'entrée en primaire. Ces programmes doivent encourager le plein épanouissement de l'enfant sur le plan physique, psycho-social, émotionnel, cognitif et linguistique selon des modes qui soient culturellement et socialement adaptés.

Les investissements en vue de créer un potentiel pour améliorer la qualité des soins et de l'éducation, à travers des options de programmes et services en direction des jeunes enfants et des familles, sont d'une importance cruciale. Il importe également d'améliorer la collecte de données et l'analyse tant de l'accès au programme que des indicateurs de qualité, de contrôler pas à pas la mise en œuvre du programme et d'instaurer des structures de régulation des systèmes nationaux et locaux.

Les programmes d'EPPE doivent rester souples, adaptables aux besoins des enfants d'âge préprimaire et ne pas se transformer en simples extensions des systèmes scolaires formels. De plus, ils doivent posséder une structure adaptée et de nature à répondre aux besoins et aux centres d'intérêts des enfants, et être solidement ancrés dans la famille et la communauté, en tant que principal environnement d'apprentissage et de protection de l'enfant.

2. Éducation universelle de base

TOUS les individus doivent avoir accès à une éducation de base de bonne qualité, qui s'intéresse à « toute » la personne et inter-

viennent dans le domaine de la santé, de la nutrition, du développement psychosocial et cognitif⁶. Pour inscrire dans les faits cet objectif, les systèmes éducatifs doivent être capables de s'adapter aux besoins individuels des apprenants, enfants, jeunes et adultes, en incorporant des approches et des programmes formels et non formels dans le cadre d'un système d'éducation de base intégré et intégrateur.

Un engagement ferme et sérieux en faveur de l'inclusion des exclus est nécessaire. Il convient de mener des analyses plus fines des raisons de l'exclusion – en abordant certaines questions comme la langue d'enseignement – et d'adopter de nouvelles approches pour y répondre.

Une attention et un engagement plus grands et plus explicites doivent être donnés afin d'identifier les enfants encore exclus du système scolaire, ainsi que la mise en œuvre par les gouvernements et les ONG de démarches novatrices et variées pour répondre aux divers besoins éducatifs.

Il est nécessaire d'améliorer la demande et d'accroître l'offre par la collaboration étroite et la participation active des parents, des communautés et du secteur privé à l'éducation.

Il est également nécessaire d'alléger les coûts directs et indirects de l'éducation de base, en particulier pour les défavorisés. Pour atteindre l'éducation universelle de base, les systèmes doivent renforcer leur efficacité interne et externe et prêter une attention particulière aux moyens de retenir les enfants à l'école.

3. Apprentissage de base et programmes de compétences⁷

De remarquables avancées ont été enregistrées en matière d'alphabetisation des enfants, des jeunes et des adultes dans la région, en particulier parmi les femmes et les filles. Elles restent cependant fragiles et réclament un renforcement et un réengagement constant.

Les conflits, la violence, l'injustice sociale et d'autres menaces affectent presque chaque pays de la région et la vie de ses habitants. L'éducation de base doit porter une attention accrue au développement des compétences et des capacités utiles dans la vie courante et professionnelle, dans un monde en évolution rapide. Les valeurs et les identités culturelles, ainsi que la question de leur préservation, doivent continuer à occuper une place prépondérante dans tous les programmes d'apprentissage et dans toutes les pratiques pédagogiques.

⁶. Un point de désaccord est apparu quant à savoir si une « bonne » éducation pouvait se quantifier et combien d'années pouvaient constituer une telle éducation. Le Bangladesh suggéra qu'il fallait au moins huit ans d'éducation pour une bonne qualité tandis que les Maldives en réclamaient dix. D'autres pays, comme la République démocratique populaire Lao, n'étaient pas de cet avis et pensaient préférable de laisser à chaque pays le soin de définir ses propres critères d'une « bonne » éducation. Cela dépendait en réalité des objectifs spécifiques du pays et de son niveau de développement.

⁷. D'autres titres : « relier les programmes d'alphabetisation et d'apprentissage de compétences » et « alphabetisation adulte et programmes d'apprentissage de compétences » ont été suggérés.

⁵. Des participants ont fait remarquer que la formule « éveil et protection de la petite enfance » était mieux appropriée.

De même, les compétences de base en maîtrise de la lecture et du calcul doivent être valorisées dans le cadre de compétences de la vie courante pertinentes – qu'elles s'appliquent au travail ou répondent aux risques qui menacent de plus en plus d'enfants, de jeunes et d'adultes. Ces programmes doivent adopter des approches vivantes, intégrées, tenant compte de l'âge et de la culture des apprenants dans l'éducation sur la paix, la résolution de conflit, les relations entre les sexes, la santé génésique et la sensibilisation au virus VIH/sida.

Il est également nécessaire d'insérer l'éducation fonctionnelle dans des programmes d'équivalence afin d'offrir aux jeunes et aux adultes non scolarisés une chance d'accéder à des programmes d'apprentissage pertinents et adaptés, sanctionnés par des diplômes.

4. Résultat de l'apprentissage⁸

Améliorer la qualité de l'éducation est essentiel au développement économique et social et c'est par conséquent un impératif national. Des approches dans ce sens requièrent l'adoption de programmes scolaires et de méthodes centrées sur l'apprenant, la reconnaissance de la diversité des besoins d'apprentissage et des étapes du développement sur le plan cognitif, social et émotionnel, ainsi que le développement des connaissances, compétences et attitudes nécessaires à un apprentissage autonome et permettant la résolution de problèmes. L'amélioration de la qualité de l'éducation passe aussi par l'accès à des moyens d'apprentissage appropriés. Les stratégies d'évaluation à tous les niveaux devraient refléter de tels recadrages, en particulier la mise en exergue de la capacité d'apprendre à apprendre, et englober idéalement des stratégies d'évaluation diversifiées, souples et continues. La formation des enseignants et des responsables éducatifs est indispensable pour entreprendre la réforme des programmes et devrait inclure des modalités visant à renforcer l'écoute des enseignants et les mécanismes de soutien propres à assurer la continuité de la réforme.

5. Éducation des femmes et des filles et élimination des disparités liées au sexe

Il est essentiel d'éliminer, là où elles perdurent, les disparités sexuelles systémiques entre garçons et filles dans l'ensemble du système éducatif – au niveau des effectifs, des résultats et du taux d'achèvement de chaque cycle ; en ce qui concerne la formation et le développement de carrière des professeurs ; dans les programmes, les pratiques pédagogiques et les processus d'apprentissage. Pour cela, une meilleure appréciation du rôle de l'éducation, en tant qu'instrument d'égalité et d'autonomisation des femmes, s'impose.

Il conviendrait en outre de prendre des mesures spécifiques en vue d'intégrer les femmes et les filles souffrant de handicaps à tous les processus d'apprentissage.

8. D'autres titres « qualité de l'apprentissage » ou « résultats de l'apprentissage et qualité de l'éducation » ont été proposés.

Là où c'est possible, également, des programmes spécifiques d'approche formelle et non formelle devraient être mis en œuvre avec l'objectif d'accroître le nombre des femmes et des filles que l'éducation parvient à toucher, retenir et emmener au terme de leur apprentissage.

6. Alphabétisation et éducation permanente⁹

Il conviendrait, au travers de campagnes d'alphabétisation, d'ambitionner la maîtrise universelle de la lecture dans la décennie à venir.

7. Compétences et valeurs de la vie courante : l'éducation pour la paix et la compréhension mondiale¹⁰

Le système éducatif devrait s'efforcer de répondre aux problèmes de la paix, de l'ordre et de la cohésion politique et sociale. Qu'ils soient employés en milieu scolaire ou dans une démarche non formelle, les outils de l'apprentissage de base doivent idéalement accroître les capacités des apprenants à assurer chaque jour leur subsistance, résoudre les conflits communautaires et leur permettre de mieux jouir de leurs droits humains, politiques et civiques.

B. Objectifs stratégiques

1. Investissement et mobilisation des ressources

Le manque de moyens est souvent question de volonté politique, tant au sein des gouvernements nationaux que parmi les agences de financement internationales. Ces derniers doivent continuer à accroître la taille absolue et relative des budgets qu'ils consacrent à l'éducation de base (sans sacrifier les ressources nécessaires aux cycles supérieurs) et continuer à intervenir en faveur d'un allègement plus rapide de la dette et de l'instauration de nouveaux mécanismes de financement, afin de compléter les ressources déjà octroyées à l'éducation et à la santé, en transférant, si besoin est, vers ces secteurs le budget alloué à la défense. Les fonds économisés grâce à une efficacité plus grande doivent être réinvestis dans les systèmes éducatifs et non soustraits de la dotation globale en faveur de l'éducation.

Il convient de porter une aide et une attention particulière aux personnes les plus exclues et les moins accessibles de chaque pays ainsi qu'aux victimes de conflits armés, de dislocation civile et de catastrophes naturelles. Il serait de bonne politique de réévaluer continuellement les besoins de ces populations et de définir et mettre en œuvre les actions nécessaires.

De plus, l'élaboration des politiques de l'éducation doit être véritablement au cœur du dialogue et de la prise de décisions en matière de politique publique. Une meilleure reconnaissance des liens existants entre les domaines d'intervention des pouvoirs publics doit se faire jour, afin de mettre clairement en

9. Objectif supplémentaire proposé.

10. Objectif supplémentaire proposé.

relief l'impact des actions menées dans un secteur sur d'autres secteurs. Cela implique le recours à des processus et mécanismes gouvernementaux plus intégrés en matière de planification des politiques publiques, et que l'influence des ministères des finances soit compensée par l'avis des ministères de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, du travail et du développement régional.

2. Un nouvel espace pour la société civile

La nécessité d'élargir la manière dont l'éducation est conceptualisée, mise en œuvre et évaluée réclame une plus ample participation des ONG, des médias, du secteur privé et d'autres acteurs de la société civile – dont les familles et les enfants – à tous les niveaux et à toutes les étapes de l'élaboration du programme d'éducation.

Pour atteindre les objectifs de l'EPT, nous devons faire en sorte de partager réellement les responsabilités en matière de prise de décision, entre tous les éléments de la société. La forte tendance à la décentralisation s'accompagne d'importantes répercussions concernant la provision d'un soutien adéquat par le centre et le double transfert de la responsabilité et de l'autorité décisionnelle à tous les échelons de la structure administrative. Ce dernier exige à la fois un Système intégré de gestion de l'éducation (SIGE) plus localisé et une meilleure formation des responsables aux niveaux inférieurs du système éducatif.

Il faut promouvoir une collaboration plus efficace et un partenariat égal entre gouvernements et ONG. Un engagement a déjà été pris entre ONG et gouvernements de la région en vue de créer une autre forme d'engagement et de dialogue véritable, qui donnerait au partenariat la force de l'innovation, de la participation active, de l'analyse critique, de la mobilisation sociale et des partenariats communauté-école – [au péril des scénarios d'éducation payante, des systèmes éducatifs à deux vitesses et de l'exclusion accrue des enfants défavorisés].

3. Éducation et élimination de la pauvreté

Des efforts doivent être faits pour nouer des liens plus solides entre politiques et programmes éducatifs, stratégies de réduction de la pauvreté et politiques publiques. Il faut s'attacher plus fermement à développer et améliorer l'éducation en direction des exclus, à concevoir une éducation de la petite enfance qui soit culturellement adaptée et stimulante sur le plan cognitif, à promouvoir l'éducation des filles et des femmes ainsi que l'enseignement des compétences utiles à la vie courante et en milieu professionnel.

De plus, le processus d'EPT à tous les niveaux doit être affranchi de tout obstacle physique, informationnel ou comportemental afin que les personnes handicapées et les groupes socialement défavorisés puissent participer pleinement aux activités prévues dans le cadre de l'EPT.

La micro-planification décentralisée et l'association des gens à la délivrance de l'enseignement peuvent constituer un recours utile à une échelle plus large, pour dispenser une éducation de base aux populations vivant dans des régions dépourvues de

services éducatifs ou sous-équipées. Il est souhaitable que les ONG qui travaillent pour les défavorisés reçoivent un soutien et une assistance durable.

4. Exploitation équitable des nouvelles technologies

Les technologies de télécommunication et d'information du XXI^e siècle offrent de nouveaux instruments pour la gestion des processus éducatifs et la délivrance de programmes spécifiques. La possibilité d'accéder à une somme d'informations et de données sur l'éducation formelle et non formelle, ainsi que sur l'environnement communautaire dans lequel intervient l'éducation, pour les analyser, permet de meilleures prises de décision au niveau local. À d'autres niveaux, la technologie peut être l'objet de décisions politiques visant à renforcer l'équité et à réduire les disparités existant au sein de la société entre différents groupes.

Ces technologies peuvent également permettre de dispenser des programmes d'apprentissage en direction des adultes et à finalité professionnelle, comme la formation des enseignants par l'enseignement à distance. D'autres études peuvent s'avérer utiles pour voir dans quel contexte ces technologies peuvent être rentables et servir les besoins d'apprentissage des enfants, des jeunes et des adultes à une échelle plus large.

Dans de nombreuses régions de l'Asie et du Pacifique, l'apprentissage se déroule de plus en plus souvent dans un contexte informel, centré sur l'utilisation des médias. Cette richesse de moyens informatiques doit être accessible à tous, et il faut, dans la formulation des politiques sur la technologie, que soient prises en compte les disparités croissantes entre riches et pauvres et le fossé urbain-rural en matière d'accès à ces moyens. De plus, ces moyens d'information doivent être accessibles de manière équitable et structurée pour garantir une amélioration générale des résultats de l'apprentissage.

Il importe en particulier que les personnes victimes de handicaps sensoriels aient accès aux moyens informatiques, dans un format qui permette l'assimilation immédiate de leur contenu. L'utilisation de la technologie en éducation de base doit en outre intégrer les paramètres culturels.

Les gouvernements doivent développer l'accès du public à des moyens technologiques et de communication pertinents et asseoir les médias et la technologie à la fois comme un outil d'apprentissage et une interface au service de l'expansion de la diffusion de l'information, essentielle pour une meilleure gestion.

5. Développer l'autonomie des enseignants et des animateurs pédagogiques

Il faut améliorer l'image des enseignants et de l'enseignement auprès du public. Il faut trouver des moyens adéquats pour identifier, attirer et retenir les bons enseignants; il conviendrait par exemple de prendre des mesures visant à garantir les salaires, les droits et la protection sociale des enseignants. Il faudrait également introduire de solides structures de soutien et de développement professionnel permanentes à l'usage des enseignants, de l'encadrement

et des directeurs, tant au niveau de l'école que de la classe. Les enseignants eux-mêmes devraient être mieux impliqués dans les décisions qui interviennent dans leur travail. Il importe de consacrer le temps et les investissements nécessaires au perfectionnement du personnel enseignant existant et de réformer la formation préprofessionnelle et en cours de carrière.

Le rôle des enseignants et de l'apprentissage qui constitue la pierre angulaire de la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous, évolue avec la nouvelle décennie. Il importe de bien comprendre les nouveaux contextes et défis dans lesquels opèrent les enseignants et leurs élèves, et leurs enjeux. Avant tout, les enseignants doivent être capables de rendre les environnements d'apprentissage plus intégrateurs et plus accueillants pour les enfants – plus salubres, plus fonctionnels et mieux à même de garantir leur sécurité.

L'éducation de tous les enfants exige la fourniture de matériels pédagogiques, de manuels, de fichiers d'aide et autres ressources en quantité suffisante. Ils doivent être en phase avec les objectifs de l'apprentissage et le temps dont dispose la classe pour les aborder. Les valeurs et les sujets enseignés doivent être affranchis de tous les préjugés à l'encontre de l'un ou l'autre sexe et refléter l'acceptation de la diversité et des différences culturelles. Il conviendrait, par des mesures politiques, d'encourager la création et l'adaptation des matériels et pratiques pédagogiques afin que les apprenants y retrouvent leurs repères culturels et sociaux.

6. Réforme de la gestion éducative¹¹

Le choix de privilégier la décentralisation en matière de gestion éducative doit s'accompagner de l'instauration de SIGE étendus et renforcés, qui soient en mesure d'apporter en temps voulu des informations précises et pertinentes, éclairant la prise de décision locale. Des indicateurs pertinents à l'échelle locale et compatibles avec les normes nationales et les cadres de programme scolaire doivent être définis et contrôlés; ces indicateurs doivent aussi couvrir les aspects qualitatifs et quantitatifs de l'apprentissage. Il convient d'insister sur la responsabilité du système scolaire à l'égard des apprenants, des parents et des communautés.

La mise en place d'une décentralisation efficace réclame également la formation extensive d'autorités scolaires et de gestionnaires locaux, tant au niveau institutionnel que dans les bureaux de district et de province. La décentralisation de l'autorité et de la responsabilité, soutenue par des SIGE plus performants et une meilleure formation des gestionnaires, entraînera une plus grande transparence et une meilleure responsabilité dans l'allocation et l'utilisation des ressources. Au niveau central, la place accordée aux SIGE augmentera la capacité des décideurs politiques à préfigurer les effets des réformes politiques proposées, pour en faire une base de dialogue politique visant à identifier les liens optimaux entre ressources allouées et retombées éducatives.

¹¹ Il a été proposé que l'objectif stratégique n° 6 soit étendu afin de ne pas se limiter aux systèmes informatiques de gestion éducative et couvrir également d'autres aspects de la gestion éducative, comme par exemple les réformes des systèmes généraux de gestion et des systèmes de provision et de gestion institutionnels.

En outre, des mécanismes doivent être mis en œuvre pour permettre aux gestionnaires et aux décideurs politiques d'avoir accès aux études et aux informations les plus récentes dans le domaine de l'éducation.

7. Intégration des activités de développement

Le partenariat entre gouvernement et organisations non gouvernementales et/ou donatrices doit englober la planification, la concrétisation, le contrôle et l'évaluation de la politique mise en œuvre.

8. Échange d'informations, d'expériences et d'innovations

La diffusion croissante des technologies de communication dans la région impose aux gouvernements et à tous les acteurs de promouvoir l'échange équitable d'informations et d'expériences concernant les innovations éducatives que les pays et communautés ont développées – et développent encore – avec succès dans la région. Cet échange devrait couvrir de nombreux aspects de l'éducation – réforme de politique, gestion et planification, mobilisation des ressources, programmes, formation des enseignants, mesure et évaluation, participation communautaire et liens entre éducation et réduction de la pauvreté. Des centres de ressources sous-régionaux pourraient être mis en place dans chaque pays comme moyen d'échange d'informations et d'expériences.

Appendice

Cadre d'action régional pour l'Asie et le Pacifique Considérations supplémentaires

I. Des observations ont été faites quant au langage du projet de Cadre d'action. Elles mettaient en lumière la nécessité d'utiliser un langage plus ferme et plus orienté sur l'action. Les commentaires parvenus en retour du projet ont fait valoir qu'il n'offrait pas vraiment de mécanismes pour traduire la vision dans la réalité, qu'il ne décrivait pas les nouveaux engagements des agences partenaires de l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP, l'UNESCO et la Banque Mondiale et ne proposait pas non plus de nouvelles orientations pour le futur. D'autres commentaires allèrent plus loin, insistant pour qu'une déclaration soit ajoutée au Cadre d'action de Dakar, reconnaissant que les engagements et promesses de Jomtien n'avaient pas été réalisés.

II. L'éducation continue pour l'apprentissage tout au long de la vie a été mise en exergue par un certain nombre de participants, notamment APPEAL, comme étant un objectif important pour une société qui se fixe l'objectif de devenir réellement instruite. Recommandation a été faite que l'acquisition des compétences de base en lecture se poursuive par une éducation post-alphabétisation permanente visant à étendre et consolider les compétences en lecture et en écriture.

III. Priorité doit être donnée à l'éducation continue des nouveaux alphabétisés, et doivent être inclus dans cette éducation continue les nouveaux moyens permettant d'acquérir des notions scientifiques et technologiques.

IV. L'analphabétisme en science et technologie demeure préoccupant dans la région, comme la nécessité de former les enseignants dans le domaine des sciences et de la technologie.

V. Il conviendrait d'atteindre une qualité de l'éducation non formelle comparable à celle de l'éducation traditionnelle, permettant d'établir un programme d'équivalence. De plus, l'éducation non formelle devrait recevoir un cadre institutionnel.

VI. Il a été beaucoup débattu du sens et de la notion « d'éducation de qualité ». Il a été suggéré que le forum EPT définisse des étalons et des indicateurs de qualité communs aux modes d'apprentissage tant formels que non formels. Qu'il examine les compétences, les aptitudes, la fonctionnalité de l'enseignement dispensé aux apprenants et la manière dont ils peuvent les mettre en pratique dans la vie de tous les jours.

VII. En dépit des nombreuses voix qui ont réclamé que l'éducation de base prenne en charge les besoins des personnes handicapées, il s'avère que les données sur les expériences éducatives des personnes handicapées demeurent difficiles d'accès. Un moyen de remédier à cette situation est peut être d'intégrer un indicateur d'« incapacité de travail » dans toutes les évaluations nationales futures.

VIII. L'enfance étant l'époque à laquelle la majorité des gens commencent une éducation de base formelle, il importe d'encourager la participation des enfants au processus d'éducation pour tous.

IX. Il faut néanmoins prendre garde de ne pas trop privilégier les apprenants enfants au détriment des adultes. L'apprentissage est

un processus qui se déroule tout au long de la vie et le langage du Cadre d'action de Dakar doit inclure l'ensemble des apprenants, qu'ils soient jeunes ou vieux. De même, la prudence s'impose quant au contenu des documents officiels de l'EPT, déclarations et images, afin de ne pas donner l'impression fautive que l'EPT ne concerne que les enfants.

X. Il faut prendre en compte les besoins d'apprentissage des adolescents.

XI. La Déclaration de Dakar doit indiquer en termes très clairs si l'enseignement secondaire formera un sous-ensemble de l'éducation de base, qu'il conviendrait d'universaliser.

XII. Le souci de toucher les populations non scolarisées s'est exprimé conjointement à celui de la qualité, de la pertinence et du contenu de l'éducation de base. Il semble, de l'avis général, qu'un réexamen de fond du programme et du contenu de toutes les formes d'éducation de base est à l'ordre du jour, pour répondre dans le futur aux besoins éducatifs d'une société plus complexe, où tout est lié.

XIII. La réforme structurelle du système d'éducation de base d'un pays peut sembler à ce pays un moyen efficace et économique de satisfaire ses objectifs d'EPT. Il est en particulier légitime d'envisager cette solution dans les pays où l'on prévoit que le taux de croissance de la population en âge d'être scolarisée dans les dix ans à venir excédera de beaucoup tous les scénarios de croissance raisonnables du budget public consacré à l'éducation de base. De nombreux pays hésiteraient de manière compréhensive, à tenter de combler le défaut de financement que cela impliquerait dans la décennie à venir par de nouveaux emprunts pour l'éducation auprès de la Banque mondiale ou de la Banque asiatique de développement, en raison du poids supplémentaire que le service d'une telle dette extérieure infligerait à leurs capacités. ■



Cadre d'action régional pour l'Europe et l'Amérique du Nord

Adopté lors de la Conférence sur l'Éducation pour tous
pour l'Europe et l'Amérique du Nord
Varsovie, Pologne, 6-8 février 2000



Préambule

Sur invitation de l'UNESCO, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de la Banque mondiale, les représentants officiels de trente-neuf pays d'Europe et d'Amérique du nord ainsi que des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales se sont réunis à Varsovie du 6 au 8 février 2000. Les participants ont lu et pris note du document préliminaire portant sur le Cadre d'action devant être défini à l'occasion du Forum mondial sur l'éducation à Dakar. Les débats ont eu lieu autour du rapport présenté par le Forum consultatif sur l'Éducation pour tous, rapport basé sur les contributions de trente et un pays ainsi que sur deux synthèses : l'une portant sur l'Europe centrale et orientale et l'autre, émanant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), sur les pays membres de cette organisation.

Il y a dix ans, la Conférence de Jomtien a affirmé la nécessité de faire appliquer le droit à l'éducation stipulé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et de répondre aux besoins éducatifs de base dans tous les pays du monde.

Au cours de la dernière décennie, tous les pays européens ont ratifié la Convention sur les droits de l'enfant. Depuis, un certain nombre de conférences internationales ont insisté à maintes reprises sur l'importance de l'éducation de base dans le développement social et économique. Le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995) a fixé à 2015 la date définitive pour l'Éducation primaire universelle, année qui devient dorénavant la date de référence pour le mouvement de l'Éducation pour tous.

L'apprentissage et l'apprenant sont au cœur de l'apprentissage tout au long de la vie, qui est lui-même un concept cyclique, épisodique et continu qui implique à la fois des épisodes voulus et des épisodes non prévus d'apprentissage de nature informelle et formelle. L'Éducation de base fait partie de l'apprentissage tout au long de la vie. Il est d'une importance capitale d'évaluer l'expérience des apprenants afin de produire des programmes scolaires et de donner lieu à des occasions d'apprendre : une éducation qui soit aussi bien de tous que pour tous. La participation dans l'apprentissage confère de l'assurance, le sens de la citoyenneté et de l'autonomie.

L'évolution au cours des dix dernières années

La tendance dans le monde est au développement d'économies de marché libre et à la mondialisation. Elle s'accompagne d'une prise de conscience de l'importance de l'éducation et de la formation. La plupart de nos pays ont en commun une tendance au déclin démographique, ce qui accroît alors l'importance de la qualité de l'éducation, qu'il s'agisse de celle des enfants, des jeunes ou des adultes de tous âges et aiguise le besoin d'une éducation tout au long de la vie.

Les assertions de Jomtien n'ont pas toujours été prises en compte à leur juste mesure en Europe et en Amérique du nord : on estimait que l'éducation de base y avait été mise en œuvre puisque l'éducation primaire et le premier cycle de l'éducation secondaire y étaient pratiquement universels. Cependant, bien que notre région demeure celle où les résultats de l'éducation de base sont le plus proche de la « vision élargie » de Jomtien, la décennie passée a été marquée par des régressions et des écueils liés en particulier à une recrudescence des inégalités sociales, de la violence et, dans certains pays, de la guerre.

Dans la partie orientale du continent européen, le système politique et économique est en cours de transformation. Cependant, du point de vue de l'éducation de base, la transition de ces pays en direction de l'économie de marché libre n'est guère positive :

- En termes financiers, car il y a eu dans la plupart des cas une réduction des frais consacrés à l'éducation ;
- En termes de qualité, puisque l'insuffisance des salaires de certains enseignants a conduit ceux-ci à chercher des sources de revenu complémentaires, que le matériel pédagogique fait défaut, en particulier les manuels scolaires et les ordinateurs et enfin que les conditions et les lieux d'enseignement se détériorent ;
- En termes d'équité, puisque la contribution accrue demandée aux familles et aux collectivités sur le plan local est en train de conduire à une inégalité qui touche particulièrement les familles les plus défavorisées et les zones les plus pauvres, notamment les zones rurales. Dans un contexte de sociétés où les inégalités sociales se creusent, ceci est vrai en particulier en matière d'éducation des jeunes enfants, qu'il s'agisse de l'accès à des établissements d'enseignement ou des ressources des parents.

Ces difficultés n'ont pas réduit de manière significative le pourcentage d'enfants scolarisés à plein temps, qui reste élevé malgré le léger fléchissement observé dans un certain nombre de cas. Cependant, à long terme, il est certain qu'elles auront une incidence négative sur les résultats scolaires.

En Europe occidentale et en Amérique du nord, un enseignement déjà universel dans le primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire a été la base d'une dynamique de développement dans les autres sphères. Les dépenses dans l'éducation ont continué à augmenter, au rythme du PIB et souvent même plus rapidement que celui-ci. L'éducation des jeunes enfants a été accrue dans de nombreux pays, même si les situations demeurent très inégales d'un pays à un autre.

Pourtant, comme c'est le cas dans les pays d'Europe orientale, on est inquiet quant au devenir de la qualité et de la non-discrimination. Des signes préoccupants sont en train de se faire jour : augmentation du taux d'abandon scolaire ; manque de motivation d'un certain nombre d'élèves donnant lieu à un absentéisme scolaire endémique ; moins bons résultats des élèves les plus défavorisés — 10 %, 20 % du total, et parfois davantage — qui n'atteignent pas le niveau requis, en particulier pour une intégration satisfaisante dans le monde du travail ; et enfin développement du phénomène d'exclusion sociale, de « désaffiliation », de toxicomanie, de violence, et ce chez des élèves de plus en plus jeunes. Non seulement le progrès n'a manifestement pas su réduire les

inégalités d'ordre social, géographique ou ethnique dans l'enseignement, mais le fossé est de surcroît en train de se creuser entre la majorité des jeunes et une frange constituée d'enfants issus des milieux les plus démunis et connaissant une détresse de plus en plus grande. Ce fossé existe également chez les adultes et marginalise notamment ceux d'entre eux qui n'ont pas de qualification professionnelle ou qui sont analphabètes.

Les pays d'Europe et d'Amérique du nord ont une responsabilité envers les régions du monde où l'éducation est moins généralisée. Ils endossent cette responsabilité en pratiquant une coopération et une aide au développement sous des formes bilatérales et multilatérales. Dans le domaine de l'éducation, il apparaît que cette assistance s'intéresse à présent davantage à l'éducation de base. Cependant, en dépit des engagements pris par les chefs d'États à Jomtien et à Copenhague de l'accroître, cette aide a décliné au cours de la décennie passée.

Le façonnage d'une conception

La Déclaration mondiale sur l'Éducation pour tous a appelé à une conception élargie et à un engagement renouvelé en stipulant, dans son article premier, l'objectif de l'éducation de base. On peut le résumer en disant qu'il permet à chaque femme et à chaque homme de développer son potentiel personnel pour parvenir à une autonomie intellectuelle, pour s'intégrer dans la société et pour participer au développement de celle-ci.

L'intégration dans une société dépend de la nature de cette société. L'éducation a donc un aspect national et parfois même un aspect sous-national. D'après la Déclaration de Jomtien, « le champ des besoins éducatifs fondamentaux et la manière dont il convient d'y répondre varient selon les pays et les cultures et évoluent inévitablement au fil du temps ».

Au cours des dix dernières années, nous sommes devenus de plus en plus conscients de l'existence d'une interaction de plus en plus forte entre les pays, influencée par l'évolution technique et le partage des idées : c'est le phénomène qu'on désigne sous le nom de mondialisation. L'une de ses caractéristiques est l'importance fondamentale du savoir, qui permet le changement, et de l'éducation, qui rend ce changement acceptable. L'évolution stipulée dans la Déclaration de Jomtien devrait donc conduire à une convergence des niveaux éducatifs des pays du monde entier. Or un système éducatif ne peut pas être coupé de ses racines historiques, culturelles, religieuses ou linguistiques, que nos concitoyens considèrent comme essentielles, sans aucun doute en réaction à la menace de perte d'identité que la mondialisation fait planer.

Pour veiller à un développement durable et pacifique dans les pays d'Amérique du nord et d'Europe, il convient d'insister de nouveau sur le besoin « d'apprendre à vivre ensemble » dans le contexte de l'Éducation pour tous. Ceci devrait permettre à chacun de mieux se comprendre et de mieux comprendre autrui, puis

de contribuer aux progrès du monde dans le sens d'une unité respectueuse d'une diversité créative et fondée sur elle. À cet égard, il est nécessaire de renouveler les efforts pour combattre le racisme, l'ethnocentrisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

L'éducation à la citoyenneté démocratique ne signifie pas seulement d'enseigner des règles démocratiques, mais avant tout de développer chez les personnes la réflexion et la créativité. Elle repose sur la compréhension de ce que la démocratie n'est pas fixe et immuable, mais qu'elle doit être bâtie et rebâtie tous les jours dans toutes les sociétés. Au cours des dix dernières années, nos pays ont été unis par la volonté de mettre sur pied des sociétés démocratiques. Dans ces sociétés, l'avenir doit être inventé et construit. La mission de l'éducation est de préparer les futurs citoyens afin qu'ils puissent prendre part à cette initiative.

Dans le passé, on pouvait définir l'éducation de base comme une obligation dictée par l'État et couvrant la période de l'enfance et donc celle de l'école primaire. Aujourd'hui, une telle définition est à plusieurs égards insuffisante :

- Du fait du développement du savoir et de son incidence sur la vie des gens, l'éducation de base demande davantage de temps : dans nos pays, elle couvre au moins le premier cycle de l'enseignement secondaire et s'étend à d'autres niveaux.
- L'éducation de base ne peut être définie seulement comme étant une période obligatoire, elle doit désormais être définie en termes de résultats.
- L'éducation de base devrait en effet devenir une « éducation pour chacun » indépendamment de l'âge, de l'origine socioéconomique, du sexe et du lieu d'habitation, une éducation fondée sur le respect de la différence. Les problèmes à résoudre concernent ceux qui n'atteignent pas le niveau requis pour une bonne intégration dans le monde du travail et qui ne peuvent pas participer au développement social. Les enfants en situation d'échec viennent souvent de familles très démunies et, inversement, l'échec scolaire conduit souvent à l'exclusion sociale. La solution à ces problèmes va donc étroitement de pair avec des stratégies de lutte contre la pauvreté.
- La définition de l'éducation de base n'est plus dictée par l'État seul : dans de nombreux cas, les attentes de la société et des familles, l'économie ainsi que le savoir extérieur au système éducatif formel ont conduit à une évolution de la durée de la période éducative et son contenu.
- Étant donné que la société évolue rapidement, chaque individu a besoin d'une éducation tout au long de la vie : apprendre à apprendre est maintenant considéré comme une compétence fondamentale pour tous. L'extension du domaine de l'éducation de base des adultes aux enfants, aux jeunes et aux adultes sortis du circuit scolaire est essentielle pour parvenir à un apprentissage tout au long de la vie.

Ce processus commence fondamentalement à la naissance. Les services d'éducation et de soins de la petite enfance doivent être globaux et intégrés afin de garantir la survie, la croissance et le développement des jeunes enfants. Une plus grande attention doit être apportée en particulier aux enfants de moins de trois ans, aux enfants en situation difficile, ainsi qu'aux enfants dans les zones rurales pour qu'ils participent et qu'ils aient accès à des programmes destinés à la petite enfance de qualité.

Les personnes chargées de veiller sur l'enfant sont en premier lieu les parents. La famille et la société jouent quant à elles un rôle important. À cet égard, une grande attention mérite d'être portée sur la relation entre l'éducation et les soins à la petite enfance d'une part et, d'autre part, l'éducation aux adultes. En apprenant, les parents et les grands-parents stimulent l'apprentissage des enfants. Les succès ou les échecs scolaires de l'enfant jouent à leur tour sur la manière dont cet enfant apprendra plus tard au cours de sa vie d'adulte. Les perspectives d'un système d'éducation et de protection sociale de la petite enfance, son fonctionnement ainsi que les politiques relatives à ce système peuvent varier d'un pays à un autre, mais un consensus s'affirme autour de l'idée que certaines formules de programmes destinés à la petite enfance et axés sur le développement global de l'enfant sont essentielles pour favoriser le développement social, psychologique, affectif et cognitif du jeune enfant.

Les trois plans d'actions

Dans chaque pays

1. Définition de l'éducation de base

La définition de ce qu'est l'éducation de base doit être formulée en termes de niveaux à atteindre et de savoir et de compétences à acquérir conformément à la « vision élargie » de Jomtien, et non se référer à une période d'enseignement scolaire obligatoire.

L'éducation de base permet le développement personnel, l'autonomie intellectuelle, l'intégration dans la vie professionnelle et la participation au développement de la société dans le contexte d'une démocratie. Afin de parvenir à ces objectifs, l'éducation de base doit conduire à l'acquisition :

- De compétences clés, qui sont autant d'instruments de développement personnel et qui deviennent plus tard les fondements d'un apprentissage tout au long de la vie ;
- D'une première orientation professionnelle ;
- Du savoir, des valeurs et des facultés qui sont nécessaires au développement individuel et à l'exercice d'une citoyenneté participative et responsable dans une démocratie.

2. Objectifs opérationnels pour 2015

- Toutes les jeunes femmes et tous les jeunes hommes réussissent leur éducation de base telle qu'elle est définie dans leur pays, grâce à leur éducation initiale ;
- Les jeunes et les adultes qui n'ont pas atteint le niveau fixé pour l'éducation de base, ou qui en ont perdu les compétences, se voient offrir les moyens d'entreprendre une formation afin d'atteindre ce niveau. La promotion de l'alphabétisation en particulier est une tâche essentielle ;
- Dans le cadre de son droit à l'éducation, chaque enfant âgé au moins de trois ans se voit proposer l'accès à une éducation pré-primaire sur demande de ses parents.

3. Les stratégies

3.1. Le Plan d'action national

Mettre sur pied, après consultation de tous les intéressés, un Plan d'action national prévoyant des intentions et des objectifs précis et convenir de jalons pour en évaluer les progrès. Ce plan accordera une attention particulière au droit des groupes défavorisés à l'éducation.

3.2. L'affectation des ressources

Il faut maintenir le volume des investissements actuellement consacrés à l'éducation, malgré une tendance démographique à la baisse. Si on a réduit les dépenses dans l'éducation depuis 1990, il faut augmenter l'investissement dans ce secteur pour le ramener à son niveau d'alors. En prenant comme référence les besoins en ressources, il faut accroître l'efficacité des ressources utilisées. Il faut donner à l'éducation une grande priorité et la part du PNB qu'un pays consacre à l'éducation ne devrait pas être inférieure à 6%, comme le recommande la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^e siècle présidée par Jacques Delors.

3.3. Des affectations équitables

Il faut garantir que l'affectation des ressources publiques dans le domaine de l'éducation dans les sous-secteurs et les collectivités contribue à réduire les inégalités en matière d'accès et de qualité plutôt qu'à les exacerber, en particulier si on fait jouer des mesures de discrimination positive.

3.4. Des partenariats efficaces

Mettre en place des formules institutionnelles et juridiques qui garantissent un partage réel des responsabilités au sein des diverses instances (centrales, régionales et locales) de l'administration chargée de l'enseignement.

Promouvoir des partenariats efficaces et formels entre les écoles, les enseignants, les familles, les collectivités, la société civile, les employeurs, les associations de bénévolat, les services sociaux et les pouvoirs politiques. Ceci est particulièrement important pour les groupes exclus : les parents doivent avoir la possibilité de faire part des difficultés qui font obstacle à une éducation harmonieuse de leurs enfants et de prendre part à l'élaboration de solutions susceptibles de lever ces obstacles. L'éducation à une citoyenneté démocratique dépend également de l'efficacité du partenariat et doit veiller à l'engagement de l'ensemble de la société pour prévenir le racisme et la xénophobie. Il est en particulier important de soutenir, à travers l'éducation tout au long de la vie, les actions valorisant la citoyenneté entreprises par des organisations non gouvernementales et des associations citoyennes qui participent à la dynamique démocratique et au développement culturel. Seuls les partenariats permettent de profiter de la totalité des possibilités que la société offre à l'apprentissage, en particulier celle de garantir que tous les adultes aient le droit à l'éducation. Nombreux sont les adultes qui ne profitent jamais des possibilités d'apprendre après l'école. L'Éducation pour tous doit s'attaquer à ce

problème. La Semaine internationale des apprenants adultes (septembre 2000), qui fait suite à la Journée internationale de l'alphabétisation, est un moyen d'encourager la participation à l'apprentissage des adultes, et ainsi de renforcer la solidarité internationale.

En outre, les partenariats, qui contribuent à établir des ponts entre l'éducation et la vie active, profitent pleinement d'un contexte de l'emploi en évolution et offrant des propositions d'emploi de plus en plus nombreuses (pas forcément rémunérées ou bien partiellement rémunérées). Les services d'information et d'orientation professionnelle doivent être enrichis pour s'adresser aussi bien aux jeunes qu'aux adultes.

3.5. Comment aborder des questions spécifiques

Cerner un ensemble spécifique de problèmes et mettre en œuvre des stratégies pour le traiter. L'expérience de la décennie passée dans cette région indique que, parmi ces problèmes, on pourrait trouver celui d'identifier les enfants exclus du système éducatif de base (enfants vivant dans les campagnes, enfants handicapés, fillettes, enfants des rues, minorités ethniques, enfants victimes de conflits et enfants porteurs du VIH ou atteints du sida) et de mettre en œuvre des programmes flexibles et créatifs afin d'honorer leur droit à une éducation de base.

Parmi les pistes prometteuses, on peut relever les suivantes :

- Une plus grande place accordée à l'initiative, à la créativité et à la prise de décision des enseignants ;
- Une plus grande attention à cultiver un comportement positif envers l'apprentissage ;
- Une attention particulière aux compétences générales, aux expériences de la vie active et aux compétitions ;
- Repenser le contenu et l'organisation de l'éducation générale en la mettant en prise avec la vie contemporaine et les élèves ;
- Améliorer la qualité de l'éducation en veillant à ce que les écoles soient saines, efficaces et protectrices envers les enfants. Ceci implique une définition plus large de la qualité, qui englobe notamment la qualité des conditions offertes aux apprenants (santé, alimentation, etc.), la qualité de l'enseignement, y compris les mécanismes d'évaluation et le matériel pédagogique, la qualité du processus d'apprentissage (enseignants et technologies pour améliorer l'enseignement) et la qualité de l'environnement pédagogique (construit autour de l'enfant, attentif aux questions de discrimination sexuelle, sain et sûr). En outre, l'éducation de base peut jouer un rôle dans la réduction des risques d'infection par le VIH, de sida ainsi que d'autres risques de maladies.
- L'apprentissage intergénérationnel est fondamental : l'apprentissage que les parents et les grand-parents font améliorer celui des enfants. A tour de rôle, le succès et l'échec de l'apprentissage à l'école a des incidences sur la manière dont les adultes apprennent plus tard dans leur vie ;
- Développer et encourager la prise de conscience de la dimension culturelle de chaque pays, la compréhension des différences, les échanges interculturels et la créativité ainsi que la défense de la démocratie et des valeurs universelles par toutes les formes de pratiques éducatives qu'elles soient formelles ou non formelles ;

- Soutenir les efforts en faveur de l'éducation à la citoyenneté tout au long de la vie des organisations non-gouvernementales et des associations citoyennes qui participent à la dynamique démocratique et au développement culturel.

3.6. Le suivi

- Mettre en place un suivi qui permette de mettre en regard les niveaux atteints avec les niveaux exigés, et en particulier de déterminer, en termes sociaux et géographiques, les populations qui rencontrent le plus de difficultés à atteindre les objectifs fixés. Définir des indicateurs relatifs à l'éducation et aux soins destinés à la petite enfance. Les politiques basées sur la recherche devraient explorer comment apprennent les personnes et les sociétés où elles vivent, et à défaut pourquoi elles n'apprennent pas ;
- Établir des systèmes d'amélioration de la qualité pour permettre au personnel responsable de l'éducation d'affecter des ressources en fonction des besoins et des priorités reconnus sur le plan local comme nécessaires. L'enrôlement dans ce processus des parents, des enseignants et des représentants de la collectivité peut promouvoir l'appropriation et aider à renforcer le sens de responsabilité localement.

3.7. Le personnel

Tous les acteurs travaillant dans les secteurs éducatif, social, culturel et sanitaire font partie du personnel de l'éducation de base et de la formation de base.

Le principal objectif est d'instiller dans les institutions et parmi le personnel responsable de l'éducation, la volonté nécessaire pour atteindre le but qu'est la réussite scolaire de chaque élève et de mettre en œuvre les pratiques nécessaires pour atteindre cet objectif. Il suppose en particulier que les enseignants chargés de la formation et du recyclage professionnel évaluent les écoles et les enseignants, coordonnent leur action et forment les enseignants ainsi que les intervenants sociaux à dialoguer avec les familles exclues et avec les parents des élèves en difficulté.

La Conférence régionale de l'EPT à Varsovie fait référence à des documents déjà adoptés sur le plan international, comme la Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur le Statut des enseignants et les Recommandations de la 45^e Conférence internationale sur l'éducation de 1996. Des mesures destinées à améliorer le statut social des enseignants de tous les niveaux scolaires devraient être prises. Ce ne sont pas seulement les traitements des enseignants qui sont en cause, mais également les titres scolaires et universitaires et l'accès aux études supérieures. Dans le même temps, il convient d'insister sur le fait que la profession d'enseignant est par nature liée à la prise de décision et à la planification, d'une part, et, d'autre part, sur la nécessité d'identifier et de résoudre les problèmes plutôt que de se contenter de transmettre du savoir et de suivre des règles. La reconnaissance de cet état de fait a des conséquences sur les objectifs et sur l'esprit des programmes de formation destinés aux enseignants en exercice. Les enseignants ainsi que leurs organisations doivent avoir la possibilité de participer au processus de formulation des politiques relatives à l'éducation.

De plus, on devrait également insister sur le rôle essentiel des universités et des autres établissements d'éducation supérieure aussi bien en matière de recherche en éducation que de formation préalable des enseignants. Des politiques axées sur la recherche devraient explorer comment les personnes et la société où elles vivent apprennent et pourquoi elles le font.

Dans la région

1. Faciliter le partage de l'information, les pratiques appropriées et les expériences intéressantes dans la gestion et l'amélioration des systèmes d'éducation de base dans toute la région, de manière à trouver des solutions convergentes communes. Cette coopération régionale devrait dépendre de structures existantes, intergouvernementales (Conseil de l'Europe, UNESCO, OCDE, Union européenne, CEI, Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), etc.) et non gouvernementales. On peut encourager la mise en place de ces échanges de diverses manières, notamment grâce au courrier électronique, à la communication écrite, ou encore au sein de réunions et de comités ad hoc.
2. Étant donné le besoin de poursuivre l'amélioration des systèmes éducatifs, en particulier dans les économies durement touchées des pays d'Europe centrale et orientale, de nouveaux flux d'assistance financière sont nécessaires et devraient être assurés. À cet égard, les organisations bilatérales, régionales et multilatérales sont invitées à réévaluer leurs priorités et à prendre en compte le substantiel accroissement de l'assistance à l'éducation.

Avec le monde entier

Il faut donner la possibilité à l'éducation de jouer son rôle clé pour un développement durable, dans le contexte de la mondialisation et en respectant les responsabilités de chaque pays. On peut y parvenir en mettant en œuvre les mesures suivantes :

1. Renforcer la capacité des pays en développement à identifier leurs besoins, à gérer leur développement et à s'en approprier en travaillant en étroite partenariat en vue d'atteindre les objectifs qui seront définis lors du Forum de Dakar.
2. Encourager les organisations internationales, notamment l'UNESCO et son Institut de statistique, à améliorer et à rassembler sur le plan international des données comparables, à développer une recherche de qualité et ainsi permettre à la communauté mondiale d'évaluer les résultats par rapport aux objectifs qui seront fixés à Dakar. Ce processus devrait être réalisé en coopération avec les institutions de recherche et de statistique nationales et régionales. On demandera aux organisations internationales d'aider à la mise en place de moyens sur le plan national pour recueillir et analyser ces statistiques.
3. Corriger le volume d'assistance dispensé par les pays dans notre région et en réserver une partie suffisante à l'éducation de base afin de satisfaire les attentes de tous les acteurs présents dans le domaine de l'Éducation pour tous.
4. Étant donné qu'il n'existe pas de modèle commun d'aide au développement à l'étranger, il faudrait que les pays d'Amérique du nord et d'Europe envisagent de commencer dès à présent à repenser les différentes modalités en vue de préparer le Forum de Dakar.
5. Le projet de Déclaration de Dakar révisé devrait être disponible pour tous les ministres, institutions et autorités intéressés au plus tard le 30 mars afin qu'il puisse être convenablement consulté et qu'on puisse parvenir à un consensus. ■



Déclaration de Recife des pays E-9

Adopté lors de la Réunion des ministres
des neuf pays à forte population (E-9)
Recife, Brésil, 31 janvier-2 février 2000



Préambule

1. Nous, Ministres de l'Éducation et représentants des pays de l'E-9 comprenant le Bangladesh, le Brésil, la Chine, l'Égypte, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, le Nigéria et le Pakistan, qui rassemblent plus de 50% de la population mondiale, après nous être réunis à Recife (Brésil) du 31 janvier au 2 février 2000, avons fait le bilan des progrès de l'Éducation pour tous (EPT) dans nos pays. Ayant pris connaissance des comptes rendus nationaux de chacun des neuf pays, nous prenons acte avec une profonde satisfaction de ce que, depuis la Conférence de Jomtien en mars 1990 et le Sommet des chefs d'État des pays E-9 sur l'EPT à New Delhi en décembre 1993, des progrès considérables ont eu lieu dans chacun de nos neuf pays.
2. Malgré la diversité au sein des pays E-9, il existe un consensus quant aux accomplissements enregistrés au cours des dix dernières années dans le domaine de l'éducation et il est nécessaire d'esquisser un nouvel ordre du jour visionnaire pour le prochain millénaire qui réaffirmera l'éducation de base en tant que droit de l'homme.
3. Nous sommes convaincus de ce que les objectifs de l'EPT doivent être poursuivis à travers les évaluations des programmes spécifiques à chaque pays et par des actions ciblées pour pouvoir répondre à des problèmes multiples. Nous croyons également que les réalités du XXI^e siècle exigent que nous adoptions tous les méthodes les plus récentes et les technologies les plus modernes dans notre recherche d'une modernisation véritablement mondiale dans le domaine de l'éducation afin de parvenir à l'excellence pour tous. Ces défis ne se posent pas seulement aux pays E-9, ils sont communs aux pays du monde entier.
4. Le problème crucial est la promotion d'un développement social et économique qui aille de pair avec l'équité grâce à une éducation de qualité pour tous. Outre les organisations formelles travaillant dans le domaine de l'éducation de base, nous devrions chercher à impliquer la société civile toute entière dans un contexte plus large où elle puisse exprimer toute sa créativité et son engagement. Nous soulignons que l'éducation vise l'excellence, et que l'excellence vise tout le monde.
5. Le fait est que certains des pays E-9 sont dans un état de transition, en ceci qu'ils sont confrontés en même temps aux défis de passer à un stade supérieur de développement et de traiter des problèmes de sous-développement. Ces pays travaillent à atteindre un niveau d'excellence avancé alors qu'ils doivent encore s'attaquer à des poches d'arriération en matière d'éducation.
6. Nous nous portons garants du rôle crucial des gouvernements nationaux, en partenariat avec les gouvernements provinciaux, les instances locales, les organisations non gouvernementales et la société civile, dans la tâche de poursuivre les objectifs de l'EPT avec un enthousiasme renouvelé.
7. De nouveaux paradigmes de solidarité internationale doivent être trouvés d'urgence. Ces nouveaux modèles exigent une

coopération technique au sein des pays et des régions ainsi qu'un large soutien technique et financier de la part d'organisations internationales et de partenaires dans le domaine du développement. Une telle coopération exige à son tour la conception soignée de projets spécifiques qui nous permettront de puiser dans l'expérience, en matière de résolution des problèmes éducatifs, qui a été engrangée à travers le monde au cours de la dernière décennie.

Nous saluons les accomplissements de la décennie, dont les suivants :

- Réduction très nette de l'analphabétisme chez les adultes ;
- Multiplication des stratégies d'éducation de la petite enfance impliquant les parents et soutenant les familles les plus vulnérables ;
- Multiplication substantielle des services éducatifs préscolaires ;
- Progrès significatifs en direction de l'éducation élémentaire universelle ;
- Plus grande équité sexuelle en termes d'accès à l'enseignement pour les garçons et les filles et de taux de scolarisation ;
- Construction précoce de comportements et de valeurs de coexistence et d'éducation civique ;
- Décentralisation des services éducatifs ;
- Mise en place d'un cadre de programmes scolaires national ;
- Progrès dans le processus d'intégration des enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux dans les établissements scolaires ordinaires ;
- Recours au téléenseignement pour élargir l'apprentissage et la formation des enseignants ;
- Élaboration de programmes destinés à des groupes cibles spécifiques avec des mesures incitatives appropriées intégrées ;
- Renforcement des systèmes nationaux de bases de données, d'évaluation et d'homologation en matière d'éducation ;
- Élargissement des partenariats avec les ONG, la société civile et le secteur privé ;
- Une plus grande sensibilisation publique à l'EPT grâce au travail des médias et à des campagnes d'information.

Nous reconnaissons les défis suivants :

- Il existe toujours un grand nombre d'illettrés dans certains pays ;
- Ouvrir l'accès à l'éducation de base dans des zones reculées et inaccessibles ;
- Élargissement du système d'éducation et de développement de la petite enfance à un plus grand nombre ;
- Poursuivre la réduction à grande échelle de l'illettrisme et la promotion de l'enseignement technologique et de la préparation à la vie active ;
- Amélioration de la qualité de l'enseignement et de la réussite scolaire ;
- Combattre judicieusement les inégalités existantes en matière d'éducation, en particulier en ce qui concerne l'éducation des filles et des femmes ;
- Pédagogie de la réussite et de l'excellence pour tous.

Nous déclarons que les objectifs suivants sont les nôtres :

- Accorder la priorité nationale absolue à l'EPT et en particulier à l'éradication de l'illettrisme chez les adultes ;
- Faire augmenter le nombre d'élèves qui vont jusqu'au bout de leurs études primaires, secondaires ou supérieures ;
- Intégrer des enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux dans les établissements scolaires ordinaires ;
- Opérer des changements dans les législations pour généraliser l'éducation de base et pour intégrer le principe d'EPT dans les déclarations relatives aux politiques à adopter ;
- Mise en application des nouvelles modalités éducatives qui lient l'éducation à la vie active ;
- Garantir l'accès scolaire et l'équité à la population vivant dans des zones inaccessibles ;
- Mettre sur pied des systèmes nationaux de communication en réseau pour un accès scolaire universel à Internet et à toutes les formes de médias électroniques ;
- Renforcer les valeurs morales dans les programmes scolaires de l'éducation de base en insistant sur l'importance de valeurs

démocratiques telles que la justice, l'honnêteté, la tolérance et le respect de la diversité et de l'équité pour les enseignants et les élèves ;

- Mesurer l'amélioration de la qualité de l'enseignement non seulement à l'aune du niveau national dans les disciplines classiques, mais encore en prenant en compte l'acquisition de connaissances générales et relatives à la vie active et de compétences technologiques ;
- Amélioration de la qualité de la formation initiale et de la formation en cours d'emploi des enseignants ;
- Création de programmes spéciaux qui répondent directement aux problèmes de groupes traditionnellement exclus du développement ;
- Accroître la participation de la société civile, y compris la collectivité locale pour promouvoir l'apprentissage de base et l'apprentissage tout au long de la vie pour tous ;
- Étendre le recours aux technologies modernes et au télé-enseignement dans tous les aspects de l'EPT ;
- Mettre en place un programme efficace de post-alphabétisation et d'éducation continue ;
- Accorder une plus grande attention à l'éducation des adolescents (sur le VIH et le sida) et les doter d'une préparation à la vie active ;
- Renforcer la base de données pour l'éducation ;
- Poursuivre les réformes nécessaires en matière de gestion de l'éducation pour en améliorer l'administration et la supervision ;
- Accorder une vive attention à l'équité entre les sexes ;
- Veiller à l'excellence pour tous en matière d'éducation.

Mobilisation des ressources

Nous souhaitons réitérer que nous sommes résolus à accroître de nouveau l'affectation de ressources destinées à l'EPT, sur le plan du gouvernement national aussi bien que sur le plan provincial et jusqu'aux instances locales, et à rassembler le soutien de la société civile, des ONG ainsi que du secteur productif et des entreprises en faveur de la contribution et de l'implication dans l'EPT.

Le succès du programme de l'EPT dépend absolument de la mobilisation de ressources appropriées destinées à l'éducation. Si tous les pays reconnaissent cette exigence, certains des pays du Groupe sont toutefois confrontés à d'énormes contraintes à l'heure de mobiliser des ressources appropriées.

Le rôle de la communauté internationale

Reconnaissants envers le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Banque mondiale ainsi que les donateurs bilatéraux pour l'aide et le soutien précieux qu'ils ont apportés sur le plan national pour permettre de poursuivre les objectifs de l'EPT, nous souhaiterions inviter ces organisations à renouveler et à examiner leurs rôles et leurs stratégies conformément aux plans et aux priorités nationaux et à élaborer un cadre d'action davantage coordonné pour fournir une assistance internationale destinée à une éducation de qualité pour tous.

Nous appelons sans équivoque la communauté internationale à accorder en priorité une aide pour :

1. Soutenir des plans nationaux destinés à l'éducation de base dans chacun des États membres ;
2. Faciliter la réduction et l'annulation de la dette à travers une formule qui accorde des financements supplémentaires à l'éducation tout en continuant à s'engager à destiner des ressources à l'éducation ;
3. Promouvoir et attirer l'attention sur les avantages de l'alphabétisation comme facteur de réduction de la pauvreté, de la promotion de la santé et d'atténuation des tensions sociales afin d'assurer un développement durable ;
4. Fournir une assistance technique pour améliorer les statistiques relatives à l'éducation et les systèmes d'information et pour en affiner l'évaluation pour une éducation de qualité pour tous.

Préparer l'avenir

Nous reconnaissons qu'une éducation de qualité pour tous sera notre plus gros défi et aussi notre plus grand espoir. L'accès universel à l'éducation permettra à nos peuples de participer plus efficacement à un monde interactif.

Le début de la révolution de l'information et du savoir est en train de transformer nos vies comme jamais auparavant. Le savoir est devenu le capital et la monnaie du XXI^e siècle. Les nouvelles technologies, les nouveaux mécanismes et des sources d'information immensément

vastes et variées agissent sur notre vie privée et publique. Tout en restant attachés à employer les technologies modernes et de pointe, nous n'en serons pas moins soucieux de préserver les identités culturelles de nos sociétés et de nos pays respectifs.

Nous sommes conscients que nous pouvons aider le monde à faire progresser la cause de l'humanité en trouvant un juste milieu entre l'acquisition de l'information et du savoir et l'enrichissement de l'essence de notre héritage déjà riche. Nous nous rendons compte de la nécessité d'une synergie entre la modernité technologique et les valeurs traditionnelles. Nous contempions un avenir dans lequel nos pays seront libérés du fardeau de l'illettrisme et seront pleinement maîtres d'évoluer harmonieusement vers la paix, la prospérité et la stabilité mondiale, vers la sécurité et le développement technologique.

La clé de l'avenir

Nous, les ministres et les représentants des pays E-9, réaffirmons notre engagement conjoint de soutenir, d'intensifier et d'accélérer nos efforts et nos politiques pour atteindre les louables objectifs de l'EPT. Tout en appréciant la sincérité et l'ampleur des efforts déployés par les gouvernements et par la société civile dans nos pays, nous prenons acte de l'importance des problèmes qui continuent à entraver notre progression en direction de l'EPT. Nous sommes conscients de ce que de nouveaux défis sont apparus au cours de la décennie passée et qu'ils doivent être traités d'une manière novatrice et créative. Nous voyons un nouvel espoir dans l'émergence des technologies qui offrent des possibilités insoupçonnées pour l'apprentissage tout au long de la vie et qui renferment la possibilité de permettre à nos pays de faire un bond dans le nouveau millénaire avec confiance.

Nous appelons la communauté internationale à exprimer sa solidarité et à continuer à prêter son soutien à nos efforts dans ce domaine. Nous croyons qu'un partage continu du savoir et des expériences pourrait être une contribution visible à une application plus efficace des politiques et des programmes nationaux relatifs à l'EPT. Nous souhaitons renforcer les alliances et les partenariats efficaces entre nos pays et la communauté internationale pour donner un nouvel élan à l'EPT. Nous abordons le nouveau millénaire avec l'espoir et l'optimisme que nous autorisent nos réussites et nous sommes résolus à relever les défis de l'EPT avec une détermination et un engagement encore plus grands pour parvenir à l'excellence pour tous. ■

Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous

Répondre aux besoins éducatifs fondamentaux

Adoptée par la Conférence mondiale
sur l'éducation pour tous. Répondre
aux besoins éducatifs fondamentaux,
Jomtien (Thaïlande), 5-9 mars 1990

PRÉAMBULE

Il y a plus de quarante ans, les nations du monde affirmaient, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, que « toute personne a droit à l'éducation ». Aujourd'hui pourtant, malgré les efforts considérables déployés par les pays du monde entier pour garantir ce droit de tous à l'éducation, la réalité reste celle-ci :

- plus de 100 millions d'enfants, dont au moins 60 millions de filles, n'ont pas accès à l'enseignement primaire ;
- plus de 960 millions d'adultes, dont deux tiers de femmes, sont analphabètes, et tous les pays, tant industrialisés qu'en développement, connaissent un grave problème d'analphabétisme fonctionnel ;
- plus du tiers des adultes du monde n'ont pas accès au savoir imprimé, aux nouveaux savoir-faire et aux technologies qui pourraient améliorer la qualité de leur vie et les aider à façonner le changement social et culturel et à s'y adapter ; et
- plus de 100 millions d'enfants et d'innombrables adultes n'achèvent pas le cycle éducatif de base qu'ils ont entamé ; des millions d'autres le poursuivent jusqu'à son terme sans acquérir le niveau de connaissances et de compétences indispensables.

En même temps, le monde se trouve aux prises avec des problèmes écrasants, notamment le fardeau grandissant de la dette, la menace de stagnation et de déclin économiques, une croissance démographique rapide, l'accentuation des disparités économiques entre les nations et au sein des nations, la guerre, l'occupation, les conflits civils, la criminalité violente, la mort évitable de millions d'enfants et la dégradation généralisée de l'environnement. Ces problèmes constituent un frein aux efforts entrepris pour répondre aux besoins éducatifs de base, et le manque de connaissances fondamentales dont souffre une fraction notable de la population empêche les sociétés de s'y attaquer avec la vigueur et la détermination voulues.

Ces problèmes ont été la cause, au cours des années 80, d'un important recul de l'éducation de base dans bon nombre des pays les moins avancés. Dans d'autres pays, la croissance économique a permis de financer l'expansion de l'éducation, mais ceux qui restent pauvres et non scolarisés ou illettrés se comptent encore par millions. Dans certains pays industrialisés aussi, des réductions opérées dans les dépenses publiques tout au long des années 80 ont abouti à une dégradation de l'éducation.

Cependant, le monde se trouve au seuil d'un siècle neuf, riche de promesses et de possibilités. On observe aujourd'hui un progrès authentique vers une détente pacifique et une plus grande coopération entre les nations. Les droits et facultés essentiels des femmes deviennent effectifs. Les réalisations scientifiques et culturelles utiles à l'humanité se multiplient. Le volume même d'informations disponible aujourd'hui dans le monde – dont une bonne part présente un intérêt pour la survie de l'être

humain et son bien-être élémentaire – est sans commune mesure avec celui dont on disposait il y a quelques années à peine, et il augmente à une vitesse exponentielle. Ces informations portent notamment sur les moyens d'acquérir de nouvelles connaissances qui seront source de mieux-être, c'est – à – dire d'« apprendre à apprendre ». L'association entre une information importante et notre nouvelle capacité de communiquer – autre acquis du monde moderne – crée un effet de synergie.

Ces forces nouvelles, conjuguées à l'expérience accumulée en matière de réformes, d'innovation et de recherche et aux progrès remarquables accomplis par de nombreux pays dans le domaine de l'éducation, font que pour la première fois dans l'histoire l'éducation fondamentale pour tous apparaît comme un but accessible.

En conséquence, nous, participants à la Conférence mondiale sur l'Éducation pour tous, réunis à Jomtien (Thaïlande) du 5 au 9 mars 1990 :

Rappelant que l'éducation est un droit fondamental pour tous, femmes et hommes, à tout âge et dans le monde entier,

Ayant conscience que l'éducation peut contribuer à améliorer la sécurité, la santé, la prospérité et l'équilibre écologique dans le monde, en même temps qu'elle favorise le progrès social, économique et culturel, la tolérance et la coopération internationale,

Sachant que l'éducation est une condition indispensable, sinon suffisante, du développement de l'individu et de la société,

Reconnaissant que le savoir traditionnel et le patrimoine culturel autochtone ont une valeur et une validité propres et peuvent servir aussi bien à définir qu'à promouvoir le développement,

Constatant que, dans l'ensemble, l'éducation actuellement dispensée présente de graves insuffisances et qu'il importe d'en améliorer la pertinence et la qualité tout en en rendant l'accès universel,

Reconnaissant qu'une éducation fondamentale solide est indispensable au renforcement des niveaux d'éducation plus élevés ainsi que de la culture et du potentiel scientifiques et technologiques, et par là à un développement autonome,

Reconnaissant la nécessité, pour relever ce défi dans toute son ampleur et sa complexité, d'offrir aux générations présentes et futures une vision élargie de l'éducation fondamentale et un engagement renouvelé en faveur de celle-ci,

proclamons la présente :

**Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous :
Répondre aux besoins éducatifs fondamentaux**

L'ÉDUCATION POUR TOUS : LES OBJECTIFS

ARTICLE I. RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS FONDAMENTAUX

1 Toute personne - enfant, adolescent ou adulte - doit pouvoir bénéficier d'une formation conçue pour répondre à ses besoins éducatifs fondamentaux. Ces besoins concernent aussi bien les outils d'apprentissage essentiels (lecture, écriture, expression orale, calcul, résolution de problèmes) que les contenus éducatifs fondamentaux (connaissances, aptitudes, valeurs, attitudes) dont l'être humain a besoin pour survivre, pour développer toutes ses facultés, pour vivre et travailler dans la dignité, pour participer pleinement au développement, pour améliorer la qualité de son existence, pour prendre des décisions éclairées et pour continuer à apprendre. Le champ des besoins éducatifs fondamentaux et la manière dont il convient d'y répondre varient selon les pays et les cultures et évoluent inévitablement au fil du temps.

2 En pourvoyant à ces besoins, on confère aux membres de toute société la capacité - ainsi que la responsabilité correspondante - de respecter et faire fructifier leur patrimoine culturel, linguistique et spirituel commun, de promouvoir l'éducation d'autrui, de défendre la cause de la justice sociale, de protéger l'environnement, de se montrer tolérants envers les systèmes sociaux, politiques ou religieux différents du leur, en veillant à ce que les valeurs humanistes communément admises et les droits de l'homme soient sauvegardés, et d'œuvrer pour la paix et la solidarité internationales dans un monde caractérisé par l'interdépendance.

3 Un autre but, non moins fondamental, du développement de l'éducation est la transmission et l'enrichissement des valeurs culturelles et morales communes. C'est en elles que l'individu et la société trouvent leur identité et leur valeur.

4 L'éducation fondamentale n'est pas seulement une fin en soi. Elle est l'assise d'une formation permanente et d'un développement de l'être humain, sur laquelle les pays peuvent édifier de façon systématique d'autres niveaux et d'autres types d'éducation et de formation.

L'ÉDUCATION POUR TOUS : UNE VISION PLUS LARGE ET UN ENGAGEMENT RENOUVELÉ

ARTICLE II. ÉLARGIR NOTRE VISION

1 S'employer à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux de tous ne saurait se réduire à réinvestir dans l'éduca-

tion fondamentale telle qu'elle existe actuellement. Une vision plus large s'impose, afin d'aller au-delà des moyens présentement mis en œuvre, des structures institutionnelles, des programmes d'enseignement et des systèmes classiques de formation, tout en s'appuyant sur ce qu'il y a de meilleur dans la pratique actuelle. L'accroissement quantitatif de l'information et la capacité de communication sans précédent avec laquelle il se conjugue engendrent aujourd'hui des possibilités inédites, dont nous devons tirer parti avec inventivité et avec la volonté de parvenir à une plus grande efficacité.

2 Cette approche élargie implique les orientations ci-après, développées dans les articles III à VII :

- Universaliser l'accès et promouvoir l'équité ;
- Mettre l'accent sur la réussite de l'apprentissage ;
- Élargir les moyens et le champ de l'éducation fondamentale ;
- Améliorer le contexte de l'apprentissage ;
- Renforcer les partenariats.

3 Les individus ne pourront réaliser leurs potentialités considérables et ne seront à même de contribuer au progrès de l'humanité que si on leur donne les moyens d'acquérir l'instruction et les bases dont ils ont besoin pour puiser dans la masse toujours croissante de connaissances susceptibles de leur être utiles et pour mettre à profit les nouveaux moyens de transmission de ce savoir.

ARTICLE III. UNIVERSALISER L'ACCÈS ET PROMOUVOIR L'ÉQUITÉ

1 Tous les enfants, tous les adolescents et tous les adultes devraient avoir accès à l'éducation fondamentale. A cette fin, il convient de développer les services éducatifs de qualité et de prendre des mesures systématiques pour réduire les disparités.

2 Pour être équitable, l'éducation fondamentale doit offrir à tous les enfants, tous les adolescents et tous les adultes la possibilité d'atteindre un niveau d'instruction satisfaisant et de s'y maintenir.

3 La priorité absolue devrait être d'assurer l'accès des filles et des femmes à l'éducation et d'améliorer la qualité de la formation qui leur est dispensée, ainsi que de lever tous les obstacles à leur participation active. Tous les stéréotypes sexuels sont à bannir de l'éducation.

4 Il faut s'attacher activement à éliminer les disparités éducatives qui peuvent exister au détriment de certains groupes. Les pauvres, les enfants des rues et les enfants qui travaillent, les populations des zones rurales ou reculées, les nomades et les travailleurs migrants, les populations autochtones, les minorités ethniques, raciales et linguistiques, les réfugiés, les personnes déplacées par la guerre, les populations sous régime d'occupation, ne doivent subir aucune discrimination dans l'accès aux formations.

5 Les besoins éducatifs des handicapés exigent une attention spéciale. Il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer, dans le cadre même du système éducatif, l'égalité d'accès à l'éducation de toutes les catégories de personnes handicapées.

ARTICLE IV. METTRE L'ACCENT SUR LA RÉUSSITE DE L'APPRENTISSAGE

L'élargissement des possibilités de formation ne peut aboutir, en dernière analyse, au développement véritable de l'individu ou de la société que si les formations offertes se traduisent par des apprentissages effectifs, c'est-à-dire par l'acquisition des connaissances, de la capacité de raisonnement, des savoir-faire et des valeurs utiles. L'éducation fondamentale doit donc être axée sur l'acquisition effective et les résultats de l'apprentissage, et non pas sur le seul fait de s'inscrire à une formation, de la suivre jusqu'à son terme et d'obtenir le certificat qui la sanctionne. Les méthodes actives, fondées sur la participation, sont particulièrement aptes à assurer cette acquisition et à permettre à ceux qui apprennent de réaliser pleinement leurs potentialités. Il est nécessaire de définir pour chaque programme éducatif des niveaux d'acquisition satisfaisants et d'appliquer des systèmes améliorés d'évaluation des résultats.

ARTICLE V. ÉLARGIR LES MOYENS ET LE CHAMP DE L'ÉDUCATION FONDAMENTALE

La diversité et la complexité des besoins d'apprentissage fondamentaux des enfants, des adolescents et des adultes, ainsi que l'évolution de ces besoins, nécessitent d'élargir et de constamment redéfinir le champ de l'éducation fondamentale, afin de prendre en compte les éléments suivants :

- *L'apprentissage commence dès la naissance.*
Cela implique que l'on accorde l'attention voulue aux soins aux enfants et à leur éducation initiale, qui peuvent être dispensés dans le cadre d'arrangements faisant intervenir les familles, la communauté ou des structures institutionnelles, selon les besoins.
- *Le principal système de formation assurant l'éducation fondamentale des enfants en dehors de la famille est l'école primaire.*
L'enseignement primaire doit être universel, apporter une réponse aux besoins éducatifs fondamentaux de tous les enfants et tenir compte de la culture et des besoins de la communauté ainsi que des possibilités offertes par celle-ci. Des formations supplémentaires de substitution peuvent être mises en place pour contribuer à répondre aux besoins des enfants qui n'ont pas accès à l'enseignement scolaire ou n'y ont qu'un accès limité, à condition qu'elles respectent les normes pédagogiques appliquées à l'enseignement scolaire et bénéficient d'un financement suffisant.

- *Les besoins d'apprentissage fondamentaux des adolescents et des adultes sont variés et il convient pour les satisfaire de recourir à des systèmes de formation divers.*

Des programmes d'alphabétisation sont indispensables car l'alphabétisation est un apprentissage nécessaire en soi qui se trouve à la source des autres compétences essentielles de l'existence. L'alphabétisation dans la langue maternelle renforce l'identité culturelle et la prise de conscience du patrimoine culturel. D'autres besoins pourront être satisfaits par une formation professionnelle, par l'apprentissage d'un métier et par des programmes d'éducation formelle et non formelle concernant la santé, la nutrition, la population, les techniques agricoles, l'environnement, la science, la technologie, la vie familiale - y compris une information en matière de fécondité - et d'autres problèmes de société.

- *Tous les instruments et canaux d'information, de communication et d'action disponibles pourraient être mis à contribution pour aider à transmettre les connaissances essentielles et pour informer et éduquer le public dans le domaine social.*

A côté des supports traditionnellement utilisés, il convient d'exploiter le potentiel qu'offrent les bibliothèques, la télévision, la radio et les autres moyens d'information pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux de tous.

Ces divers éléments devraient constituer un système intégré, c'est-à-dire être complémentaires, se renforcer mutuellement et répondre à des normes comparables, et ils devraient contribuer à la mise en place et au développement de possibilités d'éducation permanente.

ARTICLE VI. AMÉLIORER LE CONTEXTE DE L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage ne peut être conçu isolément. C'est pourquoi la société doit assurer à tous les apprenants l'alimentation, les soins de santé et, d'une manière générale, le soutien physique et affectif dont ils ont besoin pour participer activement à leur propre éducation et en tirer bénéfice. Les programmes éducatifs communautaires destinés aux adultes devraient inculquer à ceux-ci les connaissances et les savoir-faire requis pour améliorer les conditions d'apprentissage des enfants. L'éducation des enfants et celle de leurs parents ou des autres personnes qui en ont la garde se renforcent réciproquement et cette interaction devrait être mise à profit pour que l'apprentissage de tous s'effectue dans un climat stimulant et chaleureux.

ARTICLE VII. RENFORCER LES PARTENARIATS

C'est aux autorités nationales, régionales et locales responsables de l'enseignement qu'il incombe plus particulièrement de mettre en place des services éducatifs de base pour tous, mais on ne saurait attendre d'elles qu'elles fournissent toutes les ressources humaines, financières ou institutionnelles requises pour cette tâche. Des partenariats nouveaux et plus

actifs doivent se constituer à tous les niveaux : partenariats entre les divers sous-secteurs et les diverses formes de l'éducation, tenant compte du rôle spécifique des enseignants et de celui des administrateurs et autres personnels de l'éducation ; partenariats entre l'éducation et d'autres départements ministériels, notamment ceux du Plan, des finances, de la santé, du travail, de la communication et d'autres secteurs sociaux ; partenariats entre l'État et les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les collectivités locales, les groupes religieux et les familles. Il est particulièrement important de reconnaître le rôle crucial joué par les familles comme par les enseignants. A cet égard, il est urgent que les conditions de service et le statut des enseignants, qui constituent un facteur déterminant de la mise en œuvre de l'éducation pour tous, soient améliorés dans tous les pays conformément à la Recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant (1966). Des partenariats authentiques facilitent la planification, la mise en œuvre, la gestion et l'évaluation des programmes d'éducation fondamentale. La « vision élargie » et l'« engagement renouvelé » que nous prônons reposent sur de tels partenariats.

L'ÉDUCATION POUR TOUS : LES CONDITIONS REQUISES

ARTICLE VIII. METTRE EN PLACE DES POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

1 Il est indispensable, pour assurer pleinement l'éducation fondamentale et son utilisation efficace aux fins du développement individuel et social, de prévoir des politiques d'accompagnement dans les secteurs social, culturel et économique. L'éducation fondamentale pour tous suppose un engagement et une volonté politiques étayés par des mesures budgétaires et allant de pair avec une réforme de l'enseignement et un renforcement des institutions. Une politique économique et commerciale et une politique du travail, de l'emploi et de la santé judicieuses amélioreront la motivation des apprenants et leur permettront d'apporter une contribution plus positive au développement de la société.

2 Les sociétés devraient aussi offrir à l'éducation fondamentale le bénéfice d'un solide environnement intellectuel et scientifique. Cela implique une amélioration de l'enseignement supérieur et le développement de la recherche scientifique. D'étroits contacts avec le savoir technologique et scientifique contemporain devraient pouvoir exister à tous les niveaux d'éducation.

ARTICLE IX. MOBILISER DES RESSOURCES

1 Pour pouvoir satisfaire les besoins éducatifs fondamentaux de tous, en élargissant notablement le champ de l'action menée, il est indispensable de mobiliser de nouvelles ressources financières et humaines, publiques, privées et volontaires, outre celles qui existent déjà. C'est la société

tout entière qui doit être mise à contribution, si l'on considère que le temps, l'énergie et l'argent consacrés à l'éducation fondamentale constituent peut-être l'investissement humain le plus déterminant pour l'avenir d'un pays.

2 L'élargissement du financement public implique des prélèvements sur les ressources de toutes les administrations de l'État responsables du développement humain, par une augmentation en valeur absolue comme en valeur relative des crédits alloués aux services d'éducation fondamentale, sans toutefois perdre de vue que, dans la répartition des ressources nationales, l'éducation est certes un secteur important, mais au même titre que d'autres. S'attacher sérieusement à mieux tirer parti des ressources disponibles pour l'éducation et à améliorer l'efficacité des programmes éducatifs permettra non seulement de produire davantage mais aussi, sans doute, d'attirer de nouvelles ressources. L'urgence qu'il y a à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux pourra nécessiter une redistribution des ressources entre les secteurs, par exemple une réaffectation de crédits militaires en faveur des dépenses d'éducation. Mais surtout, les pays engagés dans un processus d'ajustement structurel et ployant sous le fardeau de la dette extérieure devront veiller à ce que l'éducation fondamentale bénéficie d'une protection spéciale. Aujourd'hui plus que jamais, il faut voir dans l'éducation une dimension fondamentale de tout projet social, culturel et économique.

ARTICLE X. RENFORCER LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

1 Satisfaire les besoins éducatifs fondamentaux constitue une responsabilité commune et universelle de l'humanité, qui exige la solidarité internationale et des relations économiques équitables et justes afin de corriger les disparités économiques existantes. Toutes les nations ont à offrir des connaissances et des expériences utiles pour la conception de politiques et programmes d'éducation efficaces.

2 Une augmentation substantielle et de longue durée des ressources consacrées à l'éducation fondamentale sera indispensable. Il incombe à la communauté internationale, y compris les organisations et institutions intergouvernementales, de pallier d'urgence les contraintes qui empêchent certains pays de réaliser l'éducation pour tous. Cela suppose l'adoption de mesures visant à augmenter le budget national des pays les plus pauvres ou à alléger un endettement trop lourd. Créanciers et débiteurs doivent trouver des formules novatrices et équitables pour réduire cette charge, car la capacité de nombreux pays en développement de répondre effectivement à leurs besoins d'éducation et autres besoins essentiels serait grandement améliorée par le règlement du problème de la dette.

3 Il convient de se préoccuper des besoins d'éducation fondamentale des adultes et des enfants partout où ces besoins existent. Les pays les moins avancés et les pays à faible revenu ont des besoins spéciaux et devront bénéficier en priorité de l'appui international accordé à l'éducation fondamentale pendant les années 90.

4 Toutes les nations doivent aussi unir leurs efforts pour résoudre les conflits et les dissensions, mettre fin aux occupations militaires et installer les populations déplacées ou faciliter leur retour dans leur pays d'origine, en veillant à répondre à leurs besoins éducatifs fondamentaux. Seul un environnement stable et pacifique peut offrir des conditions qui permettent à chaque être humain, enfant ou adulte, de tirer bénéfice des objectifs de la présente Déclaration.

Nous, participants à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, réaffirmons le droit de toute personne à l'éducation. Tel est le fondement de notre détermination individuelle et collective à assurer l'éducation pour tous.

Nous nous engageons à agir conjointement dans les domaines de responsabilité qui sont les nôtres, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de l'éducation pour tous. Ensemble, nous faisons appel aux gouvernements, aux organisations concernées et aux individus pour qu'ils s'associent à cette entreprise d'une urgente nécessité.

Les besoins éducatifs fondamentaux de tous peuvent, et doivent, être satisfaits. Il ne saurait y avoir façon plus valable de commencer l'Année internationale de l'alphabétisation et de progresser dans la voie des objectifs de la Décennie internationale des personnes handicapées (1983-1992), de la Décennie mondiale du développement culturel (1988-1997), de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (1990-1999), de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme, ainsi que de la Convention relative aux droits de l'enfant. Jamais le moment n'a été plus propice pour nous engager à assurer à tous, partout dans le monde, la possibilité d'acquérir les apprentissages fondamentaux.

En conséquence, nous adoptons la présente **Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous: Répondre aux besoins éducatifs fondamentaux**, et nous convenons d'un **Cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux**, qui doit permettre de réaliser les objectifs énoncés dans cette **Déclaration**. ■



Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le
Bureau du Sous-Directeur général pour l'éducation

UNESCO

7, Place de Fontenoy

75352 Paris 07 SP, France

Tél: +33 (0) 1 45 68 1000

Fax: +33 (0) 1 45 68 5629

Mél: efa@unesco.org

Site web: www.unesco.org/efa

